

|                         |                        |  |  |
|-------------------------|------------------------|--|--|
| Conseil Municipal du    | 19 juin 2017           | à  | 18h00  |
| N°ordre                 | 24                     | Titre  | Handicap- Validation du bilan annuel (2016) de la commission communale d'accessibilité |
| N° identifiant          | 2017-0187              |  |  |
| Rapporteur(s)           | Abderrazak HALLOUMI    |  |  |
| Date de la convocation  | 30/05/2017             |  |  |
| Président de séance     | Monsieur Alain CLAEYS  | PJ.  |  |
| Secrétaire(s) de séance | MM. BLANCHARD & ROBLOT |  | Bilan 2016   |
| Membres en exercice     | 53                     |  |  |
| Quorum                  |                        |  |  |
| Présents                | 39                     | M. Alain CLAEYS - <b>Maire</b><br><br>Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Aurélien TRICOT - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOIX - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. François BLANCHARD - Mme Régine FAGET-LAPRIE - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU <b>Adjointes</b><br>Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Nicole BORDES - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Francette MORCEAU - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - M. Patrick CORONAS - M. Laurent LUCAUD - Mme Anne GERARD - Mme Diane GUERINEAU - M. Jules AIME - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Edouard ROBLOT - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Manon LABAYE - M. Alain VERDIN - Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Frédéric BOUCHAREB - M. Michel BERTHIER - Mme Coralie BREUILLE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Peggy TOMASINI <b>Conseillers municipaux</b> |  |
| Absents                 | 5                      | M. Philippe PALISSE - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Jean-José MASSOL - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - M. Sylvain POTHIER-LEROUX <b>Conseillers municipaux</b>  |  |

| Mandats | 9 | Mandants                          | Mandataires                        |
|---------|---|-----------------------------------|------------------------------------|
|         |   | Monsieur COMPTE Jean-Marie        | Monsieur BERTHIER Michel           |
|         |   | Madame PERSICO Patricia           | Madame FAGET-LAPRIE Régine         |
|         |   | Monsieur RICCO Jean-Baptiste      | Monsieur CLAEYS Alain              |
|         |   | Madame BALLON Clotilde            | Monsieur BLANCHARD François        |
|         |   | Madame APERCE Martine             | Madame DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie |
|         |   | Madame DAIGRE Jacqueline          | Monsieur ROBLOT Edouard            |
|         |   | Madame FAURY-CHARTIER Michèle     | Monsieur JEAN Yves                 |
|         |   | Monsieur BONNEFON Jean-Claude     | Monsieur HOFNUNG Daniel            |
|         |   | Madame RIMBAULT-RAITIERE Nathalie | Madame RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie |

|              |                        |
|--------------|------------------------|
| Observations | Arrivé de M. BOUCHAREB |
|--------------|------------------------|

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Projet de délibération étudié par: | 2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers<br>1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel |
| Service référent                   | Direction Générale Education - Vie de la cité<br>Direction Politique de la ville - Solidarités                                   |

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : développer les solidarités - promouvoir l'accessibilité universelle de l'Agenda 21 de Grand Poitiers.

En effet, conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Ville de Poitiers a mis en place une commission communale pour l'accessibilité.

Cette instance de concertation contribue à dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant et des espaces publics communaux. Elle est associée à l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Au-delà de ses obligations légales, la commission pour l'accessibilité a également abordé l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs, à la citoyenneté, à l'emploi et aux structures éducatives.

La loi du 11 février 2005 stipule que la commission établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport est un outil de lecture de l'évolution de la prise en compte des handicaps à l'échelle de la ville.

Dans tous les domaines, Poitiers a le réflexe d'intégrer la prise en compte des diverses situations de handicap.

Pour cela, de nombreuses actions ont été mises en place dans divers domaines tels que :

- la voirie, avec le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics, de nombreux aménagements ont déjà été réalisés : mise en accessibilité systématique sur les travaux neufs, création d'itinéraires (dalles podotactiles avec abaissements, élargissement de trottoirs, mise en place de rampes d'accès, suppression d'obstacles...), aménagement de quais de bus accessibles, points repos sur la ville, mise en conformité d'escaliers, mise en place de fil d'Ariane.
- l'enfance : un travail de réflexion est actuellement en cours sur l'accueil des enfants en situation de handicap avec les accueils de loisirs, la Fédération des Centres socioculturels, etc. Des formations ont été mises en place auprès des agents.
- Adaptactions : cette politique volontaire et ambitieuse est également suivie par la démarche en ressources humaines de la collectivité, qui a signé une Convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Le label Adaptactions désigne la politique Ressources Humaines, le programme et les ressources mis en œuvre pour sensibiliser tous les agents à la question du handicap et dépasser les incompréhensions, recruter de nouveaux collaborateurs et assurer la formation des agents sans discrimination et dans une logique permanente d'adéquation entre les compétences et les exigences liées aux métiers, accompagner le personnel en situation de reconversion professionnelle pour raison médicale.

- l'accueil des usagers / information à la population : permanence en Langue des signes tous les lundis matin à la Mairie.

La Ville de Poitiers et Grand Poitiers Communauté d'agglomération continuent leurs engagements par des travaux de mise en accessibilité de son patrimoine :

- la réhabilitation des Salons de Blossac a permis de prendre en compte la mise aux normes en terme d'accessibilité : sanitaires, ascenseur, élévateur de scène
- le musée Sainte-Croix voit son accessibilité améliorée par deux tranches de travaux successives, avec en 2016, le nouvel accès extérieur depuis la rue Roche d'Argent
- l'accessibilité, critère majeur des réhabilitations d'école : dans le cadre des grosses réhabilitations (Ecoles Alphonse Daudet, Charles Perrault, Pablo Neruda....), la mise en accessibilité de ces établissements est un objectif prioritaire, au même titre que l'amélioration du confort des usagers ou la baisse de la consommation énergétique.

A travers ces exemples, la Ville de Poitiers continue ainsi à améliorer l'accessibilité des espaces publics et des établissements recevant du public en concevant, dans ses travaux, les aménagements nécessaires à la prise en compte des handicaps.

Le bilan présenté en annexe, adopté par la commission communale pour l'accessibilité le 28 mars 2017, fait état des travaux réalisés en 2016 par la collectivité.

Ce rapport est ensuite transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

En conséquence, il vous est demandé :

- de prendre acte et de valider le bilan annuel 2016 de la commission communale pour l'accessibilité.

|                           |    |
|---------------------------|----|
| POUR                      | 48 |
| CONTRE                    | 0  |
| Abstention                | 0  |
| Ne prend pas part au vote | 0  |

|  |
|--|
|  |
|  |
|  |
|  |

Pour le Maire,



|                  |
|------------------|
| RESULTAT DU VOTE |
|------------------|

|        |
|--------|
| Adopte |
|--------|

|   |  |
|---|--|
| Affichée le   | 23 juin 2017                           |
| Date de publication au Recueil des Actes Administratifs |  |
| Date de réception en préfecture                         | 27 juin 2017                           |
| Identifiant de télétransmission                         | 86-218601946-20170619-Imc143823-DE-1-1 |

|                         |                                    |
|-------------------------|------------------------------------|
| Nomenclature Préfecture | 9.1                                |
| Nomenclature Préfecture | Impossible de récupérer le libellé |

# **BILAN DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE VILLE DE POITIERS**

**2016**



# **SOMMAIRE**

**Présentation de la commission**

**Travaux de la commission pour l'accessibilité**

**Annexes :**

**Comptes rendus des réunions de la commission accessibilité des 22 mars et 6 décembre 2016**

**Comptes rendus des réunions du groupe de travail Contrat Local de Santé / Handicap des 12 février et 28 avril 2016**

**Compte-rendu de la réunion de l'assemblée plénière d'installation du Conseil Local en Santé mentale du 1er juillet 2016**

**Compte-rendu de la réunion de lancement du Festival « Les Accessifs » du 20 juin 2016**

# Présentation de la commission

La commission communale pour l'accessibilité existe depuis décembre 2007. Elle travaille, en complémentarité avec la commission intercommunale.

Cette instance de concertation et d'échanges avec des associations représentatives de personnes en situation de handicap, répond à la loi du 11 février 2005, et poursuit une habitude de concertation qui s'est développée au sein de la collectivité depuis 2002.

La concertation est un volet important de la politique de prise en compte des handicaps de la Ville de Poitiers. Les collaborations avec les associations favorisent une analyse des besoins et permettent de s'appuyer sur l'expertise des associations afin d'élaborer ensemble des solutions réalistes.

## **ATTRIBUTIONS ET ROLES DE LA COMMISSION**

---

La commission communale pour l'accessibilité est une commission de travail, lieu de proposition. Elle établit un rapport annuel et émet des propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, en tenant compte de l'environnement global des problématiques soulevées (y compris budgétaires) et en effectuant une hiérarchisation des propositions.

Rôles de la commission communale pour l'accessibilité :

- Elle est associée à l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité de la voirie et des diagnostics d'accessibilité des bâtiments et établissements publics.
- Elle est associée à l'analyse des conséquences de la mise en œuvre des obligations légales ou règlementaires prévues par le texte de référence.
- Elle est associée aux réflexions engagées sur les grands projets.
- Elle fait toutes propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Elle établit un rapport annuel, soumis au Conseil Municipal.
- Elle informe la Commission intercommunale de Grand Poitiers des avancées de ses réflexions afin de favoriser la cohérence territoriale des actions engagées ou prévues dans le domaine de l'accessibilité.

### Evolutions suite à l'ordonnance du 26/09/2014

Les missions complémentaires nouvelles, sur leur territoire :

- tenir à jour la liste des ERP ayant élaboré un Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée)
- tenir à jour la liste des ERP accessibles.

Pour cela elle sera destinataire :

- . des attestations d'accessibilité
- . des dossiers Ad'AP, sur lesquels elle pourra émettre un avis
- . des éléments de suivi des Ad'AP
- . des attestations d'achèvement des Ad'AP.

A noter : lors de la création de la commission, les membres ont souhaité dépasser les domaines d'actions définis par l'article 46 de la loi. Ainsi, l'accès à la culture, aux loisirs, au tourisme a été abordé.

## **COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE**

---

**La Présidence** est assurée par le Maire de Poitiers, Monsieur Alain CLAEYS.

**Les élus :**

**Membres titulaires :**

- Anne GERARD
- Patrick CORONAS
- Abderrazak HALLOUMI
- Eliane ROUSSEAU
- Régine FAGET-LAPRIE
- Christine BURGERES
- Christian PETIT
- Laurent LUCAUD
- Laurence VALLOIS-ROUET
- Jacqueline DAIGRE
- Martine APERCE
- Thierry GRASSET

**Suppléants :**

- Patricia PERSICO
- Jean-Baptiste RICCO
- Christine SARAZIN-BAUDOUX
- Valérie FRANCHET-JUBERT

**Des associations de personnes handicapées ou de représentants de personnes handicapées :**

- Confédération nationale des Retraités
- Association des Paralysés de France
- Association « Dominer son handicap »
- Groupement d'Insertion des Handicapés Physiques (GIHP)
- Association des Sourds de Poitiers
- Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC)
- Association pour la Promotion Des Personnes Sourdes, Aveugles et Sourdes-Aveugles (APSA)
- Association Sportive et Sociale des Handicapés et Adhérents Valides (ASSHAV)
- Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJP)
- Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI)
- Handisup Centre Ouest
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH)
- Union nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM 86)
- Deux langues pour une Education (2LPE)
- Association pour le Développement des Rencontres artistiques et Sportives (ADRAS)
- Activités et Loisirs Educatifs pour les Personnes avec Autisme (ALEPA 86).

Des associations d'usagers peuvent également participer à cette commission :

- Confédération nationale du Logement
- Consommation, Logement et Cadre de Vie
- Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT).

**Des agents des services de la ville** peuvent être consultés pour apporter des précisions, sans formuler d'avis.

**Intervenants extérieurs** : les membres de la commission peuvent décider d'entendre toute personne dont l'audition paraît utile, en fonction des sujets abordés.

Evolutions suite à l'ordonnance du 26/09/2014

Une composition élargie :

- . associations représentant tous les types de handicap
- . représentants des personnes âgées
- . représentants des acteurs économiques
- . représentants d'autres usagers de la ville.

Depuis 2009, le Conseil Départemental, la Maison Départementale des Personnes Handicapées et le Conseil Régional sont informés et associés aux travaux de la commission, afin de renforcer la continuité de l'accessibilité.

La commission communale pour l'accessibilité s'est réunie deux fois en 2016, le 22 mars et le 6 décembre.

Comptes rendus joints en annexes.

# **BILAN DE L'ACCESSIBILITE VILLE DE POITIERS 2016**

Une commission qui veille depuis 2007 au bien-être de tous et au cœur des projets.

La CCA est associée :

- à l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité de la voirie et des diagnostics d'accessibilité des bâtiments et établissements publics
- à l'analyse des conséquences de la mise en œuvre des obligations prévues par la loi
- aux réflexions engagées sur l'ensemble des projets de la Ville et même au-delà avec des réflexions sur l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs, à la citoyenneté, à l'emploi et aux structures éducatives.

# État de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

## **Les obligations**

Les constructions neuves sont soumises aux normes d'accessibilité.

1<sup>er</sup> janvier 2010 : réalisation du diagnostic d'accessibilité des ERP existants de catégories 1 et 2

1<sup>er</sup> janvier 2011 : réalisation du diagnostic d'accessibilité des ERP existants de catégories 3 et 4

1<sup>er</sup> janvier 2015 : accessibilité des ERP communaux et intercommunaux

27 septembre 2015 : date limite de remise des Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmée).

**Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**

**L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014** prévoit la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), permettant de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP).

Le [\*\*décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014\*\*](#) définit le contenu de l'Ad'AP. Il fixe également les conditions de son approbation par l'autorité administrative et les modalités de prorogation éventuelle des délais. Il adapte enfin les procédures existantes relatives aux demandes d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.

Pour en savoir plus : [www.accessibilite.gouv.fr](http://www.accessibilite.gouv.fr)

L'accessibilité des établissements recevant du public est à considérer en cohérence avec l'accessibilité de la voirie et des espaces publics et celle des transports publics dans un esprit de continuité de l'accessibilité.

## **L'Ad'AP : L'Agenda d'Accessibilité Programmée**

Définition : Document de programmation et de financement des travaux de mise en accessibilité, élaborés par les gestionnaires ou propriétaires des ERP.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est **obligatoire** pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014.

Il apportera un cadre juridique sécurisé mais s'accompagnera d'un **calendrier précis et d'un engagement financier**.

**L'Ad'AP de la ville de Poitiers a été déposé en septembre 2015 et validé par le Préfet.** Cette validation permet ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme.

Devant le constat collectif de l'impossibilité pour l'Etat, les collectivités locales et tous les propriétaires privés de respecter la date butoir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour la mise en conformité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) en termes d'accessibilité, le législateur a publié le 6 novembre 2014 le décret n° 2014-1326 qui modifie les obligations réglementaires. Il exige la présentation aux services de l'Etat avant fin septembre 2015 d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP), document dans lequel la Collectivité présentera son engagement sur 9 ans au maximum de mettre en conformité l'ensemble de ses ERP et IOP.

La Ville de Poitiers a défini son programme d'investissements par politiques publiques pour la période 2015-2020. L'Ad'AP s'appuie donc sur cette programmation tout en intégrant les enjeux de chaque ERP.

Elle doit par ailleurs s'articuler avec le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (P.A.V.E.). En effet, l'ambition du P.A.V.E. s'appuie sur la mise en accessibilité des voies des quartiers en créant une chaîne d'Accessibilité. A terme cette chaîne devra relier les ERP, les transports et les IOP. Les ERP et IOP inscrits dans les Ad'AP s'intègrent à la cartographie du P.A.V.E. qui permettra d'identifier clairement la continuité de la chaîne de déplacement. L'Ad'AP des transports sera également intégré à cette cartographie. Les ERP non communautaires (commerces etc.) font également l'objet d'une carte et d'un Ad'AP permettant d'avoir une vision précise de l'état d'accessibilité de la ville.

Enfin, la construction d'Ad'AP sur la base des politiques publiques permettra à chaque porteur de politiques publiques de suivre annuellement l'avancement de la mise en accessibilité de son patrimoine, dans le cadre d'un comité de pilotage présidé par les adjoints en charge de ces questions.

## BILAN SUR L'ACCESSIBILITÉ DES BATIMENTS (2008-2016)

La Ville de Poitiers a mis en application la loi de 2005 de manière généralisée, sur l'ensemble des constructions neuves et sur chacune des interventions de travaux pour le bâti existant.

### Diagnostics d'accessibilité des ERP

Entre 2009 et 2011, les diagnostics sur l'accessibilité ont été réalisés par le cabinet Pyramid, pour un montant proche de 150 000 €, sur l'ensemble des ERP et sur les principaux Etablissements Recevant des Travailleurs (ERT) : le Centre technique municipal, l'Hôtel de Ville, l'annexe du Puygarreau, l'immeuble Rivaud, le site Renaudot – Traverse, les bureaux du service des espaces verts du parc de Blossac. Ils avaient permis d'identifier des coûts prévisionnels de travaux proches de 18 M€ pour 150 bâtiments.

Des priorisations avaient été définies puis mises en œuvre. Le tableau en annexe 1 présente l'état de l'accessibilité des ERP de la Ville à ce jour.

## CONSTITUTION DE L'AGENDA PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ

Le projet d'Ad'AP obligatoire pour tous les propriétaires d'établissements recevant du public apporte un cadre juridique sécurisé accompagné d'un calendrier précis et d'un engagement financier. C'est un tableau annexé au formulaire. Il comporte les engagements de la collectivité sur ses équipements (environ 200 comme indiqué dans l'annexe 2).

Sous le contrôle de l'élu aux ERP et à l'accessibilité, les services porteurs des politiques publiques vont le compléter et lisser dans le temps la programmation de la mise en accessibilité de leur patrimoine. Ce travail sera intégré dans le document déposé en préfecture en septembre 2015.

Une consultation sera lancée pour désigner les bureaux d'études qui seront chargés de délivrer les attestations de conformités pour les établissements conformes n'en disposant pas et d'établir les diagnostics pour les nouveaux ERP et les IOP. Ces informations viendront compléter en 2016 et 2017 l'agenda initial.

Des **sanctions financières proportionnées** seront appliquées en cas de non-respect de l'Ad'AP. Le produit des sanctions sera réinvesti au profit de l'accessibilité universelle.

Si l'établissement est déjà aux normes, il faut transmettre en préfecture un **document attestant de l'accessibilité de l'établissement** (appelé "attestation d'accessibilité ou de conformité") avant le 1<sup>er</sup> mars 2015 pour les ERP accessibles au 31 décembre 2014 (y compris par dérogation).

A l'attestation accessibilité est jointe toute pièce certifiant de cette accessibilité (autorisation d'ouverture de l'ERP, attestation de conformité aux règles d'accessibilité pour les ERP construits après le 1<sup>er</sup> janvier 2007, etc.).

Pour les ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie, il peut s'agir d'une déclaration sur l'honneur.

Une copie des attestations et des Ad'AP doit être adressée à la commission pour l'accessibilité siégeant à la mairie de la commune où est situé l'ERP (si cette commune a plus de 5 000 habitants).

## **Des réalisations ou projets étudiés en 2016**

Mise en accessibilité partielle :  
Ecole élémentaire Jean MERMOZ –  
Restauration scolaire



Mise en accessibilité partielle :  
GS Marcel PAGNOL



Mise en accessibilité partielle :  
Elémentaire Paul BLEU



Mise en accessibilité partielle :  
Musée Sainte Croix



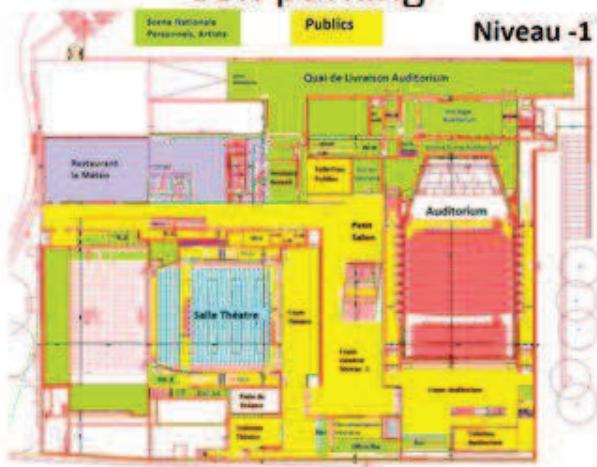
Mise en accessibilité :  
Salons de Blossac



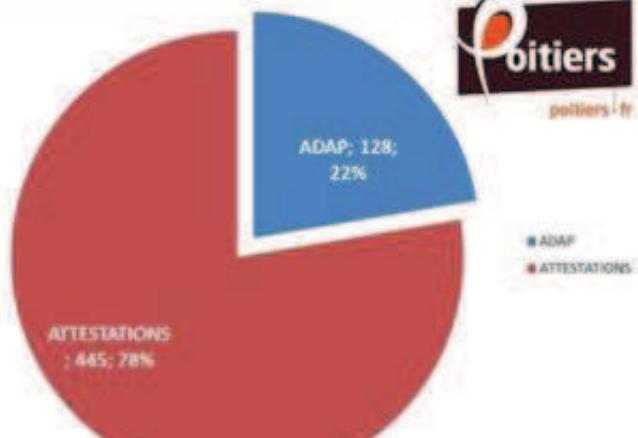
Mise en accessibilité partielle :  
Ecole élémentaire COLIGNY-CORNET  
Sanitaires 1



# Mise en accessibilité totale : Théâtre Auditorium de Poitiers et son parking



| POITIERS |     | ADAP | ATTESTATIONS | TOTAL des dossiers |
|----------|-----|------|--------------|--------------------|
| TOTAL    | 128 | 445  | 573          |                    |



- Chapelle Saint Louis : accessibilité partielle
- Ecole élémentaire Paul BLET : menuiseries extérieures, bureau de vote et sanitaires de la cour
- Ecole maternelle MICROMEGAS : sanitaires R+1
- Groupe scolaire Pablo Neruda : phase 1 livrée en septembre 2016 (phase 2 à livrer pour août 2018)
- 18 attestations.

Les équipements neufs sont évidemment livrés complètement conformes à la réglementation.

Les opérations de réaménagement ou réhabilitation menées dans le cadre du programme annuel des travaux, dans la limite des projets, intègrent techniquement et financièrement l'accessibilité.

## Projets 2017

- Ecole élémentaire Jules Ferry et Eglise Sainte-Radegonde : mise en accessibilité partielle
- Ecole maternelle Condorcet : création d'une rampe et remplacement des menuiseries
- Ecoles élémentaires Grange Saint-Pierre et Montmidi : Réhabilitation de sanitaires, mise aux normes des accès, créations de cabines adaptées
- Ecole Paul Bert : mise aux normes des sanitaires de la cour (démolition et reconstruction) / 2018 : création d'un ascenseur permettant l'accès à 75% de l'école / 2019 : réfection de la cour

# **État de l'accessibilité de la voirie, des espaces publics**

## **Les obligations**

23 décembre 2009 : élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

L'obligation de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics s'applique à l'occasion de la réalisation de voiries nouvelles, d'aménagements, ou de travaux importants.

L'accessibilité de la voirie et des espaces publics est à considérer en cohérence avec l'accessibilité des établissements recevant du public et celle des transports publics dans un esprit de continuité de l'accessibilité.

Il existe à Poitiers, depuis 2002, un groupe de travail «Accessibilité» consacré principalement à la voirie et aux espaces publics.

Ce groupe de travail est porté et animé par le service Espace Public, et présidé par l'Adjointe au Maire en charge de Propreté, Voirie et Espaces publics.

Le groupe de travail «Accessibilité» est composé d'élus, de services et d'associations de personnes en situation de handicap.

A l'occasion des réunions, les techniciens et représentants d'associations discutent des projets présentés, étudient les modalités optimales pour les mettre en œuvre, contribuant ainsi à «dresser le constat de [et à améliorer] l'accessibilité de la voirie et des espaces publics» (art.46 loi 2005-102).

Ces rencontres, élargies à d'autres sujets que ceux relevant du service Espaces Publics, ont instauré des collaborations directes entre les associations et des techniciens des services depuis 2002.

### **1. Le P.A.V.E. : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics**

Le P.A.V.E. de la ville de Poitiers a été adopté en Conseil municipal en décembre 2013 et présenté à la CCA.

Pouvoir se déplacer, se mouvoir dans la plus grande autonomie, accéder à l'espace public, de la Ville, sont des conditions essentielles pour l'intégration physique, sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

La loi du 11 février 2005 institue la mise en œuvre d'un plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements de l'espace public dans chaque commune, à l'initiative du Maire.

L'accessibilité est considérée comme l'ensemble des dispositifs permettant l'usage de la voirie sans dépendance pour toute personne qui, d'un moment ou à un autre, trouve une gêne du fait d'une incapacité permanente (handicap sensoriel, moteur ou cognitif), temporaire ou bien liée à des circonstances extérieures telles l'accompagnement d'enfants en poussette.

Les objectifs principaux sont bien évidemment de rendre les déplacements aisés et sécurisés, de vérifier à ce qu'ils soient en adéquation avec la réglementation en vigueur, mais également réalisables avec des coûts acceptables pour la collectivité en impactant le moins possible les habitudes des usagers.

Les dispositions s'appliquent aux voies nouvelles, aux travaux de modification de la structure ou de l'assiette de la voie, aux réfections ou réhabilitations de cheminements existants ou d'espaces publics.

Le principe d'élaboration du plan retenu propose d'identifier dans un premier temps le périmètre qui fera l'objet du relevé détaillé exhaustif des difficultés rencontrées sur la voirie et les espaces publics. En effet, il est très difficilement possible de rendre accessible la totalité de la voirie et des espaces publics. Dès lors, il faut déterminer les secteurs prioritaires à enjeux.

La détermination de ce périmètre s'appuie sur l'analyse sommaire du fonctionnement de la commune et l'identification des itinéraires continus dans une logique de chaîne de déplacement entre pôles générateurs de déplacement.

Cette étape consiste ainsi en un repérage cartographique d'éléments sur la commune visant à identifier les itinéraires prioritaires à diagnostiquer.

- carte des parkings
- carte des équipements
- carte de pré diagnostic.

Sur la base de ces relevés ont alors été **mises en évidence les chaînes de déplacement** : ces dernières constituent les cheminements existants et continus entre les différents pôles.

### 3 niveaux :

- Ville
- Inter quartiers
- Quartiers

Pour ce faire, les actions se décomposent en plusieurs catégories :

- la mise en accessibilité technique et complète de la voirie et des espaces publics dans le cadre d'opération d'aménagement d'ensemble sur des secteurs identifiés (à court et moyen termes)
- la mise en accessibilité technique d'itinéraires continus pour garantir une praticabilité entre 2 points identifiés
- des campagnes de remise aux normes d'aménagements spécifiques sur la commune
- de la sensibilisation ciblée pour régler des difficultés ponctuelles identifiées
- des actions de sensibilisation plus larges
- des réflexes à prendre en compte pour les prochaines opérations d'aménagement sur le territoire communal.

## 2. Les réalisations principales

- Mise en accessibilité systématique sur les travaux neufs, entreprises et régie
- État des lieux du Schéma Directeur de la Voirie et des espaces publics (P.A.V.E.), diagnostic de la ville par quartier avec la prise en compte des futures lignes BHNS (Bus à Haut Niveau de Service)
- 52 demandes de particuliers (PSH : Personnes en situation de handicap) pour des aménagements spécifiques et urgents en fonction des types de handicap, création

d'itinéraires (création d'une vingtaine d'abaissements, aménagements de 8 emplacements GIG / GIC, aménagements itinéraires Couronneries, Gibauderie et Poitiers-Ouest...)

- Aménagement de quais de bus accessibles PSH (République, CHU...)
- Analyse des dossiers permis de construire, demande préalable, autorisation de travaux pour maintenir et améliorer l'accessibilité à chaque occasion
- Participation à la sous-commission départementale d'accessibilité pour présenter les dossiers de la Ville de Poitiers
- Organisation du groupe de travail accessibilité pour la présentation des futurs projets devant les diverses associations de PSH
- Réalisation d'abaissement en régie pour compléter les schémas directeurs accessibilité
- Etude des points repos sur la ville : assis debout
- Mise en conformité d'escaliers : rampes, mains courantes
- Mise en place de fil d'Ariane pour les PSH
- Travaux places et rues : Porte de Paris, rue de la Blaiserie, rue du Haut des Sables, ANRU Pierre Loti, rue Delaunay, ANRU Bellejouanne, parking Bajon, avenue de la Libération (devant Chilvert), rue des Prairies, rue de la Garenne.



Rue de la Bugellerie



Poitiers  
poitiers.fr

Route de Bignoux



Rue du Rondy



Poitiers  
poitiers.fr

Grand Large



Poitiers  
poitiers.fr

Pierre Loti



Poitiers  
poitiers.fr

Impasse de l'Abreuvoir



Poitiers  
poitiers.fr

### Projets d'aménagements 2017

- Chemin de l'hypogée
- Centre commercial de la Gibauderie
- Rue Barbatte
- Rue Saint Fortunat
- Rue des Herbeaux
- Rue Jean Alexandre
- Carrefour Promenade des Cours
- Route de Bonnes
- Place de Bretagne
- Rue Racine et Molière
- Tison.

Tison



Poitiers  
poitiers.fr



**La loi n°2015-300 du 18 mars 2015** visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement, modifie l'article L.241-3-2 du code de l'action sociale et des familles.

**La carte de stationnement pour personnes handicapées permettra à son titulaire ou à la tierce personne l'accompagnant d'utiliser, à titre gratuit et sans limitation de durée de stationnement, toutes les places de stationnement ouvertes au public.**

### **3. Plan des places réservées aux personnes à mobilité réduite en centre ville de Poitiers**

Affichage du plan : disponible sur le site de la ville [www.poitiers.fr](http://www.poitiers.fr).

Evolution emplacements GIG / GIC mise à jour décembre 2016  
Total : 378

Ville de Poitiers emplacement en surface non payant par quartier:

Centre Ville : 67

Poitiers Sud : 21

Le Pont Neuf : 23

Trois-Cités : 40

Gibauderie : 8

Beaulieu : 45

Saint-Eloi / Breuil Mingot : 12

Couronneries : 49

Trois-Quartiers : 22

Poitiers Ouest : 27

Total Ville de Poitiers: 315



Ville de Poitiers emplacements en payant:

Parking Notre Dame : 600 places et 4 GIG/GIC

Parking des Carmes : 150 places et 1GIG/GIC

Parking Hôtel de Ville : 710 places et 6 GIG/GIC

Parking Blossac : 695 places et 9 GIG/GIC

Parking TAP : 325 places et 7 GIG/GIC

Parking Toumaï : 635 places et 26 GIG/GIC arrêt minute : 145 places et 4 GIG/GIC

Parking Cordeliers : (Privé) 290 places et 6 places GIG / GIC

Total Parking: 63



**GIG - GIC**

## **4. Espaces verts**

### Ferme de Blossac : atelier nourrissage des animaux

Il s'agit d'un atelier exclusivement réservé aux personnes en situation de handicap. Il se déroule en période scolaire de septembre à fin juin.

Les personnes participant à l'atelier préparent puis distribuent les rations alimentaires des animaux (basse-cour, chèvres naines, lapins, poules).

### Parc Animalier des Bois de Saint-Pierre : activité animation poney et attelage

- Fréquentation du Parc : groupes scolaires, ULIS, IME, APSA, IRJS
- Conventions passées avec les Etablissements et la base de loisirs du Bois de St Pierre
- 17 groupes par semaine avec lesquels sont établies des conventions
- projet avec l'ESAT de Chantejeau de Saint Benoît pour ramasser les papiers dans le sous-bois avec un baudet du Poitou.

Des travaux doivent être effectués cette année dans l'enceinte du poney-club, pour bénéficier du label tourisme handicap.

### Installations ouvertes au public (IOP) : Ad'AP

Le terme d'IOP désigne les installations publiques ou privées accueillant des utilisateurs autres que les employés. Cela regroupe un très grand nombre d'établissements comme les campings, les jeux pour enfants, les parcs d'activité...

Un travail est en cours sur les IOP existants comme le Jardin des plantes en lien avec la Direction Départementale des Territoires.

Un état des lieux a été réalisé pour voir ce qui est accessible ou non, notamment les plans de cheminement.

L'objectif est de travailler avec l'espace naturel et l'accessibilité.

Une rencontre avec l'ABF est à venir.

Une phase test sera envisagée.

**IOP- Jardin des Plantes**

Commune de POITIERS  
Jardin des Plantes

Horizonte 1:500  
Hauteur 0  
Echelle 1:500  
Métrique

| FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIQUE  |  | N°4 |
|--|--|-----|
| <b>ESCALIER :</b><br>Main courante.<br>Contraste contre marches des 1ères et dernières marches, pas de dalle podotactile                                     |  |     |
| <b>CONSTAT :</b><br>La main courante n'existe pas.<br>Absence d'appel de vigilance en partie haute des escaliers. Pas de dalle podotactile                   |  |     |
| <b>PROPOSITION D'ACTION :</b><br>Création d'une main courante.<br>Mise en œuvre d'une bande de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure. |  |     |

## **5. Signalétique patrimoniale**

La signalétique patrimoniale a été renouvelée en 2015/2016, avec une attention particulière portée sur les questions d'accessibilité, afin de permettre un meilleur accès au contenu.

Un travail en amont a été initié sur l'emplacement précis des futurs lutrins, en transversalité entre les services. Le modèle initial a été retravaillé pour la mettre en conformité avec les normes d'accessibilité (écartement central des pieds et hauteur du panneau inférieure à 0.80m pour une lecture confortable, présence d'une barre centrale en partie basse pour la détection, contraste conséquent, ensemble peu chargé, police Arial, interlignage).



# Sensibilisation – Communication – Citoyenneté

## 1. Expo rétrospective «Accessifs» et forum handicaps

Les années intermédiaires sans «Accessifs», il est mis en place une exposition rétrospective avec photos, vidéos... qui relate les actions des partenaires sur la saison précédente. Elle s'est déroulée du 14 au 18 novembre 2016 au Centre d'animation de Beaulieu (Maison de quartier mise en accessibilité), lors de la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées, avec des actions de sensibilisation et d'échanges autour de l'emploi et de la formation lors d'un forum handicap le lundi 14 novembre. Deux classes de l'école Brassens ont assisté aux ateliers de sensibilisation mis en place par les partenaires associatifs.



## Projet 2017

- 5<sup>ème</sup> édition du Festival des Accessifs

## 2. Guide «Partager la ville»

Pour informer les Poitevins des actions mises en oeuvre par les collectivités et associations, une plaquette sur le handicap et l'accessibilité a été diffusée.



Le document est toujours disponible et **téléchargeable** sur le site de la ville de Poitiers. Des guides sont disponibles auprès de la mission handicap, il y a également quelques versions en braille.

[http://www.poitiers.fr/c\\_132\\_432\\_En\\_situation\\_de\\_handicap.html?navp=1&p=84](http://www.poitiers.fr/c_132_432_En_situation_de_handicap.html?navp=1&p=84)

### **3. Conseil Communal des Jeunes**

- Clip Vidéo « Changeons les regards » fait par le Conseil Communal des Jeunes à l'occasion des « Accessifs » 2011, en version sous-titrée, plusieurs fois primé.

Cette vidéo « Coup de poing » a été possible grâce à l'aide du slameur local « Lhomé» pour la rédaction des textes et la mise en musique.



[http://www.poitiers.fr/c\\_68\\_427\\_Conseil\\_communal\\_des\\_jeunes.html](http://www.poitiers.fr/c_68_427_Conseil_communal_des_jeunes.html)

### **4. Budgets participatifs**

Le dispositif des budgets participatifs favorise la participation et la citoyenneté des habitants. Expérimenté dans 2 quartiers dès 2010 et étendu à tous les quartiers à partir de 2012, il permet également de mieux connaître le fonctionnement de la collectivité en associant les habitants aux choix d'aménagements de proximité.

#### Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Le quartier dispose d'un budget mis à disposition des habitants, plafonné pour financer des équipements de proximité visant à améliorer le cadre de vie. Ce "budget participatif" est élaboré par un groupe d'habitants volontaires, en concertation avec les élus et les services municipaux. Des travaux ont été réalisés pour une meilleure accessibilité.

#### 2015-2016

- Beaulieu – Le patis : création d'un cheminement piéton, assis debout
- Centre-ville : assis debout Rue Magenta
- Couronneries : borne d'orientation, double boîte à livres résidence Kennedy
- Gibauderie : théâtre de verdure
- Poitiers Sud : agrès Prés Mignons, pose d'une rampe rue des Ducs
- Pont Neuf : assis arrêt de bus debout rue de la Châtonnerie, rue du Faubourg du Pont Neuf, lutrin Aboville, plaque patrimoniale Dolmen
- Trois Quartiers : boîte à livre





### **Action prévue en 2017 :**

- **Journée Défense et Citoyenneté:** une Journée Défense et Citoyenneté sera traduite en Langue des Signes Française. C'est une première nationale. Elle favorisera la mixité entre jeunes entendants et jeunes sourds. La remise des diplômes se fera en mairie.

# L'emploi / la formation

## Les obligations

Tout employeur public qui emploie plus de 20 équivalents temps plein est assujetti à l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés et assimilés.

1. **Adaptactions** : un plan d'actions élaboré par la ville de Poitiers et Grand Poitiers en faveur de l'intégration des travailleurs handicapés.

Les enjeux : faciliter l'intégration et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

Ce plan d'actions prend plusieurs formes : acquisition de matériel, financements de trajets domicile-travail, aides humaines, aménagement d'horaires, aménagements de postes de travail, formations spécifiques, accompagnement vers la reconversion professionnelle, remboursement de prothèses auditives, etc.

En 2016 : des recrutements permanents et des pérennisations d'emploi d'avenir.

Différentes actions de sensibilisation et de formation ont été organisées en 2015 :

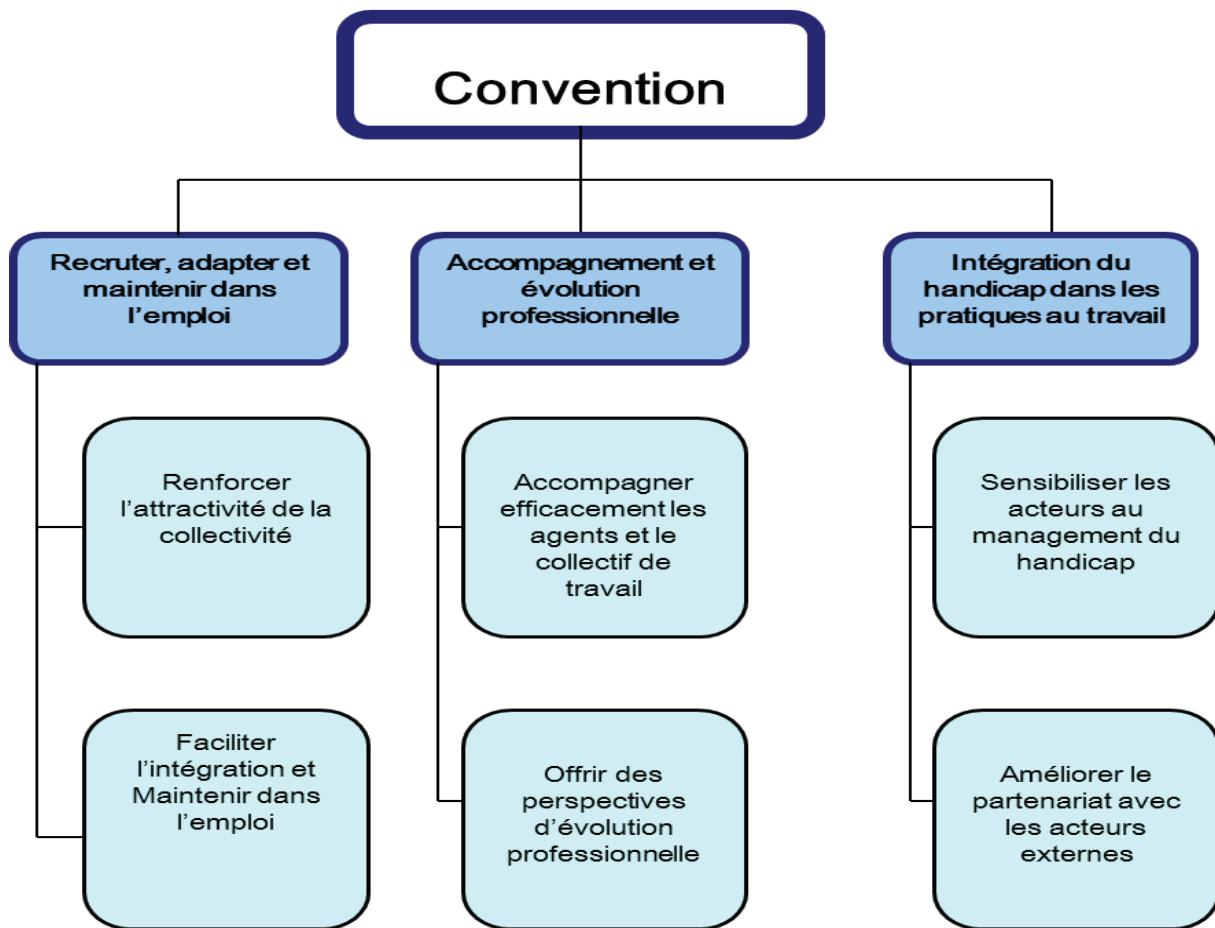
- ❖ Convention handicap à l'attention des cadres de la collectivité le 3 mars 2016 autour de l'emploi et du handicap



Pourcentage d'agents BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) pour la Ville en 2016: 7.19%

**La convention avec le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la Fonction publique est renouvelée pour trois ans (2014/2016).**

Prévision de renouvellement en 2017.



### **Évolution de la prise en charge par le FIPHFP :**

Pour les adaptations et les aménagements de poste, plusieurs points sont à prendre en compte :

1. la notion de surcoût n'est pas une règle nouvelle de prise en charge. Toutefois, il était d'usage de prendre en charge l'intégralité de l'aménagement/adaptation de poste.
2. le FIPHFP finance maintenant uniquement les surcoûts du poste de travail lié à la compensation du handicap de l'agent.

Calcul du surcoût :

- le surcoût est obtenu en soustrayant le coût d'un matériel standard de base à un matériel spécifique pour l'agent en situation de handicap
- la prise en charge du surcoût par le FIPHFP est pondérée par le taux d'utilisation du matériel par l'agent (100% du surcoût si le matériel est utilisé par l'agent uniquement).

## **2. Formation et sensibilisation des agents**

### **2016**

- Un cycle de formation de six mois sur «l'accueil des enfants en situation de handicap» animé par la Fédération des Centres Sociaux de la Vienne
- Une sensibilisation sensorielle au handicap visuel et moteur :
  - 36 agents formés des Directions Immobilier et Construction : réglementation de l'accessibilité, Ad'AP, ateliers de sensibilisation aux handicaps
  - 12 agents des Directions Voirie et Ressources humaines : notion de locomotion, les doigts qui rêvent, initiation à l'écriture braille, jeux sensoriels et spatiaux temporels, repas sensoriel / objectif : comprendre les sensations éprouvées lors de la perte momentanée d'un organe sensoriel et/ou moteur, permettre de proposer un accompagnement plus adapté aux handicaps des personnes accueillies.

### **Projets 2017**

- 4 sessions de formation de 48 agents prévues sur des mises en situation à travers des ateliers sensoriels

# **Accès à la scolarité et aux structures éducatives**

Groupe de travail interne à la collectivité sur l'accueil des enfants en situation de handicap :

- analyse des pratiques professionnelles, sensibilisation et formation des professionnels (lien avec la Fédération des Centres Sociaux). Le groupe s'est réuni à nouveau le 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour travailler sur le contenu d'une formation destinée aux agents avec analyse des pratiques professionnelles
- la 1<sup>ère</sup> session de formation s'est déroulée de janvier à juin 2016, à raison d'une rencontre par mois.

Dans le cadre du programme de réussite éducative, les professionnels agissent sur le terrain, dans les différents quartiers de Poitiers, pour «repérer» les enfants en situation de handicap et accompagner les familles dans leurs démarches de prise en charge, lorsque cela s'avère nécessaire.

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) permettent ainsi aux enfants en situation de handicap de suivre totalement ou partiellement un cursus en milieu scolaire. Les ULIS sont des dispositifs permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS), qui prévoit une inclusion progressive en classes ordinaire.

Les locaux scolaires peuvent être aménagés et dotés de mobiliers accessibles (table pour malvoyant, fauteuil réglable, éclairage et sanitaires spécifiques...).

Actuellement, l'association «Deux langues pour une éducation» accompagne des enfants sourds dans les classes de l'école Paul Blet. La Ville de Poitiers met également à disposition deux professionnels sourds en soutien.

Déjeuners à la carte : des Protocoles d'accueil individualisé (PAI) sont mis en place par la Ville, depuis janvier 2000, pour permettre aux enfants souffrant d'allergies alimentaires de déjeuner au restaurant scolaire. Ces PAI font intervenir conjointement un allergologue, le médecin scolaire et la diététicienne de la ville.

# Accès à la culture, aux loisirs...

## ACCUEILS DE LOISIRS

Les 12 structures d'accueil de loisirs de la Ville (Association culturelle et sportive des écoles publiques, Centre d'animation de Beaulieu, Centre socioculturel de la Blaiserie, centre de loisirs des Bois de Saint-Pierre, Cap Sud, Maison de la culture et des loisirs Le Local, Maison de la Gibauderie, Centre d'animation des Couronneries, Maison des Trois-quartiers, Patronage Saint-Joseph, Centre socioculturel des Trois-cités, Maison de quartier SEVE) ont accueilli des enfants en situation de handicap.

## MUSÉES

Différentes actions ont été mises en place en 2016

- Conventions avec :

- G.E.M. de la Cordée
- Hôpital de jour Jean-Baptiste Pussin
- C.M.P. Boncenne
- CIF-SP

Adultes : visites d'exposition,

Jeune public : ateliers avec les ULIS, activités de vacances.

Réflexion globale sur l'accessibilité

- Rencontre avec des partenaires.
- Réflexion sur des outils de visite, de médiation pour le public sourd, pour le public mal et non voyant.

Projets pour 2017

- Travaux d'accessibilité pour les P.M.R. au rez-de-chaussée du musée prévus en fin d'année
- Travaux en cours sur une application numérique tout public mais permettant à des personnes en situation de handicap d'accéder à des contenus sur les collections notamment via des commentaires audios et éventuellement, des vidéos LSF.

## MEDIATHEQUE

Différentes actions ont été mises en place en 2016 :

### **Accueil du public sourd**

**Acquisitions :**

- ✓ Achat de documentaires sur la Culture sourde, la langue des signes, ainsi que des fictions en français facile pour les enfants et adolescents sourds.

## **Accueil du public non et malvoyant**

- ✓ **Accueil personnalisé** de personnes non-voyantes à la médiathèque François-Mitterrand sur demande (aide à la recherche documentaire et aide pour se déplacer dans les différents espaces). Les personnes non-voyantes viennent seules ou avec un institut spécialisé comme LARNAY.
- ✓ **Acquisitions** : achat de livres tactiles et braille pour les enfants et de 75 textes lus pour un public adulte.
- ✓ **Partenariat avec l'association Valentin Haüy**

Mise à disposition de 5000 textes lus pour les personnes non et malvoyantes (sous justificatif d'une invalidité supérieure à 80%)

Achat de deux lecteurs de cd et de textes lus adaptés aux handicaps visuels (Victor Reader).

## **Ateliers de sensibilisation au handicap visuel**

Ces ateliers se font toujours en partenariat avec une personne en situation de handicap.

Visites de la Médiathèque François-Mitterrand les yeux bandés avec jeux sensoriels *en partenariat avec l'association ARMMELHISCA*.

## **Accueil du public avec un handicap psychique et mental**

- ✓ Accueils réguliers sur l'année d'enfants polyhandicapés de *l'Oasis de Biard*
- ✓ Visites découvertes de la médiathèque pour des Instituts Médicaux Educatifs et des Instituts d'Éducation Motrice
- ✓ Visite guidée de la Médiathèque pour des patients atteints de la maladie d'Alzheimer
- ✓ Visites guidées de la Médiathèque pour des classes ULIS

## **Le Portage à domicile**

- ✓ Deux bibliothécaires vont à la rencontre des personnes qui ne peuvent pas se déplacer.
- ✓ Le service compte 18 abonnés (des personnes du 3<sup>ème</sup> voire du 4<sup>ème</sup> âge et 3 personnes non voyante) et nous intervenons aussi dans deux E.H.P.A.D. (Agapanthe et René Crozet pour des dépôts de livres).

## **TAP**

Différentes actions ont été mises en place en 2016 :

Matériel et moyens généraux en terme d'accessibilité au TAP :

- **une page de la brochure et du site intitulée «accessibilité pour tous»** : conseils pour personnes déficientes sensorielles (sourdes-malentendantes / aveugles-malvoyantes / handicapés psychiques, mentaux, moteur).
- **pour personne à mobilité réduite**

L'accès au TAP est direct par les ascenseurs. En journée, les ascenseurs permettent d'accéder à l'espace billetterie aux heures d'ouverture. Les soirs de spectacles, ces ascenseurs conduisent directement aux salles. Un agent d'accueil est à disposition pour accompagner, les personnes qui le souhaitent. Afin de réserver le meilleur accueil, nous invitons ces personnes à se faire connaître au moment de la réservation. L'accès aux trois salles cinéma du TAP Castille est direct par l'ascenseur.

- Alexandre Chevalier, formé à la langue des signes française, est à disposition à l'accueil du TAP.
- **soirée de présentation de saison interprétée en LSF** (en partenariat avec 2LPE)
- **des boucles magnétiques** sont à disposition dans la salle de théâtre
- **des plans tactiles** de l'auditorium et du théâtre sont disponibles à l'accueil du TAP (réalisés par l'imprimerie Braille de l'ESAT de la Chaume)
- une sélection de spectacle est conseillée sur la page accessibilité :
- spectacles adaptés en **Langue des Signes Française** (au moins 1 par an depuis 3 ans)
- spectacles en langue étrangère surtitrés en français
- spectacles très visuels naturellement accessibles
- spectacles à texte naturellement accessibles + tous les concerts
- Au cinéma TAP Castille, séances en audio-description pour aveugles et malvoyants, en surtitrage spécifique pour sourds et malentendants.

#### Médiation :

- **un médiateur est à disposition** : conseil pour imaginer des parcours de spectateur adapté, pour monter des actions culturelles adaptées.
- **répétitions d'orchestre accessibles** (IME, EPHAD, Foyers, ESAT...)

**Et particulièrement pour** personnes sourdes / malentendantes et aveugles / malvoyantes.

**Ecoutes tactiles** (2 par an) : d'une répétition de l'orchestre Poitou-Charentes, pour des groupes constitués ; accueil sur répétition, + atelier pour toucher les instruments et jouer avec les musiciens.

- **des visites adaptées du TAP** pour groupes constitués (visites tactiles pour personnes aveugles malvoyants avec plans tactiles)
- **des ateliers artistiques** sont imaginés pour des groupes constitués
- **atelier de sensibilisation à la musique pour les encadrants de groupes constitués** souhaitant découvrir la musique classique (atelier en 3 phases - 1 atelier suivi d'un concert pour les encadrants de groupe, une écoute tactile ou répétition pour le groupe de résidents et une sortie commune sur un concert de l'Orchestre Poitou-Charentes). Atelier mené depuis 3 ans.

Les **maisons de quartier** œuvrent également sur l'accès à la culture des personnes en situation de handicap. L'objectif est plutôt de favoriser l'inclusion et la mixité.

# Accès aux soins, aux droits...

## Groupe de travail Contrat Local de Santé / Handicap

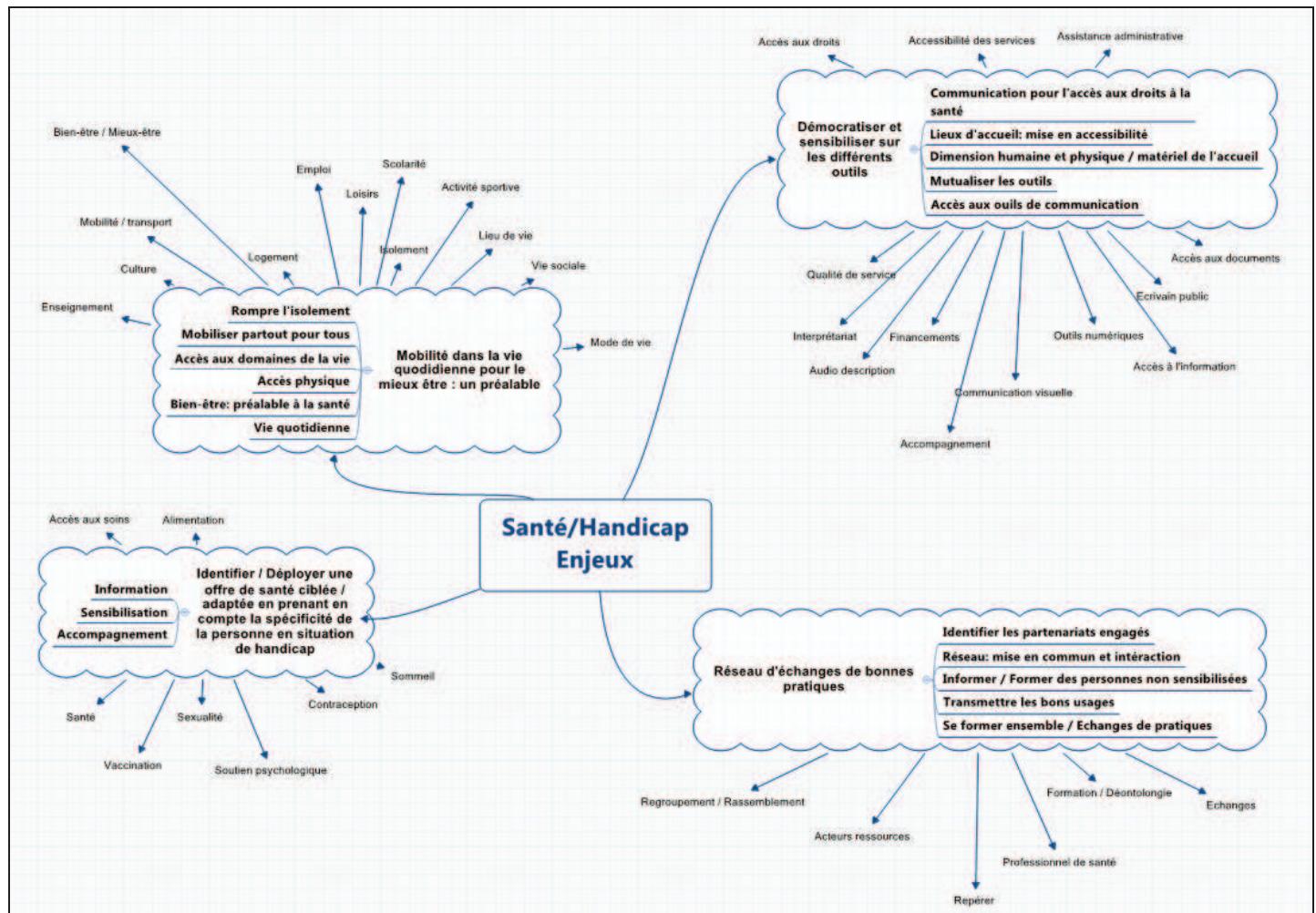
Le groupe de travail sur la thématique CLS/Santé/Handicap (dont les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité) se réunit avec pour objectif la construction de fiches actions à intégrer dans l'axe Santé / Handicap du CLS.

Les partenaires composant le groupe de travail ont au fur et à mesure déterminé des enjeux et des axes d'amélioration visant à favoriser l'accès à la santé des personnes en situation de handicap.

Trois enjeux principaux sont le point de départ de la définition des actions à développer :

- mobilité dans la vie quotidienne pour le mieux-être : un préalable
- identifier, déployer une offre de santé ciblée, adaptée en prenant en compte la spécificité de la personne en situation de handicap
- réseau d'échanges de bonnes pratiques.

A partir de ces enjeux, des actions en cours de construction, déjà existantes, ont été répertoriées par les différents partenaires et peuvent répondre à certains des axes à améliorer d'autres sont à construire.



**Perspectives 2016 - Enjeux - Améliorer la continuité des parcours de soins et de vie des personnes en situation de handicap**

| Priorités   | Actions  | Méthodologie   |
|---|--|--|
| Améliorer la qualité du parcours de soins et de vie de la personne en situation de handicap | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Développer un temps de sensibilisation / d'information auprès des professionnels de proximité et de santé</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluer les besoins des professionnels de santé et de proximité en terme d'accompagnement des personnes en situation de handicap</li> <li>Questionnaire accompagné d'une note de cadrage soumis à validation</li> <li>Envoyer du questionnaire aux professionnels de proximité et de santé: liste soumise à validation</li> <li>Elaboration du contenu du temps de sensibilisation</li> </ul> |
| Communication pour l'accès aux droits à la santé  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Actions proposées par le groupe de travail pour l'amélioration de l'accès à l'information</li> <li>▶ Evisager de mettre sur le site internet les actions de prévention et de promotion de la santé, l'information sur les dispositifs existants</li> <li>▶ Rendre le guide "Partager la ville" interactif</li> <li>▶ Transmission d'informations sur les partenaires lors des réunions des commissions accessibilité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Rendez-vous CCAS / Ville / Direction communication</li> <li>Maintien de la dynamique pour mener la construction de l'action:</li> <li>Direction Communication, associations et institutions déjà impliquées dans le groupe de travail</li> </ul>  |
| Identifier et déployer une offre de santé adaptée   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Poursuite de la mise en place du Dil Sensi Contraception en tant qu'offre d'action de prévention et de promotion de la santé</li> <li>▶ Transmission d'informations sur les partenaires lors des réunions des commissions accessibilité</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Représenter les établissements intéressés au cours du premier semestre</li> <li>Envisager le financement des interventions</li> <li>Début de la mise en place des temps de sensibilisation: septembre 2016 pour inscription dans le projet d'établissement</li> </ul>   |
| Réseau d'échanges et de bonnes pratiques  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Poursuite de l'animation du groupe de travail</li> </ul>  |  |
| Mobilité dans la vie quotidienne pour le mieux être: un préalable                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe de travail "Accès aux transports, à la mobilité et handicap(s)" de la commission accessibilité</li> <li>▶ Améliorer la communication et/ou l'accès à la communication sur les dispositifs existants</li> <li>▶ Développer la formation des conducteurs de bus sur la sensibilisation aux différents handicaps</li> </ul>   |  |
| Développer l'axe santé dans le cadre du prochain Festival "Les Accessifs" en 2017           | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Début des réflexions sur les actions qui seront mises en place lors du Festival</li> </ul>  |  |

**Conseil Local en Santé Mentale**

Comme dans de nombreux autres territoires français, les citoyens, les usagers, les aidants, les élus, les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement, les professionnels du soin de Poitiers, tous font le constat que la psychiatrie de secteur ne peut répondre seule à tous les besoins d'accompagnement des personnes en souffrance psychique et psychiatrique.

Il est nécessaire de travailler de concert pour améliorer la qualité et la continuité des parcours de vie des personnes dans la cité.

C'est pourquoi, depuis 2014, à l'instar de plus de 130 villes en France, l'Unafam86, le Centre hospitalier Henri Laborit, la Ville de Poitiers et son CCAS ont constitué un groupe projet pour travailler à la création d'un Conseil Local de Santé Mentale.

Cet outil de décloisonnement centré sur la qualité et la continuité du parcours de santé des citoyens promeut une démarche locale d'amélioration sur les questions de santé mentale. Sa création est encouragée par l'ARS Nouvelle Aquitaine et dans le cadre de la loi de santé du 26 janvier 2016.

Une enquête, puis de nombreux entretiens ont été réalisés en 2014 et 2015 pour définir les problématiques locales relevant du CLSM ont été formalisées début 2016. Trois d'entre elles ont été retenues par le groupe projet.

Il s'agit des problématiques locales suivantes :

1. *Comment permettre aux citoyens et aux professionnels de l'accueil et de l'accompagnement non spécialistes de mieux connaître et mieux comprendre les troubles psychiques et psychiatriques?*
2. *Comment permettre la fluidité des parcours de vie et de soins des personnes atteintes de troubles psychiques et psychiatriques?*

### *3. Comment accompagner les situations complexes? Crise, urgence, pluridisciplinarité?*

Une première réunion plénière du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet en présence de Monsieur le Maire.

A l'issue, trois groupes de travail partenariaux seront constitués pour développer des réponses concrètes pour les usagers et les citoyens de Poitiers

- Groupe de travail 1 : communication et déstigmatisation, organisation des semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)
- Groupe de travail 2 : qualité et continuité des parcours de soins et de vie
- Groupe de travail 3 : constitution d'une cellule de crise.

Le CLSM a été labellisé par l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité réalisé par :

la mission Handicap Ville de Poitiers et Grand Poitiers  
Direction Politique de la Ville - Solidarités  
Hôtel de Ville – CS 10569  
86021 POITIERS Cedex

Contact : Isabelle BERT, chargée de mission Handicap et Accessibilité

☎ : 05 49 52 37 99 - 📧 : 05 49 52 36 66

✉ : [mission.handicap@mairie-poitiers.fr](mailto:mission.handicap@mairie-poitiers.fr) ou [isabelle.bert@grandpoitiers.fr](mailto:isabelle.bert@grandpoitiers.fr) .

# Annexes

## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Réunion plénière – 22 mars 2016

### COMPTE-RENDU de la réunion du 22 mars 2016 (salle de la Traverse)

#### Objet :

Réunion de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Auteur du compte rendu : Isabelle BERT  
Avec le visa du Directeur de service : Pierre JOLLY

#### Présents :

Bob AGUIRRE (ERHR), Luigi AVANZATI (AVH), Isabelle BERT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la Ville - Solidarité), Elsa BOUTELOUP (ALEPA), Hélène CHARLES (Région Nouvelle Aquitaine), Bernadette CHAUVEAU-GABARD (AVH), Stéphane DE FONTES (Ville de Poitiers – Direction Espace public), Sabrina DELEPINNE (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction générale adjointe Développement Urbain – Construction), Laurent FONTENEAU (Grand Poitiers – Direction Mobilités), Philippe GOHLER (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Espace public), Abderrazak HALLOUMI (Ville de Poitiers - Conseiller municipal délégué, Grand Poitiers – Vice-président délégué), Elodie LECLAIR (Grand Poitiers – Direction culture et patrimoine), Solenne MADY (Région Nouvelle Aquitaine), François MAYNARD (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Jean-Marc MENU (CCI), Yves PETARD (UNAFAM 86), Eric PROUST (Vitalis), Alain RIBAGER (GIHPPC), Franck RIGOLLE (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction générale adjointe Qualité urbaine), Pascal TRANCHANT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Construction), Julien TRINDADE (Vitalis)

#### Excusés :

Martine APERCE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Jean-Claude BONNEFON, Alain BOUCHET (AFTC), Lydia BOUGUERRA (APF), Christine BURGERES (Ville de Poitiers – Conseillère municipale déléguée, Grand Poitiers – Vice-présidente), Fabienne COEFFARD (GIHPPC), Patrick CORONAS (Ville de Poitiers - Conseiller municipal délégué, Grand Poitiers – Vice-président), Jacqueline DAIGRE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale, Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Bernard DROUINEAU (APSA), Patrice FILSTROFF (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Valérie FRANCHET-JUBERT (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Géraldine GALLEGOS (CCAS de Poitiers – Pôle Accompagnement santé), Jean-Michel GAUTHIERIE (Grand Poitiers – Direction Mobilités), Francis GOMEZ (APAJH), Denis HELLEGOUARCH (Confédération Nationale des Retraités et APF), Pierre JOLLY (Ville de Poitiers et Grand Poitiers - Direction Politique de la Ville - Solidarité), Laurent LUCAUD (Ville de Poitiers – Conseiller municipal délégué, Grand Poitiers – Vice-président délégué), Frédéric MARTIN (Reso Ouest), Jean-Louis MICHAUD (Séniors Sourds 86), Christian PETIT (Ville de Poitiers – Adjoint au Maire), Eliane ROUSSEAU (Ville de Poitiers – Adjointe au Maire, Grand

**Destinataires :**

Mesdames et Messieurs les présents et excusés et les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité

**Ordre du jour :**

Echanges autour des :

- ✚ Bilan de l'accessibilité 2015 sur Poitiers
- ✚ Présentation des travaux engagés par la Direction Espaces publics
- ✚ Présentation de l'avancée de l'Ad'AP par la Direction Construction
- ✚ Présentation des Associations UNAFAM 86, ERHR et ALEPA.

**RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX**

La loi du 11 février 2005, en instaurant les commissions pour l'accessibilité, a posé l'obligation à ces commissions d'élaborer chaque année un bilan annuel.

**Présentation de la commission**

La commission communale pour l'accessibilité existe depuis décembre 2007. Elle travaille, en complémentarité avec la commission intercommunale.

Cette instance de concertation et d'échanges avec des associations représentatives de personnes en situation de handicap, répond à la loi du 11 février 2005, et poursuit une habitude de concertation qui s'est développée au sein de la collectivité depuis 2002.

La concertation est un volet important de la politique de prise en compte des handicaps de la Ville de Poitiers. Les collaborations avec les associations favorisent une analyse des besoins et permettent de s'appuyer sur l'expertise des associations afin d'élaborer ensemble des solutions réalistes.

(Se reporter au Rapport annuel 2015)

**Attributions et rôles de la commission**

La commission communale pour l'accessibilité est une commission de travail, lieu de proposition. Elle établit un rapport annuel et émet des propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, en tenant compte de l'environnement global des problématiques soulevées (y compris budgétaires) et en effectuant une hiérarchisation des propositions.

Rôles de la commission communale pour l'accessibilité :

- Elle est associée à l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité de la voirie et des diagnostics d'accessibilité des bâtiments et établissements publics
- Elle est associée à l'analyse des conséquences de la mise en œuvre des obligations légales ou réglementaires prévues par le texte de référence
- Elle est associée aux réflexions engagées sur les grands projets
- Elle fait toutes propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Elle établit un rapport annuel, soumis au Conseil Municipal

- Elle informe la Commission intercommunale de Grand Poitiers des avancées de ses réflexions afin de favoriser la cohérence territoriale des actions engagées ou prévues dans le domaine de l'accessibilité.

#### Evolutions suite à l'ordonnance du 26/09/2014

Les missions complémentaires nouvelles, sur leur territoire :

- tenir à jour la liste des ERP ayant élaboré un Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée)
- tenir à jour la liste des ERP accessibles.

Pour cela elle sera destinataire :

- . des attestations d'accessibilité
- . des dossiers Ad'AP, sur lesquels elle pourra émettre un avis
- . des éléments de suivi des Ad'AP
- . des attestations d'achèvement des Ad'AP.

A noter : lors de la création de la commission, les membres ont souhaité dépasser les domaines d'actions définis par l'article 46 de la loi. Ainsi, l'accès à la culture, aux loisirs, au tourisme a été abordé.

### **BILAN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE - ANNEE 2015**

La commission communale pour l'accessibilité s'est réunie quatre fois en 2015, le 24 mars, le 12 mai, le 17 septembre et le 8 décembre.

#### ↳ **L'accès aux établissements recevant du public (ERP)**

##### L'Ad'AP : L'Agenda d'Accessibilité Programmée

Définition : Document de programmation et de financement des travaux de mise en accessibilité, élaborés par les gestionnaires ou propriétaires des ERP.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est **obligatoire** pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014.

Il apportera un cadre juridique sécurisé mais s'accompagnera d'un **calendrier précis et d'un engagement financier**.

**L'Ad'AP de la ville de Poitiers a été déposé en septembre 2015 et validé par le Préfet.** Cette validation permet ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme.

##### Des réalisations ou projets étudiés en 2015

- Cour d'école DAUDET (Couronneries) : accès aux bâtiments
- Sanitaires écoles : Maternelles MICROMEGAS et PERROCHON
- Gymnase PAGANEL
- Chapelle SAINT LOUIS
- Centre d'animation de Beaulieu
- Ascenseur élémentaire PERRAULT.

Les équipements neufs sont évidemment livrés complètement conformes à la réglementation.

Les opérations de réaménagement ou réhabilitation menées dans le cadre du programme annuel des travaux, dans la limite des projets, intègrent techniquement et financièrement l'accessibilité.

## Projets 2016

- Maternelle ANDERSEN (partiel) : dortoir et salle motricité
- Carré Bleu (partiel) : sanitaires SSI
- Ecole maternelle PETIT TOUR
- Ecole élémentaire MERMOZ : création rampe à l'arrière
- Château de Beauvoir : bloc sanitaire n° 2
- Sanitaires écoles : maternelle MICROMEGAS tranche 2, élémentaire COLIGNY
- Salons de Blossac
- TAP
- Entrée des écoles et médiathèque PAGNOL
- Ecole élémentaire MONTMIDI : création rampe à l'arrière
- Ecole Paul BLEU : sanitaires et menuiseries préau
- Entrée du Musée Sainte Croix
- 35 attestations
- Diverses études de faisabilité.

## L'accessibilité de la voirie, des espaces publics

Il existe à Poitiers depuis 2002 un groupe de travail « Accessibilité » consacré principalement à la voirie et aux espaces publics.

Ce groupe de travail est porté et animé par le service Espace Public, et présidé par l'Adjointe au Maire en charge de la Propreté, Voirie et Espaces publics.

Le groupe de travail « Accessibilité » est composé d'élus, de services et d'associations de personnes en situation de handicap.

A l'occasion des réunions, les techniciens et représentants d'associations discutent des projets présentés, étudient les modalités optimales pour les mettre en œuvre, contribuant ainsi à « dresser le constat de [et à améliorer] l'accessibilité de la voirie et des espaces publics » (art.46 loi 2005-102).

Ces rencontres, élargies à d'autres sujets que ceux relevant du service Espaces Publics, ont instauré des collaborations directes entre les associations et des techniciens des services depuis 2002.

Le P.A.V.E. (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) de la ville de Poitiers a été adopté en Conseil municipal en décembre 2013 et présenté à la CCA.

## Les réalisations en 2015

- Mise en accessibilité systématique sur les travaux neufs, entreprises et régie
- Etat des lieux du Schéma Directeur de la Voirie et des espaces publics (P.A.V.E.), diagnostic de la ville par quartier avec la prise en compte des futures lignes BHNS (Bus à Haut Niveau de Service)
- Gestion des demandeurs (PSH : Personnes en situation de handicap) pour des aménagements spécifiques et urgents en fonction des types de handicap, création d'itinéraires (dalles podotactiles avec abaissements, élargissement de trottoirs, mise en place de rampes d'accès, suppression d'obstacles...)
- Aménagement de quais de bus accessibles PSH (République, CHU...)
- Analyse des dossiers permis de construire, demande préalable, autorisation de travaux pour maintenir et améliorer l'accessibilité à chaque occasion
- Participation à la sous-commission départementale d'accessibilité pour présenter les dossiers de la Ville de Poitiers
- Organisation du groupe de travail accessibilité pour la présentation des futurs projets devant les diverses associations de PSH

- Réalisation d'abaissement en régie pour compléter les schémas directeurs accessibilité
- Etude des points repos sur la ville : assis debout
- Mise en conformité d'escaliers : rampes, mains courantes
- Mise en place de fil d'Ariane pour les PSH
- Travaux places et rues : Porte de Paris, rue de la Blaiserie, rue du Haut des Sables, ANRU Pierre Loti, rue Delaunay, ANRU Bellejouanne, parking Bajon, avenue de la Libération (devant Chilvert), rue des Prairies, rue de la Garenne.

### Projets d'aménagements 2016

- Rue de la Bugellerie
- Rue de Rondy
- Bas de la Grand'Rue
- Promenade des Cours Pont Saint Cyprien
- Passerelle Tison
- Allée Eugène Chevreuil
- Rue du Porteau
- Rue Salvador Allende
- Rue François Coli (impasse).

### Plan des places réservées aux personnes à mobilité réduite en centre ville de Poitiers

- Disponible sur le site de la ville [www.poitiers.fr](http://www.poitiers.fr).
- La loi n°2015-300 du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement, modifie l'article L.241-3-2 du code de l'action sociale et des familles.
- La carte de stationnement pour personnes handicapées permettra à son titulaire ou à la tierce personne l'accompagnant d'utiliser, à titre gratuit et sans limitation de durée de stationnement, toutes les places de stationnement ouvertes au public.

### Les espaces verts

#### Ferme de Blossac

- Atelier nourrissage des animaux
- Perspectives d'action pour 2016 : La ferme de Blossac est en mesure de mettre en place 2 ateliers nourrissage par semaine. Les demandes d'ateliers se font en mai/juin pour un démarrage en septembre de la même année.

#### Parc Animalier des Bois de Saint-Pierre

- Activité Animation
- Conventions passées avec les Etablissements et la base de loisirs du Bois de St Pierre.

#### Perspectives 2016

Un nouveau projet avec l'ESAT de Chantejeau de Saint Benoît pour ramasser les papiers dans le sous-bois avec un baudet du Poitou.

Des travaux doivent être effectués cette année dans l'enceinte du poney-club, pour bénéficier du label tourisme handicap.

### Sensibilisation – Communication – Citoyenneté

#### Festival « LES ACCESSIFS » 4ème édition du 18 au 24 mai 2015

La Ville de Poitiers a organisé pour la quatrième année les « Accessifs » ... Une semaine d'animations coordonnée par la Ville de Poitiers et Grand Poitiers et animée par de nombreux partenaires locaux, en lien avec la Région Poitou-Charentes.

Les «Accessifs» ont pour objectif de «changer le regard sur le handicap», d'éduquer à la différence et de lutter contre les discriminations à travers les animations proposées par les partenaires et sensibiliser chacun à ses problématiques. Entre manifestations culturelles, débats, ateliers artistiques, activités sportives et culturelles diverses, les «Accessifs» sont destinés à un public le plus large possible, toutes générations confondues.

- Prochaine édition du 6 au 11 juin 2017.

### Guide « Partager la ville »

Pour informer les Poitevins des actions mises en œuvre par les collectivités et associations, une plaquette sur le handicap et l'accessibilité a été diffusée.

Le document est toujours disponible et **téléchargeable** sur le site de la ville de Poitiers et il existe une **version audio décrite**. Des guides sont disponibles auprès de la mission handicap, il y a également quelques versions en braille.

[http://www.poitiers.fr/c\\_132\\_432\\_En\\_situation\\_de\\_handicap.html?navp=1&p=84](http://www.poitiers.fr/c_132_432_En_situation_de_handicap.html?navp=1&p=84)

### Conseil Communal des Jeunes

- Clip Vidéo « Changeons les regards » fait par le Conseil Communal des Jeunes à l'occasion des « Accessifs » 2011, en version sous-titrée, plusieurs fois primé.

[http://www.poitiers.fr/c\\_68\\_427\\_Conseil\\_communal\\_des\\_jeunes.html](http://www.poitiers.fr/c_68_427_Conseil_communal_des_jeunes.html).

### Projet 2016

- Exposition rétrospective de la 4<sup>ème</sup> édition du festival « Les Accessifs » pendant la Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées du 14 au 18 novembre 2016.

### Budgets participatifs

Le dispositif des budgets participatifs favorise la participation et la citoyenneté des habitants. Expérimenté dans 2 quartiers dès 2010 et étendu à tous les quartiers à partir de 2012, il permet également de mieux connaître le fonctionnement de la collectivité en associant les habitants aux choix d'aménagements de proximité.

### 2014-2015

- Centre-ville, square Bon Pasteur : rampe d'escalier et éclairage solaire, abri voyageurs parvis de la gare
- Poitiers-sud, parvis de Cap-Sud : arrêt-minute à proximité de la crèche, rénovation de l'aire de basket avec cheminement PMR
- 3 Cités, centre commercial : rampes d'escalier
- St-Eloi Breuil Mingot : four à pain
- Pont-Neuf : assis debout

- Poitiers Ouest : assis debout et banc avec dossier sur le trajet Foyer-cimetière.
- Abri voyageurs à la gare.

## 2015-2016

- Centre-ville : assis debout
- Poitiers-sud : rampe sur le chemin PMR
- 3 Cités : rampe escalier du bâtiment administratif, angle commissariat
- Gibauderie, parc : bancs avec accoudoirs et cheminement piéton de la maison de quartier vers le city pour faciliter le passage de piétons et des PMR (le trottoir est étroit et encombré avec les panneaux de signalisation et les candélabres)
- Beaulieu : assis debout
- Pont-Neuf : assis debout.

### L'emploi et la formation

**Adaptactions** : un plan d'actions élaboré par la ville de Poitiers et Grand Poitiers en faveur de l'intégration des travailleurs handicapés.

Les enjeux : faciliter l'intégration et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

Ce plan d'actions prend plusieurs formes : acquisition de matériel, financements de trajets domicile-travail, aides humaines, aménagement d'horaires, aménagements de postes de travail, formations spécifiques, accompagnement vers la reconversion professionnelle, etc.

Différentes actions de sensibilisation ont été organisées en 2015, de même que la participation à des salons.

#### Pourcentage d'agents BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) pour la Ville

- Taux BOE ville 2015 : 6,16%

La convention avec le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la Fonction publique a été renouvelée pour trois ans (2014/2016).

Signature de la charte en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap en Poitou-Charentes

### Formation des agents

#### 2015

Un stage individuel CNFPT en novembre pour un agent de la Médiathèque sur « l'accueil des personnes en situation de handicap dans les lieux culturels ».

#### Projets 2016

- Un cycle de formation de 6 mois sur « l'accueil des enfants en situation de handicap » animé par la Fédération des Centres Sociaux de la Vienne.
- Une sensibilisation sensorielle au handicap visuel.

### L'accès à la scolarité et aux structures éducatives

#### Groupe de travail interne à la collectivité sur l'accueil des enfants en situation de handicap

- Analyse des pratiques professionnelles, sensibilisation et formation des professionnels (lien avec la Fédération des Centres Sociaux). Le groupe s'est réuni à nouveau le

1<sup>er</sup> décembre 2015 pour travailler sur le contenu d'une formation destinée aux agents avec analyse des pratiques professionnelles.

- La 1<sup>ère</sup> session de formation se déroulera de janvier à juin 2016, à raison d'une rencontre par mois.

#### L'accès aux sports, à la culture, aux loisirs, au tourisme...

#### Groupe de travail « Accès à la culture, aux loisirs, au tourisme et handicaps »

- |                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>Enjeux du groupe de travail</b> | Réunion du groupe de travail « ACCES A LA CULTURE ET HANDICAP(S) », groupe thématique issue de la commission communale (Poitiers) pour l'accessibilité aux personnes handicapées :<br>⇒ Définir des pistes d'action/projets qui contribuerait à renforcer l'accès à la culture pour et avec les personnes en situation de handicap<br>⇒ Renforcer la connaissance réciproque et les collaborations entre les acteurs culturels et les associations (croiser les aspirations des uns et des autres ; mutualiser, faciliter). |
|------------------------------------|---|

Remarque : commission ouverte à des membres d'autres commissions communales pour l'accessibilité de Grand Poitiers pour mutualiser les réflexions, et contribuer à une cohérence territoriale.

Le groupe de travail s'est réuni en 2015 dans le cadre de la préparation du festival « Les Accessifs ».

#### Médiathèque

##### Differentes actions ont été mises en place en 2015

- 2 spectacles en bilingue Français/Langue des signes
- Vidéo de présentation des nouveautés de l'Artothèque en langue des signes française
- Acquisitions
- Accueil personnalisé de personnes non-voyantes
- Partenariat avec l'association Valentin Haüy
- Ateliers de sensibilisation au handicap visuel
- Accueil du public avec un handicap psychique et mental
- Le Portage à domicile.

#### Projets 2016

- Accompagnement et aide à la recherche documentaire pour les personnes non et malvoyantes
- Service gratuit du portage de documents à domicile (livres, cd, DVD ...)
- Initiation à la LSF
- Initiation au braille
- Accueil des publics en situation de handicap à la Médiathèque François-Mitterrand et dans le réseau des médiathèques de Poitiers
- Accueil de classe d'IME et d'ULIS.

#### Musées

## Différentes actions ont été mises en place en 2015

- Conventions signées avec la MAS de Vouillé, le GEM de la Cordée, le CMP Boncenne et l'Hôpital de jour Jean-Baptiste Pussin
- Accueils réguliers de classes d'Unités localisés pour l'inclusion scolaire –ULIS- (école Andersen Poitiers, collège Ronsard Poitiers), IME (Mignaloux-Beauvoir, Le Blanc)
- Croq'musée (activités de vacances pour les individuels) hiver et printemps 2015, organisation de deux animations pour les 7-10 ans interprétées en L.S.F
- Participation au festival « Accessifs 2015 »
- Réflexion globale sur l'accessibilité.

## Projets 2016

- Renouvellement des conventions avec :
  - G.E.M. de la Cordée
  - Hôpital de jour Jean-Baptiste Pussin
  - C.M.P. Boncenne
  - M.A.S. de Vouillé
- Mise en place d'une nouvelle convention :
  - CIF-SP (Centre d'Informations et Formations Services à la Personne) / Cord'âges : association d'accompagnement pour les personnes âgées dépendantes notamment atteintes de la maladie d'Alzheimer
- Travaux d'accessibilité pour les P.M.R. au rez-de-chaussée du musée prévus en fin d'année
- Travaux en cours sur une application numérique tout public mais permettant à des personnes en situation de handicap d'accéder à des contenus sur les collections notamment via des commentaires audios et éventuellement, des vidéos LSF.

## TAP

### Différentes actions ont été mises en place en 2015

- Une page de la brochure et du site intitulée « accessibilité pour tous »
- Alexandre Chevalier, formé à la langue des signes française, est à disposition à l'accueil du TAP.
- Soirée de présentation de saison interprétée en LSF (en partenariat avec 2LPE)
- Boucles magnétiques sont à disposition dans la salle de théâtre
- Des plans tactiles de l'auditorium et du théâtre sont disponibles à l'accueil du TAP (réalisés par l'imprimerie Braille de l'ESAT de la Chaume)
- Sélection de spectacle est conseillée sur la page accessibilité
- Spectacles adaptés en Langue des Signes Française
- Accès au TAP direct par les ascenseurs
- Spectacles en langue étrangère surtitrés en français
- Spectacles très visuels naturellement accessibles
- Spectacles à texte naturellement accessibles + tous les concerts
- au cinéma TAP Castille, séances en audio-description pour aveugles et malvoyants, en surtitrage spécifique pour sourds et malentendants
- Un médiateur est à disposition : conseil pour imaginer des parcours de spectateur adapté, pour monter des actions culturelles adaptées.
- Répétitions d'orchestre accessibles (IME, EPHAD, Foyers, ESAT...)
- Ecoutes tactiles
- Visites adaptées du TAP
- Ateliers artistiques
- Atelier de sensibilisation à la musique pour les encadrants de groupes constitués
- Au cinéma TAP Castille, séances en audio-description pour aveugles et malvoyants, en surtitrage spécifique pour sourds et malentendants.

Les **Maisons de quartier** oeuvrent également sur l'accès à la culture des personnes en situation de handicap.

### **Direction Culture et patrimoine**

Participation au Festival « Les Accessifs » : balade sensorielle du patrimoine, découverte tactile du patrimoine, vernissage exposition.

#### **Projet 2016**

Mise en accessibilité des circuits centre ville.

### **Actions prévues en 2016**

- Groupe de travail Contrat Local de Santé (CLS) / Handicap dans l'objectif de la rédaction de fiches actions avec les partenaires associatifs et institutionnels
- Mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale
- Animation des groupes de travail sur les thématiques dans le cadre de la Commission d'accessibilité
- Etude de la mise en accessibilité des circuits centre ville
- Rétrospective expo Accessifs 2015 avec forum emploi bien-être, pendant la semaine européenne des personnes handicapées, du 14 au 18 novembre 2016.

### **Adoption du bilan 2015 de la commission communale pour l'accessibilité**

Les participants, membres de la commission communale pour l'accessibilité ont approuvé le bilan 2015 de la commission.

Il sera présenté en Conseil municipal pour adoption définitive avant transmission au Préfet, au Président du Conseil Départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport.

### **PRESENTATION DES TRAVAUX ENGAGES PAR LA DIRECTION ESPACE PUBLIC**

Cf plus haut sur le bilan de la voirie et des espaces publics.

Cf Powerpoint sur les aménagements réalisés sur la voirie et les espaces publics et plan des GIG/GIC (308 places).

Un point est fait sur les travaux réalisés et à venir sur les différentes rues, sur les assis debout, sur les demandes des particuliers, et sur la mise à jour des places GIG/GIC en surface et dans les parkings. Les voies sont traitées inter quartiers dans le cadre du P.A.V.E..

Les commerçants ont été rencontrés lors de l'aménagement de la Porte de Paris.

### **PRESENTATION DES TRAVAUX ENGAGES PAR LA DIRECTION CONSTRUCTION**

Cf plus haut sur le bilan des ERP.

Les attestations portent sur l'accessibilité complète des bâtiments. Elles seront faites courant 2016 pour les ERP accessibles.  
Des demandes de dérogations ont été faites.

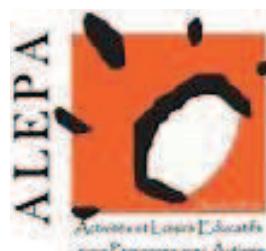
## PRESENTATION DE TROIS ASSOCIATIONS

Cf Powerpoints

- Équipe Relais Handicaps Rares
- ALEPA
- UNAFAM 86



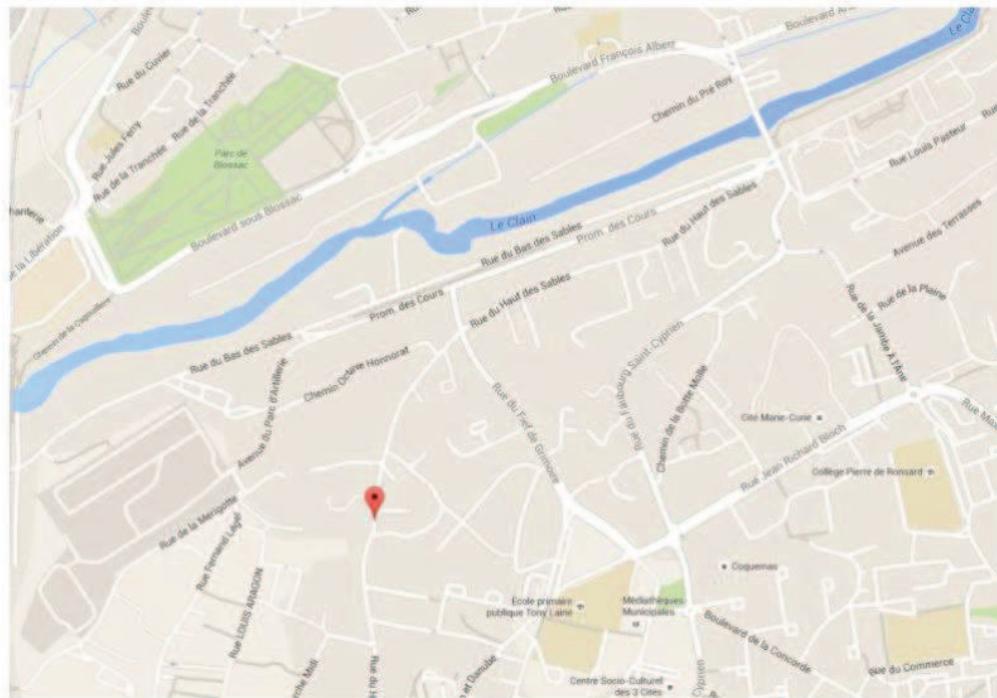
Équipe Relais Handicaps Rares  
Poitou-Charentes



En aidant les familles et l'entourage de personnes  
Souffrant de troubles psychiques sévères,  
Nous aidons la société toute entière.  
Avec l'Unafam, vous faites partie de la solution.



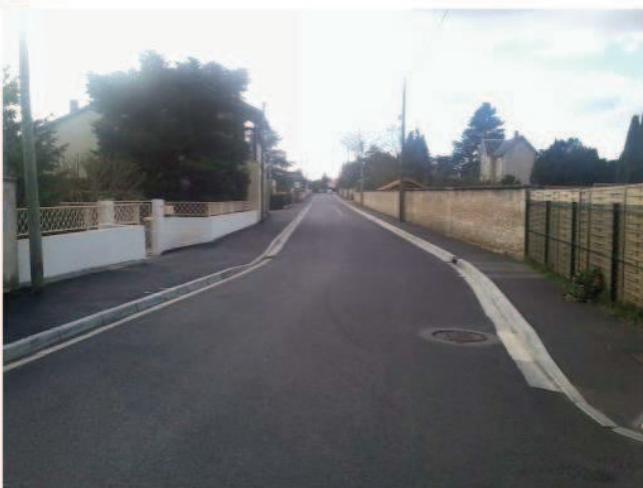
## Rue du Haut des Sables



## Rue du Haut des Sables



## Rue de la Blaiserie



## Quais de bus République, CHU



## Quais de bus République, CHU



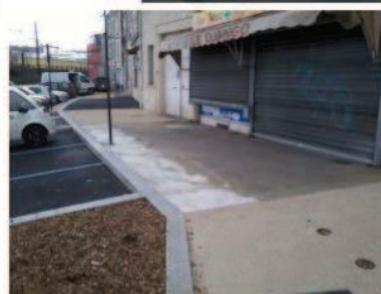
## Porte de Paris



## Porte de Paris



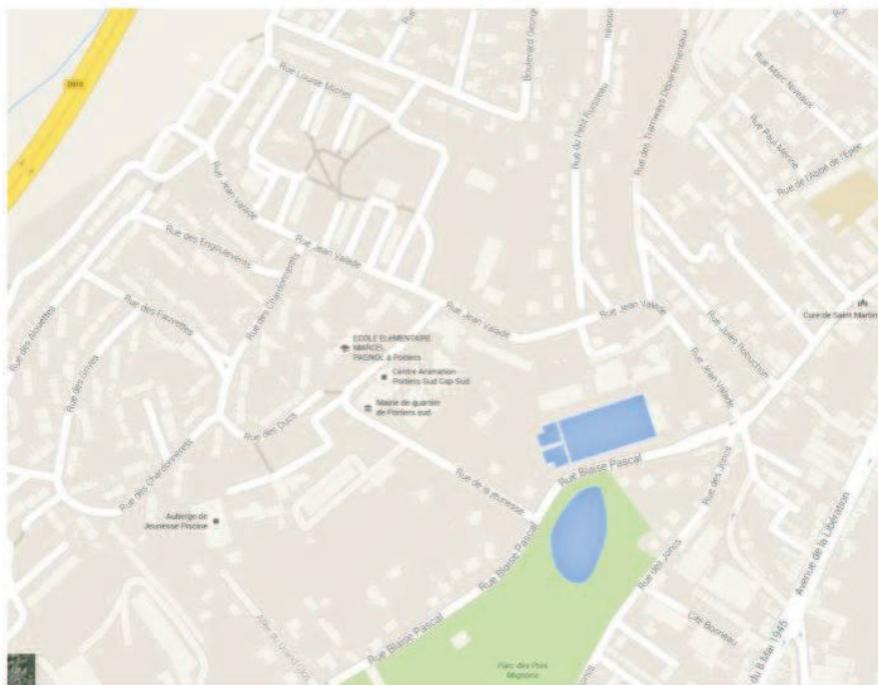
## Porte de Paris



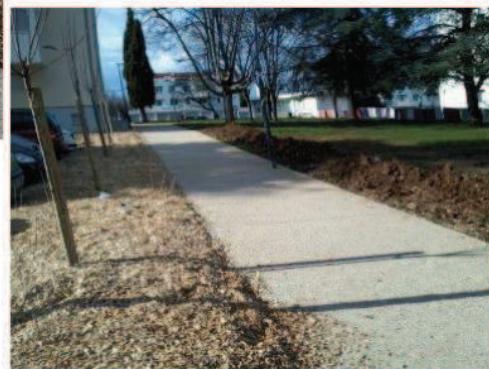
## Porte de Paris

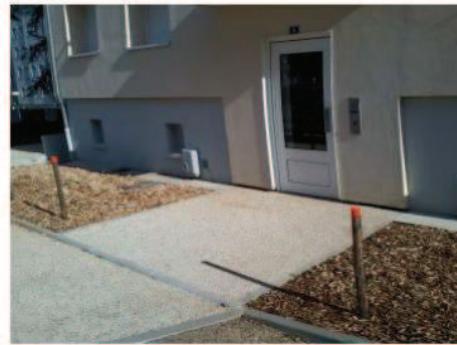


# ANRU Bellejouanne

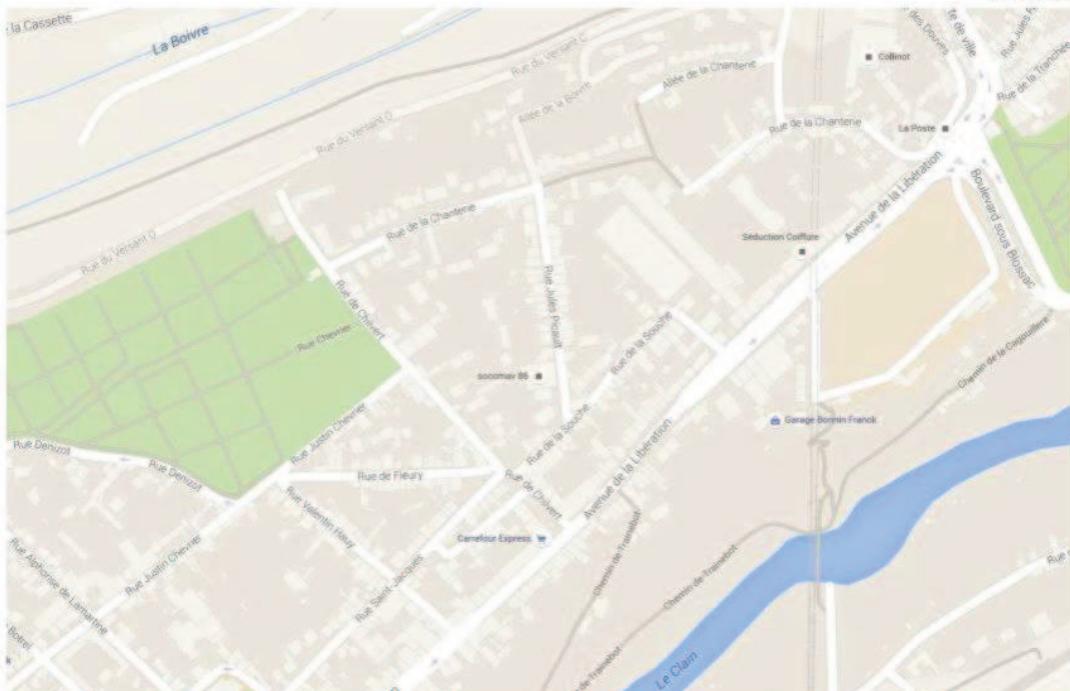


# ANRU Bellejouanne





## Avenue de la Libération Devant Chilvert



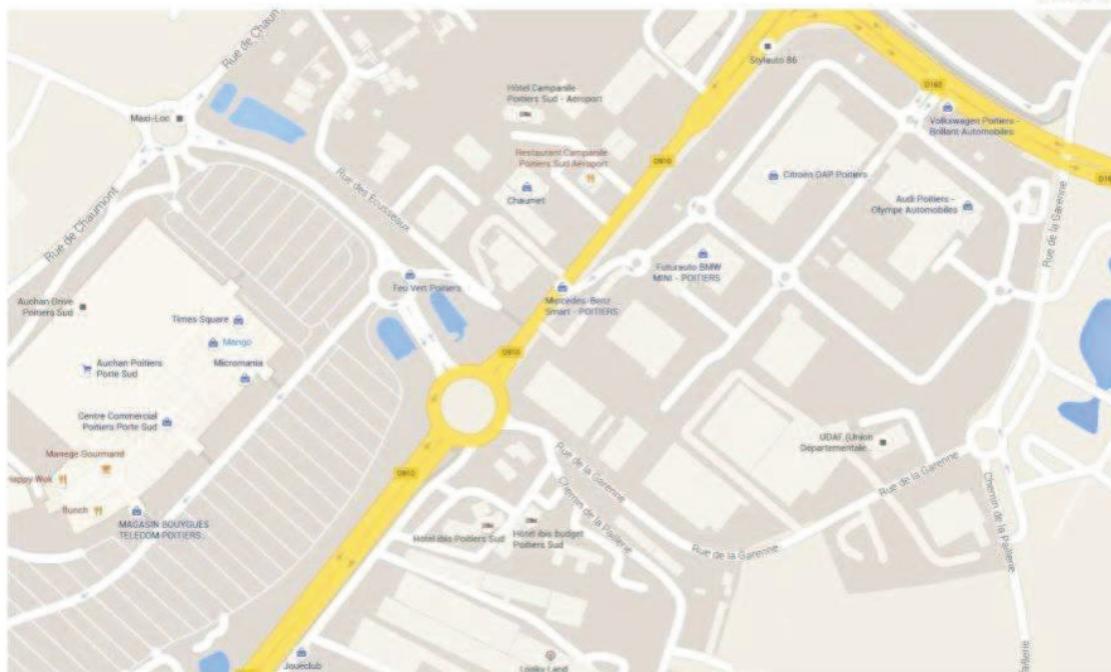
## Avenue de la Libération Devant Chilvert



## Avenue de la Libération Devant Chilvert



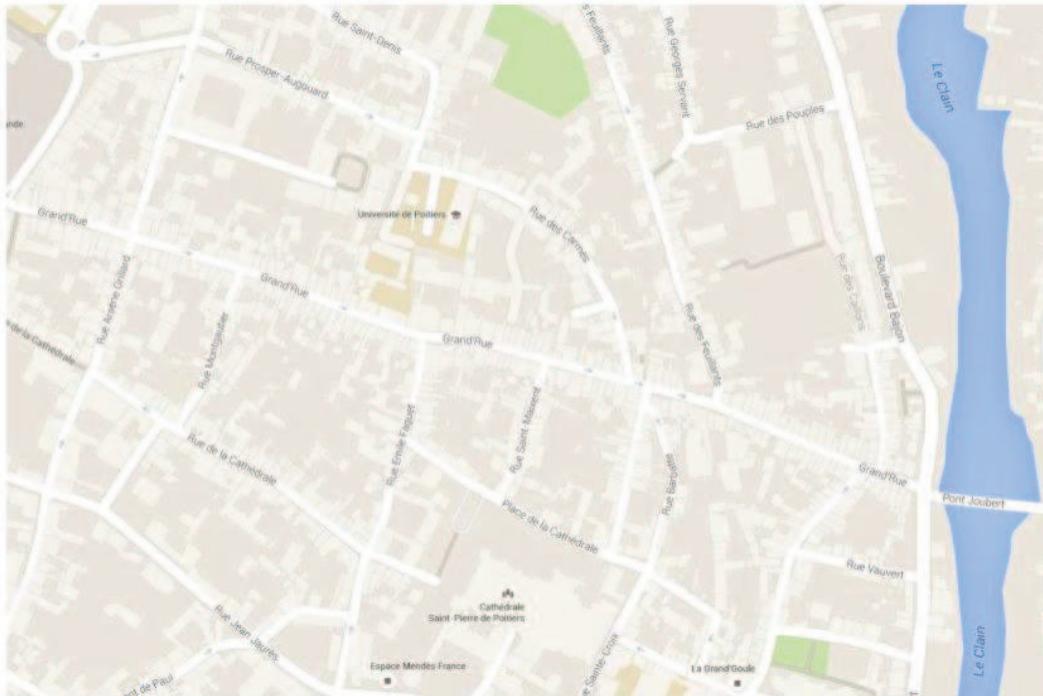
# Rue de la Garenne



## Rue de la Garenne



# Parking Bajon



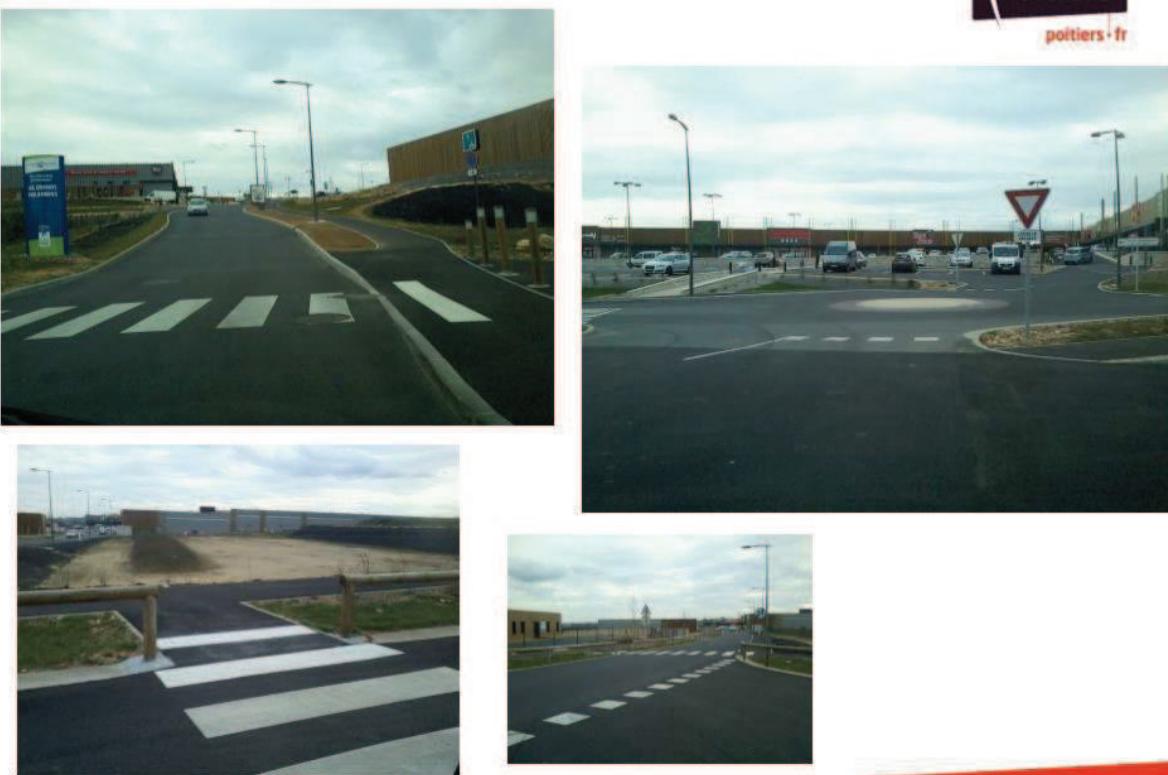
# Parking Bajon



## Parking Bajon



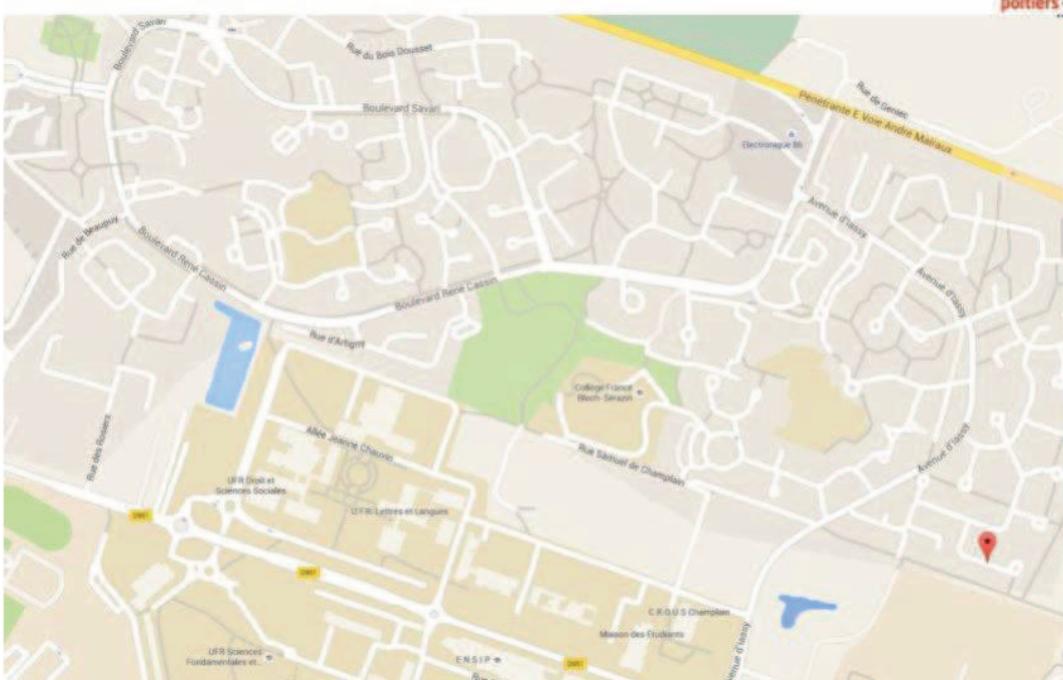
## Grands Philambins



## Grands Philambins



## Rue des Prairies : principes



## Rue des Prairies : principes



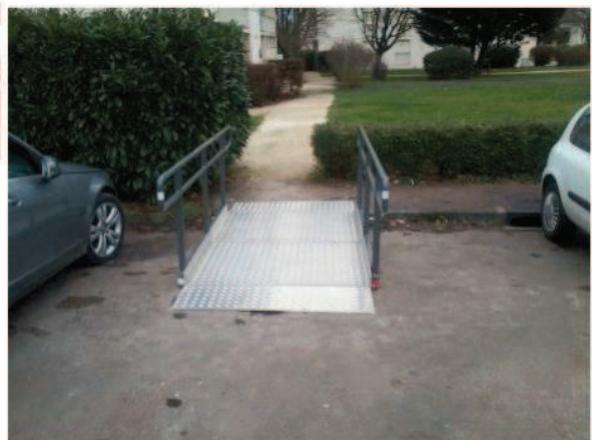
## Rue des Prairies : principes



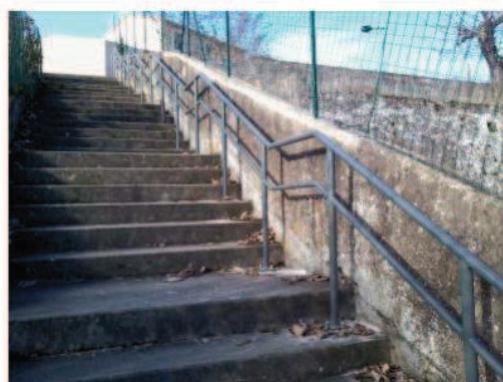
## Rue des Prairies : principes



## Budgets participatifs



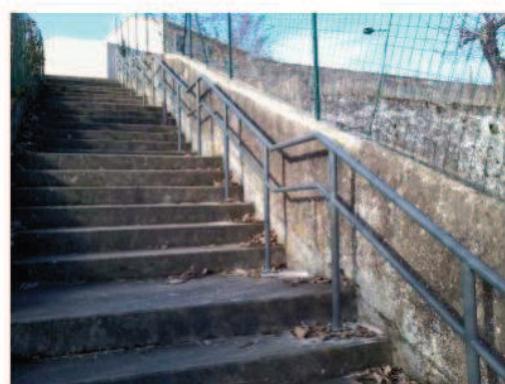
## Budgets participatifs Escaliers des Montgorges



## Budgets participatifs escaliers Maillochon



## Budgets participatifs Escaliers des Montgorges



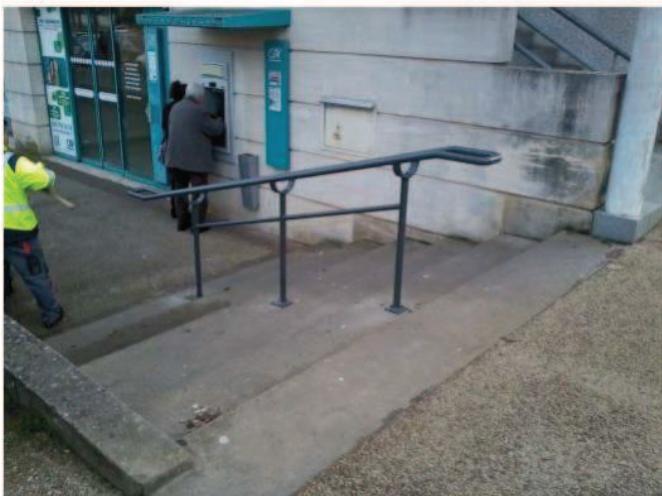
## Budgets participatifs Faubourg du Pont Neuf



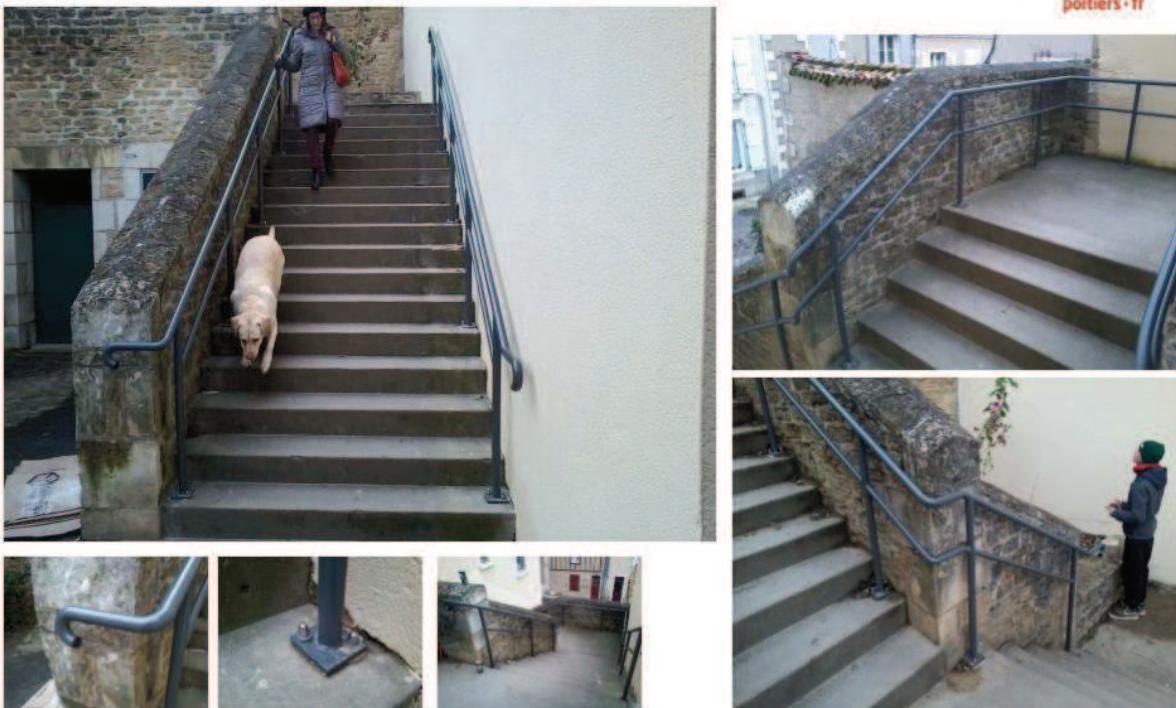
## Budgets participatifs 3 Cités



## Budgets participatifs 3 Cités



## Square du Bon Pasteur



## « Assis debout »



## **Evolution emplacements GIG / GIC mise à jour mars 2015**

## Ville de Poitiers emplacement en surface non payant par quartier:

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Centre Ville: .....               | 67 |
| Poitiers Sud: .....               | 21 |
| Le Pont Neuf: .....               | 23 |
| Trois-Cités: .....                | 37 |
| Gibauderie: .....                 | 8  |
| Beaulieu: .....                   | 44 |
| Saint-Eloi / Breuil Mingot: ..... | 12 |
| Couronneries: .....               | 48 |
| Trois-Quartiers: .....            | 21 |
| Poitiers Ouest: .....             | 26 |



GIG - GIC



**Total Ville de Poitiers: 308**

## Ville de Poitiers emplacements en parking payant:

**Parking Notre Dame:** 600 places et 4 GIG/GIC

**Parking des Carmes: 150 places et 1GIG/GIC**

**Parking Hôtel de Ville: 710 places et 6 GIG/GIC**

**Parking Blossac: 695 places et 9 GIG/GIC**

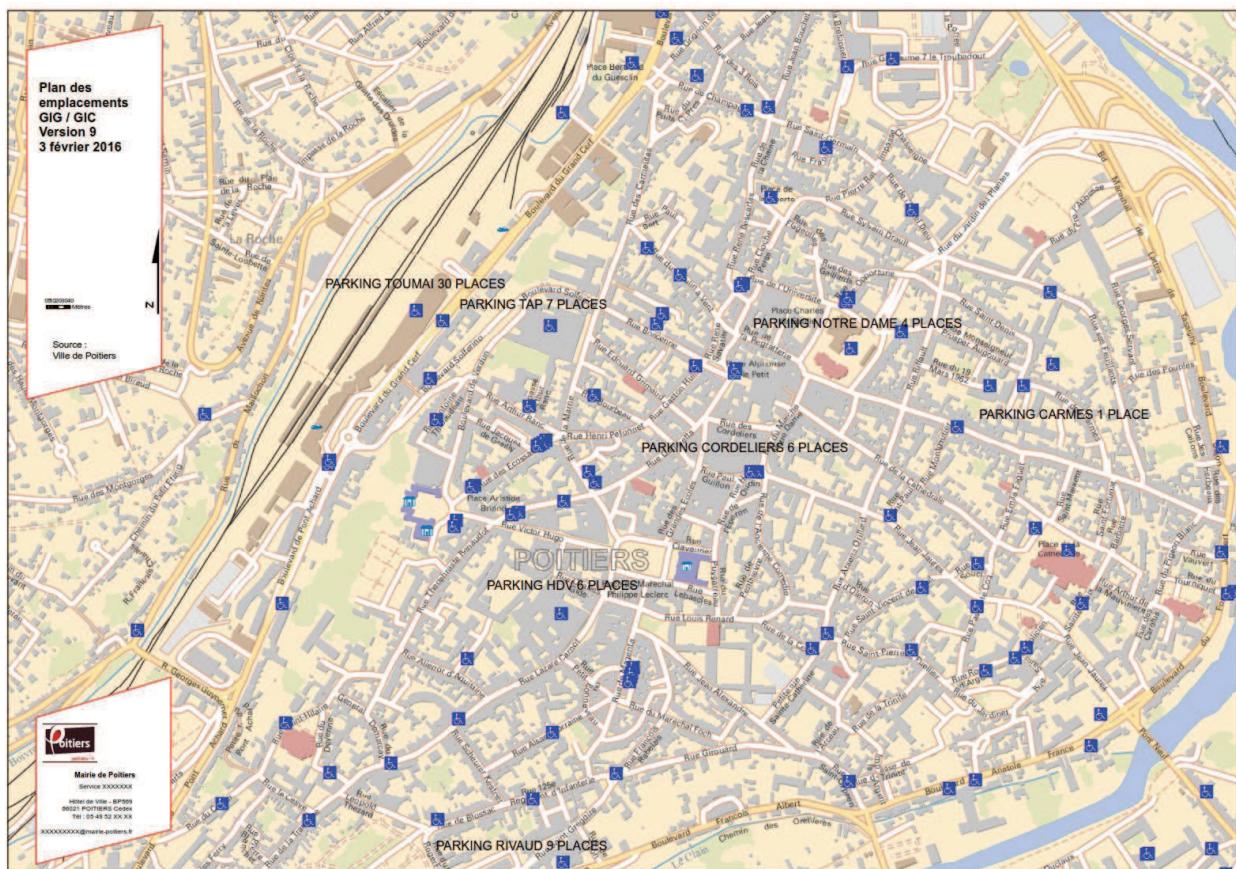
**Parking TAP : 325 places et 7 GIG/GIC**

**Parking Toumaï: 635 places et 26 GIG/GIC arrêt minute: 145 places et 4 GIG/GIC**

**Parking Cordelier: (Privé) 290 places et 6 places GIG / GIC**

**Total Parking: 63**

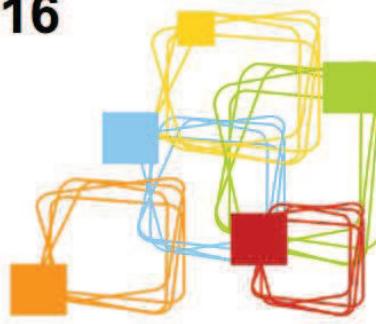
Total : 368



# PRESENTATION ALEPA

## Commission Accessibilité

Mardi 22 mars 2016



## FINALITÉ

*Impulser le vivre ensemble par une action citoyenne et adaptée aux différences pour que chacun prenne place dans notre société.*



# ORGANIGRAMME



## L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS



PREPARATIONS  
ET  
ADAPTATIONS

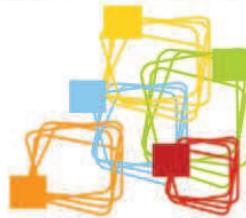




# L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS



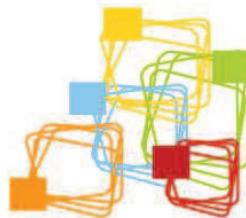
**LES SAMEDIS 13h-19h**  
**Préparation**  
**Animations par groupe**  
**Bilan et formation**



# L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS



**LES VACANCES SCOLAIRES**  
**En journées d'animations**  
**En séjours**

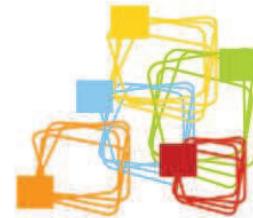




# ACCOMPAGNEMENT



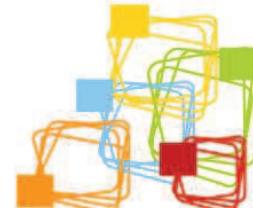
A l'ALEPA  
Préparation des projets  
Accompagnement



# ACCOMPAGNEMENT



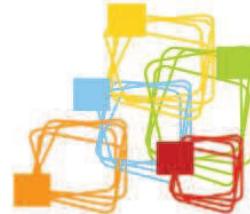
EN MILIEU OUVERT  
Dans un club  
En séjours de vacances



# SUR UN AIR DE FAMILLE



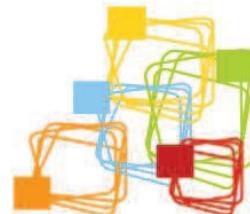
Fête des frères et sœurs  
 Thé ou café  
 Ateliers des petites mains



## MIXITE VIVRE ENSEMBLE



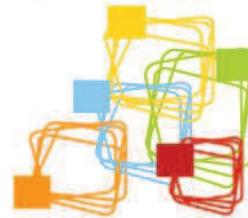
CINE MA-DIFFERENCE  
 1 dimanche par mois  
 Séance spécifique



# MIXITE VIVRE ENSEMBLE



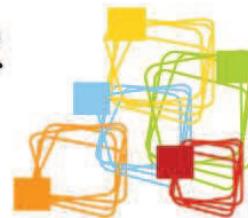
**TOUS AU PESTACLE**  
 Les mercredis après-midi  
 Spectacles et animations



# MIXITE VIVRE ENSEMBLE



**FESTIVAL UN SOURIRE POUR  
L'AUTISME**

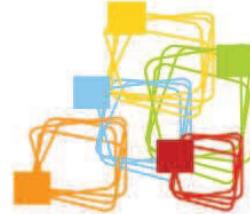




# VIE ASSOCIATIVE



TOUS LES PROJETS



## LE FESTIVAL

**Un Sourire pour l'Autisme**

**Du 30 mars au 3 avril - Poitiers**

**Humour et Autisme**

- Concerts
- Bal Folk
- Colloque
- Journées Familiales

**Dimanche 3 avril : Tous à Blossac !**

Retrouvez-nous sur Facebook ou [www.alcpa86.jimdo.com](http://www.alcpa86.jimdo.com)

**Oiseau-Bar**

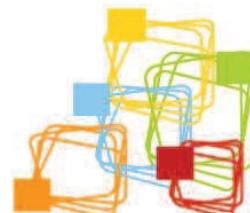
ALEPA

FDTI

vitalis

FONDATION PIERRE VERNIERE

GRAND POITIERS



**LE 2 AVRIL**  
**C'EST LA JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À L'AUTISME**  
(et celle des batailles d'oreillers (vérifiez !))

Tous les 2 ans, toute l'équipe de l'ALEPA se met en 4 pour vous faire partager son quotidien et celui de ses partenaires auprès des jeunes avec autisme.

5 jours de festivités pour échanger, sensibiliser, vivre et bien sûr rire puisque cette année le thème choisi est l'humour.

**POUR LES FAMILLES ET LES MÉLOMANES!**

**30 MARS** **JEUDI**

- 10h - 17h - Local de l'ALEPA, St. Benoît
- Sensibilisation à l'autisme - 10h - Accès de loisirs et scolaires - réservation
- Pique-nique "Troc Picto" et kermesse - 12h - entrée libre
- Tous au Pestacle : Compagnie Tête de Linotte - 15h - entrée libre sur réservation

**CONCERT**  
**1er AVRIL** **VENREDI**

**MÉLODIE, POÉSIE ET MOT D'ESPRIT!**

20h - Salle de la Rotative, maison des Projets à Buxerolles

**5 Marionnettes sur ton théâtre**  
 Lemon Furia  
 Fredo chante Renaud

Le chanteur du groupe « Les Ogres de Barback » sera là pour vous, pour nous, pour eux !  
 Pré-vente : Leclerc, Auchan, Géant, Culture, Fnac...

**COLLOQUE**  
**2 AVRIL** **SAMEDI**

Rencontrez Josef Schovanc, "fantassin" de l'autisme armé d'humour et de mots, et partager le quotidien de personnes avec autisme. Handicap et norme : Conférence gestuelle sur l'autisme offrant un regard moderne et pertinent sur notre société.  
 Réservations conseillées

**MUSIQUES MUSIQUES ET BAL FOLK!**

15h00 - Bords du Clain - Poitiers

- Son et silence, contradictoire me direz-vous ? Laissez-vous bercer le long du Clain par nos artistes et vous comprendrez !
- Rallye Famille

19h00 - Salle Can Sud - Poitiers

Bal traditionnel : 6€-8€  
 Dansez, chantez, profitez d'une soirée rythmée par la musique traditionnelle

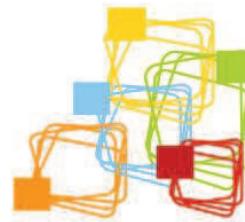
**TOUS À BLOSSAC AVEC L'ALEPA!**

**31 MARS** **JEUDI**

11h00 - Parc de Blossac

Journée Familiale!  
 Animations gratuites et payantes

Ballade en aïne, escalade, déambulation, maquillage, lecture, "spatio-dig", football américain, musique, initiation et démonstration de hip hop, onglerie, concert... petits et grands trouveront leur bonheur.  
 Buvette et restauration sur place



## ALEPA

35 bis route de Ligugé - 86280 ST BENOIT

Tél : 09.50.14.96.22 / Port : 06.76.36.65.68

[alepa86@gmail.com](mailto:alepa86@gmail.com)

[www.alepa86.jimdo.com](http://www.alepa86.jimdo.com)





Équipe Relais Handicaps Rares  
Poitou-Charentes

## Répondre aux besoins des personnes en situation de handicap rare



### 2009/2013 : PREMIER SCHEMA NATIONAL HANDICAPS RARES

CREATION DE :

**G**roupement **N**ational de  
**C**oopération **H**andicaps **R**ares  
chargé de mutualiser les actions collectives

**C**entres **N**ationaux de **R**essources  
**H**andicaps **R**ares  
CRESAM - Robert LAPLANE - La Pépinière  
et en 2014 (FAHRES)  
chargés des expertises

OBJECTIFS :

structurer territorialement les expertises et les accompagnements médicaux et médico-sociaux

augmenter quantitativement et qualitativement les compétences et les ressources collectives spécialisées disponibles sur le HR



Équipe Relais Handicaps Rares  
Poitou-Charentes

## Définition du handicap rare

(arrêté du 2 août 2000)

### Combinaison des 3 types de rareté

RARETÉ DES PUBLICS  
1 cas sur 10 000

3 000 enfants et adultes suivis par  
les Centres de ressources handicaps rares



RARETÉ DES COMBINAISONS  
DE DÉFICiences



RARETÉ ET COMPLEXITÉ  
DES TECHNICITÉS



## Lien entre combinaisons de déficiences et centres d'expertises (CNRHR)

CRESAM

→ Déficience Auditive grave + Déficience Visuelle grave

R. LAPLANE

→ Déficience Auditive grave + autres déficiences graves

LA PEPINIÈRE

→ Déficience Visuelle grave + autres déficiences graves

R. LAPLANE

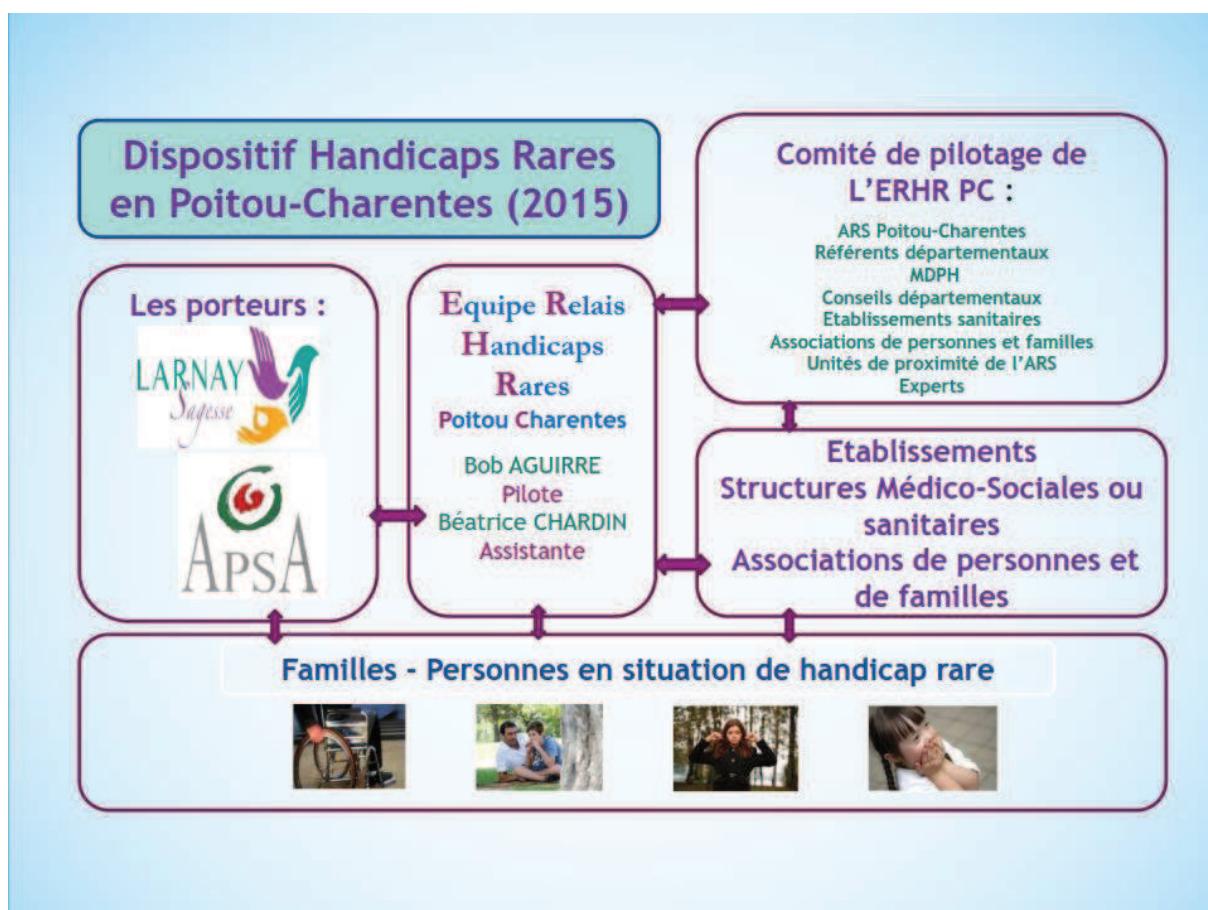
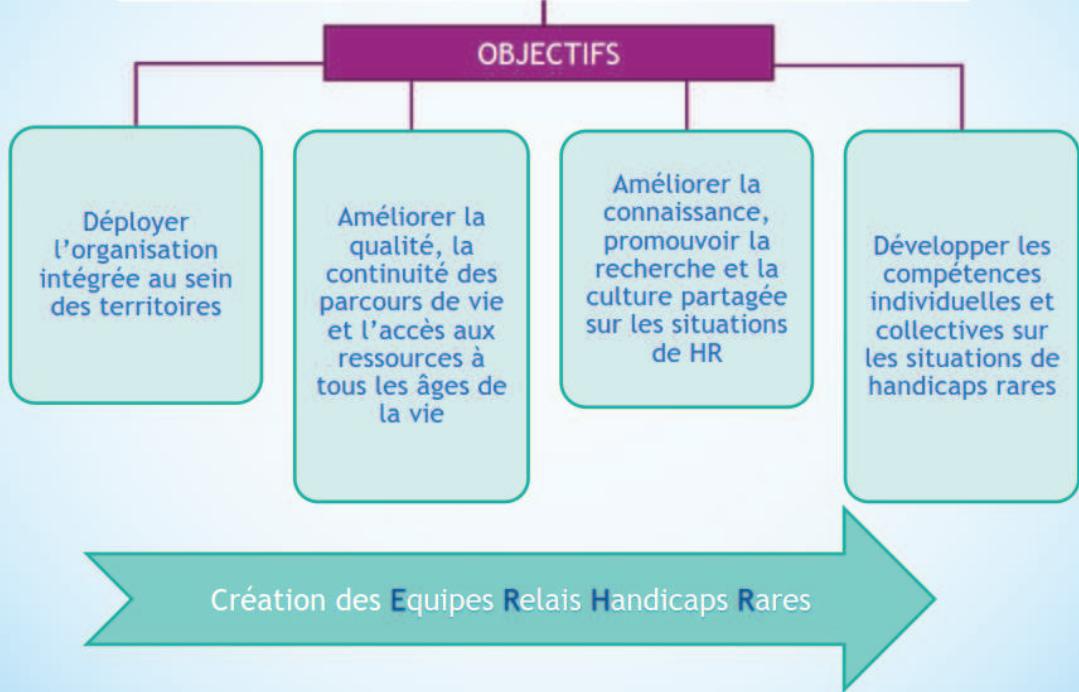
→ Dysphasies graves

FAHRES  
(épilepsie sévère)

Une ou plusieurs déficiences graves + affections chroniques graves ou évolutives

- affection mitochondriale
- affection du métabolisme
- affection du système nerveux
- épilepsie sévère

## 2014/2018 : DEUXIEME SCHEMA NATIONAL HANDICAPS RARES



## Qui peut solliciter l'Equipe Relais Handicaps Rares?

Les personnes en situation de handicap rare

Les familles

Les associations, ESSMS, MDPH, acteurs du soin, de la solidarité et du social

## L'Equipe Relais Handicaps Rares dans la nouvelle grande région

Jusqu'au 31 décembre 2015, l'ERHR Poitou Charentes, faisait partie de l'Inter Région Ouest avec la Bretagne, le Centre et les Pays de la Loire.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'ERHR Poitou Charentes a intégré la grande région Aquitaine Limousin Poitou Charentes.

L'ERHR Aquitaine Limousin se compose d'une pilote et d'une assistante basées à Bordeaux, ainsi que d'un coordinateur basé à Limoges.

## Les missions de l'Equipe Relais Handicaps Rares Poitou Charentes

Repérer les ressources qui accompagnent les personnes en situation de handicaps rares dans la région Poitou Charentes ET les mettre en réseau

Repérer les personnes en situation de handicaps rares (enfants et adultes)

Evaluer les situations pour les lesquelles l'ERHR a été interpellée

Mettre en place des formations à destination des professionnels

Organiser une ou plusieurs rencontres de familles ayant des enfants en situation de handicaps rares et résidant dans le Poitou Charentes

Organiser une ou plusieurs rencontres de personnes en situation de handicaps rares

Participer à la structuration du dispositif dans l'inter région Ouest en lien avec les ERHR de Bretagne, Pays de la Loire et Centre Val de Loire (2015)

En 2016 : Etendre ces missions à la grande région Aquitaine Limousin Poitou Charentes avec l'ERHR Aquitaine Limousin

Participer à l'organisation de la grande région pour le dispositif Handicaps Rares



Équipe Relais Handicaps Rares  
Poitou-Charentes

## L'Equipe Relais Handicaps Rares Poitou Charentes

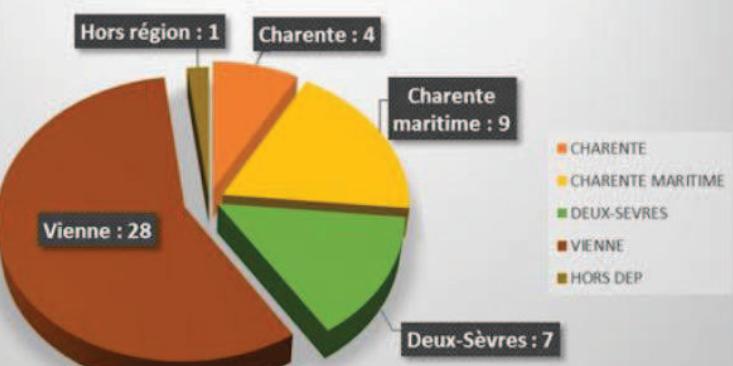
Bilan au 31 décembre 2015 .....



Équipe Relais Handicaps Rares  
Poitou-Charentes

### Repérage des ressources au 31/12/20105

Nombre de structures rencontrées par département



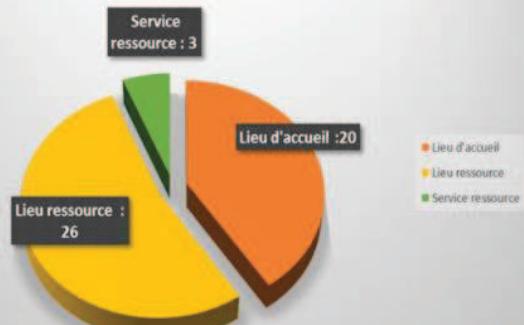


Équipe Relais Handicaps Rares  
Poitou-Charentes

## Qualification des structures rencontrées

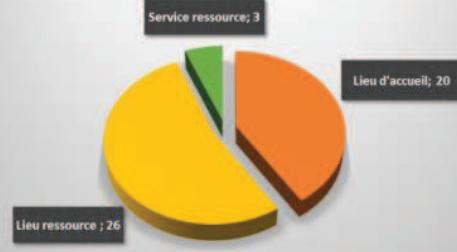
### En Poitou Charentes

Nombre de structures par qualification



### Dans la Vienne

Nombre de structures par qualification

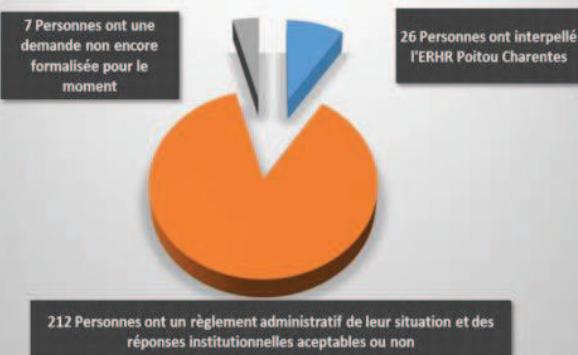


Équipe Relais Handicaps Rares  
Poitou-Charentes

## Repérage des personnes en situation de handicaps rares au 31/12/2015

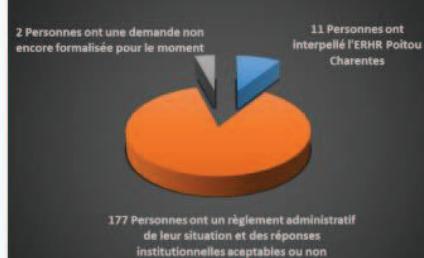
### En Poitou Charentes

Personnes en situation de handicap rare : 245 personnes connues au 31/12/2015



### Dans la Vienne

Personnes en situation de handicap rare : 190 personnes connues au 31/12/2015

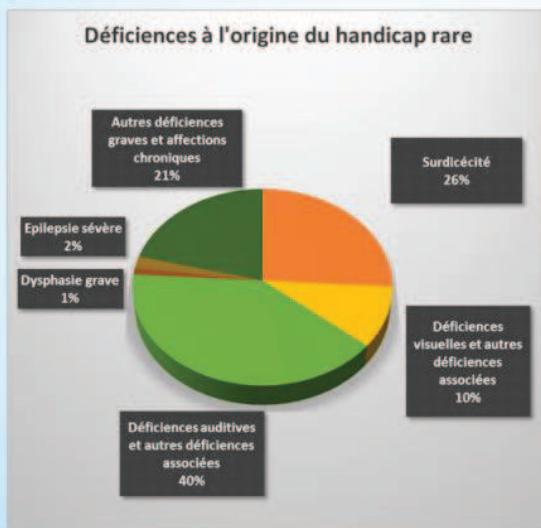




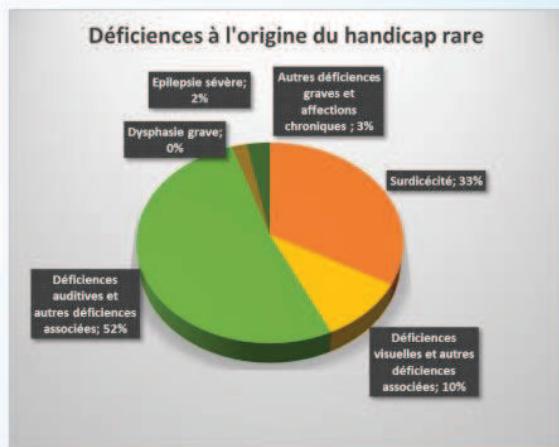
Équipe Relais Handicaps Rares  
Poitou-Charentes

## Déficiences à l'origine du handicap rare

En Poitou Charentes

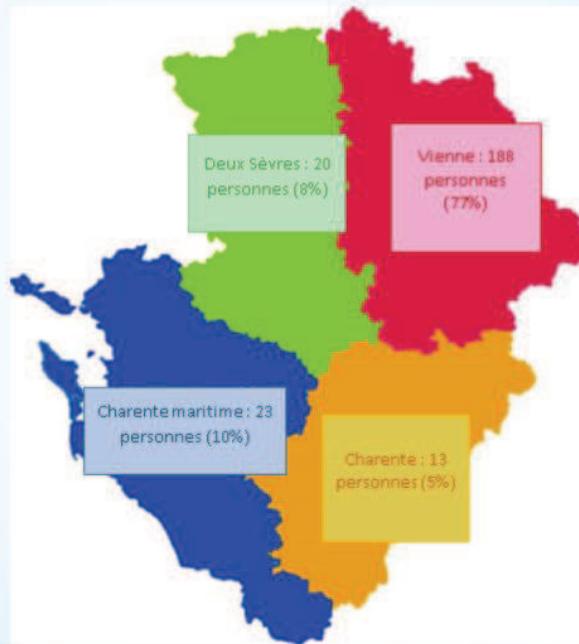


Dans la Vienne



Équipe Relais Handicaps Rares  
Poitou-Charentes

## Répartition géographique des personnes en situation de handicap rare



## Et aussi ....

### Actions à destination des professionnels

- A partir d'évaluations individuelles, des temps d'information/formation se sont petit à petit imposés en collaboration avec les CNRH et notamment avec le CNRH la Pépinière et dans une moindre mesure avec FAHRES.

### Actions à destination des familles

- En collaboration avec le Pôle Enfants de l'APSA, une première rencontre de familles d'enfants, présentant un handicap rare et accueillis au sein du CESSA et du CESSHA, a été fixée en janvier 2016. Suite de cette rencontre, d'autres seront proposées aux familles connues par l'ERHR et domiciliées dans la région Poitou Charentes.

• Il est prévu de définir avec les familles le contenu de ces réunions

### Actions à destination des personnes en situation de HR

- En 2015, une association de personnes en situation de handicaps rares s'est créée. Il s'agit de GUID'USHERS. Cette association réunit des personnes présentant un syndrome de USHER de type 1 (syndrome associant une surdité profonde et une rétinite pigmentaire évolutive).

- En collaboration avec l'ERHR, cette association a organisé une première rencontre en présence de 11 personnes. Une seconde est prévue en février 2016 à Poitiers



Équipe Relais Handicaps Rares  
Poitou-Charentes

## NOS COORDONNEES



ERHR du Poitou-Charentes,  
5 rue Charles CHAUBIER de LARNAY  
86580 Biard



Tel : 05 49 58 90 93

Pilote:  
**Bob AGUIRRE**  
[bob.aguirre@erhr.fr](mailto:bob.aguirre@erhr.fr)

Assistante:  
**Béatrice CHARDIN**  
[Beatrice.chardin@erhr.fr](mailto:Beatrice.chardin@erhr.fr)

# L'UNAFAM ET LE HANDICAP PSYCHIQUE

## COMMISSION ACCESSIBILITE GRAND POITIERS

22 MARS 2016



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES  
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

### DES MOTS POUR DIRE LES MAUX DES MALADES



Convention



2

- Schizophrénie
- Troubles bipolaires
- Troubles Obsessionnels Compulsifs (TOC) et phobies
- Dépressions chroniques et sévères

## DES HANDICAPS DIFFÉRENTS

| HANDICAP MENTAL                                   | HANDICAP PSYCHIQUE   |
|---|--|
| Apparaît autour de la naissance                   | Apparaît à l'adolescence ou chez l'adulte                                    |
| Déficience intellectuelle                         | Capacités intellectuelles intactes, mais...                                  |
| Soins médicaux peu fréquents                      | Soins médicaux durables  |
| Déficience durable                                | Évolution fréquente: aggravations, rémissions, stabilisation, rétablissement |
| Relative stabilité des déficiences et incapacités | Grande variabilité des troubles  |

## CARACTÉRISTIQUES DES TROUBLES PSYCHIQUES

- Occurrence élevée: 3% de la population générale!!!
- 3ème cause de dépenses de santé dans les maladies chroniques
- Les types de handicaps (rappel):
  - Fauteuil: 1%
  - Invisible: 80%
- 1<sup>ère</sup> cause de handicaps en 2013: 30% des dossiers (source MDPH 86)
- Paradoxal, et complexe à percevoir: beaucoup de choses difficiles sont accessibles/ beaucoup de choses simples inaccessibles  
**=> trou noir sur la carte du handicap: non reconnu jusqu'en 2005!**
- Des maladies de la relation, aux autres et aux situations
- Diversité et variabilité des réponses



18/11/2015

5

## CONCRÈTEMENT

- Symptômes « féconds »(!), qui se voient: délires, hallucinations, manies
- Symptômes « négatifs », souvent invisibles: tous les a-...(apraxisme, anhédonie, anosognosie...), fatigue
- De réelles possibilités et compétences
- Des difficultés + ou – grandes à vivre au quotidien
- Des difficultés relationnelles: expression et compréhension des émotions, « réglage » des attitudes, temporalité inconstante (accélération/ralentissement, horaires décalés)
- Une forte sensibilité au stress et aux tensions
- Le déni et **la non-demande**
- **Le mur infranchissable de la « mise en mouvement »**



18/11/2015

6

### Difficultés

- à faire des démarches autonomes
- à entrer en relation, ou à l'inverse excès de communication
- à repérer les fonctions hiérarchiques et les statuts
- à s'intégrer : isolement

### Mais aussi

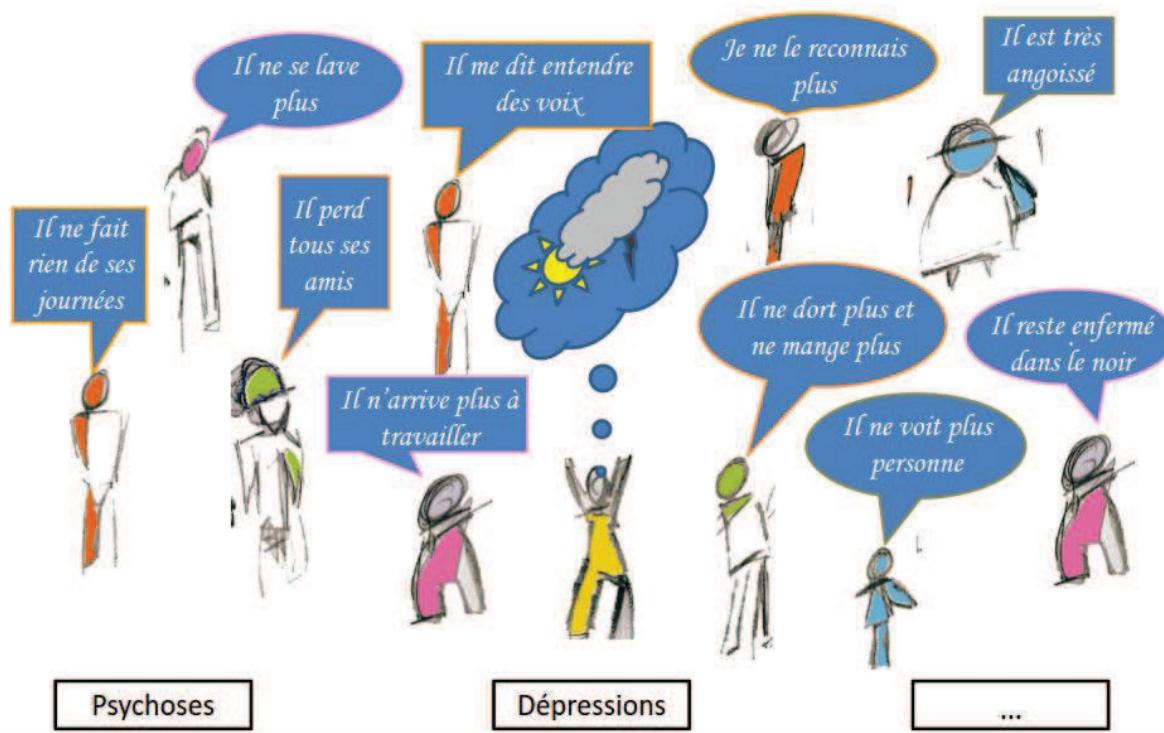
- Dévalorisation de soi
- Difficulté d'intégration, familiarité ou indifférence
- Tenue, langage inadaptés

7

- Difficultés à gérer ses « papiers »
- Difficulté à faire la cuisine, le ménage
- Difficultés à exécuter ses démarches administratives
- Inversion des rythmes jour/nuit
- Déficit de « souci de soi »:
  - Hygiène et soins corporels
  - Santé somatique, soins dentaires, douleurs
- Observance du traitement aléatoire
- Violence verbale possible
- ...

8

## QUELQUES PERCEPTIONS DES MALADIES PSYCHIQUES ET LES MOTS POUR LE DIRE



9

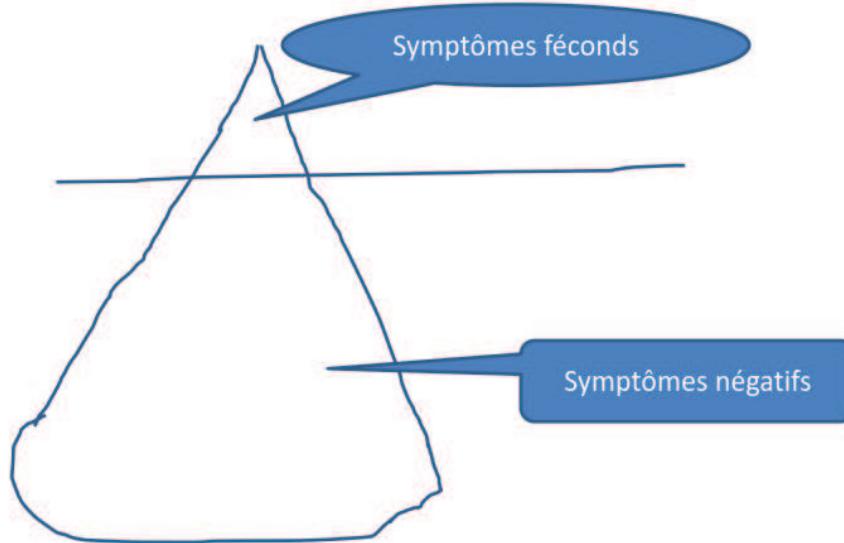
## PLUS LA PERSONNE EST MALADE, MOINS ELLE EST EN MESURE DE DEMANDER DE L'AIDE



10

## ✖ L'ICEBERG RENVERSÉ

- RENVERSER LES ATTENTIONS ET LES INVESTISSEMENTS



OFMP 20/11/2015 Parler, parler au patient, parler au soignant... et le proche dans tout ça?

11

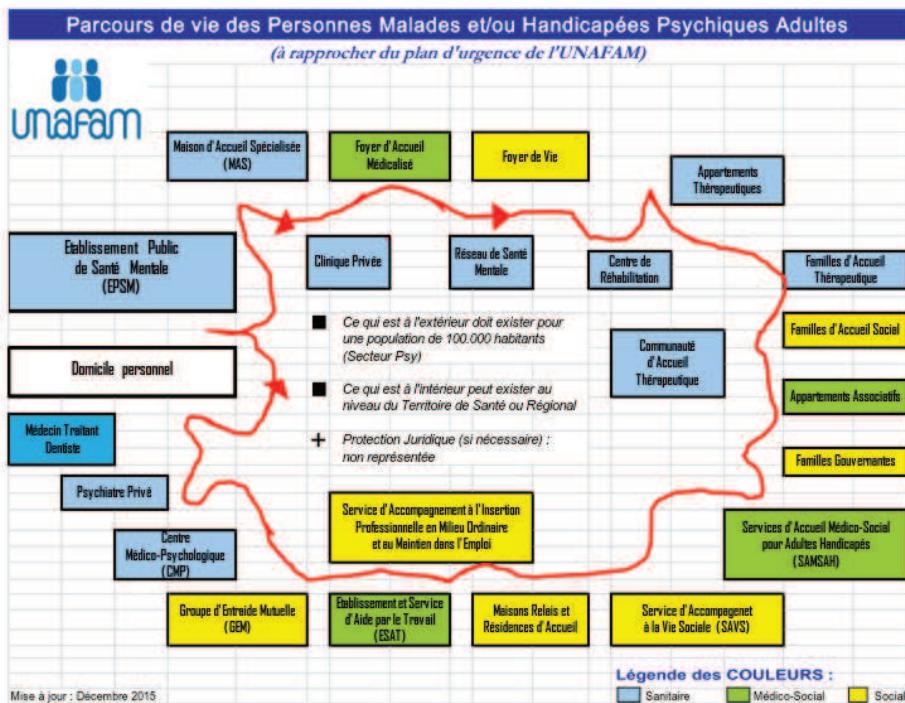
## ✖ LES BESOINS: LE PLAN D'URGENCE(S) DE L'UNAFAM

- **1- le soin: entrée, maintien**
  - psychique/somatique (+++), bucco-dentaire
  - à l'hôpital, en soins de suite, en médecine de ville
- **2- des ressources**
- **3- un toit**
- **4- un accompagnement**
- **5- une activité:**
  - professionnelle ou non
  - en milieu protégé ou non
- **6- si nécessaire, une protection juridique**
- **7- une information, une formation, un accompagnement pour les proches-aidants**



18/11/2015

12



## DES PRATIQUES SOCIALES ET POLITIQUES RÉINTERROGÉES

- Prises en charges « spécialisées » => ruptures
- Absolue nécessité de continuité (« RAPT ») => des coopérations (des alliances) qui dépassent les disciplines, les statuts
- Des pactes de confiance fondés sur des convergences déontologiques négociées, ayant pour centre les besoins de la personne accompagnée: échange d'informations *tout ce qu'il faut rien que ce qu'il faut !*
- Un travail continu et indispensable de déstigmatisation
- Avec de la formation et le développement de compétences, beaucoup de choses sont possibles... mais en sachant prendre acte des limites



18/11/2015

14

**MERCI!**

[WWW.UNAFAM86.ORG](http://WWW.UNAFAM86.ORG)

06 85 19 29 65



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES  
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

## ✖ CHIFFRES-CLES DE L'UNAFAM

|  |  |
|--|--|
| <b>100</b> délégations départementales<br><b>20</b> délégations régionales<br><b>300</b> sites d'accueil de proximité  | <b>Plus de 100</b> sessions de formation par an<br>Près de <b>1200</b> aidants familiaux et bénévoles formés<br><b>1500</b> représentations dans les instances médicales, médico-sociales, et sociales |
| Près de <b>14 000</b> adhérents<br>Environ <b>1700</b> bénévoles formés mobilisés chaque année<br><b>30</b> salariés pour une vingtaine d'équivalents temps plein (ETP), dont <b>80%</b> au siège<br>Près de <b>20</b> ETP sont mis à disposition par les ARS dans les délégations | <b>Plus 14 000</b> personnes accueillies par des pairs dans les délégations chaque année<br><b>290</b> groupes de paroles  |
| <b>10 000</b> appels traités par « écoute-famille » chaque année<br>Plus de <b>3200</b> interventions du service social et <b>350</b> demandes traitées par le service juridique.  | Près de <b>380 000</b> heures de bénévolat, soit un équivalent de plus de <b>8 000</b> K€ représentent <b>220</b> ETP salariés.<br>Près de <b>4 000</b> K€ de produits d'exploitations.                |

## VOCABULAIRE (2): VOUS DITES?...

- malade, patient, handicapé, citoyen?
- aide, compensation, assistance, partenariat, contrat?
- Colloque singulier, secret médical, confidentialité, discrétion, réserve, respect?
- Proches: menaces, mal nécessaire, partenaires pour la logistique (« supplétifs »?), veilleurs du quotidien?
- Alliance thérapeutique (QQOQCCP)?

## VOCABULAIRE (3): VOUS DITES?...

- Soin (« *cure* »)?
- Soin (« *care* »)?
- Guérison?
- Réhabilitation?
- Rétablissement?
- Accompagnement?
- Partenariat(s)?

->La tension de la ficelle -tout le possible, rien que le possible- ajustée en permanence

## LES NOUVELLES NOTIONS ESSENTIELLES

- 1- les MDPH et le droit à compensation, y compris PCH
- 2- des partenariats renouvelés (**coordination dans la cité**)  
et l'harmonisation via un référent de parcours
- 3- la protection des libertés sous l'autorité du JLD
- 4- la réhabilitation psycho-sociale-> le rétablissement
- 5- des accompagnements au long cours, qui doivent être très régulièrement réévalués et adaptés (mais pas « remis en cause » ni interrompus)

## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Réunion plénière – 6 décembre  
2016

### COMPTE-RENDU de la réunion du 6 décembre 2016 (salle Traverse)

Objet : Commissions accessibilité communale Ville de Poitiers et intercommunale Grand Poitiers

Auteur du compte rendu : Isabelle BERT  
Avec le visa du Directeur : Pierre JOLLY

#### Présents :

Maryline AUGER (Ville de Buxerolles), Luigi AVANZATI (Rétina France), Dominique BARICAULT (Ville de Fontaine-le-Comte – Conseiller municipal délégué), Martine BATAILLE (Ville de Saint-Benoît – Conseillère municipale / Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Isabelle BERT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la Ville - Solidarités), Peggy BOBINEAU (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Bruno BOUCHER (Vitalis), Alain BOUCHET (AFTC), Philippe BOUDRET (GIHP), Vincent CABALLERO (GIHP), Bernard CHAIGNEAU (Ville de Saint-Benoît – Conseiller municipal délégué / Président Commission Handibus-Vitalis), Jeannie COBERAC (Ville de Buxerolles), Fabienne COEFFARD (GIHP et CED), Jean-Claude DAGUISÉ (Ville de Chasseneuil – Adjoint au Maire), Jacqueline DAIGRE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Patrice FILSTROFF (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Laurent FONTENEAU (Grand Poitiers – Direction Mobilités), Stéphane DE FONTES (Ville de Poitiers – Direction Voirie), Bruno FUENTES (ASP), Thomas GATEL (Grand Poitiers – Direction Culture et Patrimoine), Philippe GOHLER (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Voirie), Francis GOMEZ (APAJH), Abderrazak HALLOUMI (Ville de Poitiers – Adjoint au Maire), Denis HELLEGOUARCH (Confédération Nationale des Retraités et APF), Pierre JOLLY (Ville de Poitiers et Grand Poitiers - Direction Politique de la Ville - Solidarités), Mad JOUBERT (Ville de Poitiers - Conseillère municipale), Corinne LAVILLE (Ville de Vouneuil-Sous-Biard – Conseillère municipale déléguée), François MAYNARD (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Fabien MICHDIERE (Ville de Poitiers – Direction Espaces verts), Agnès NOSSENT (Ville de Migné-Auxances – Conseillère municipale déléguée), Fabien PELTIER (Ville de Vouneuil-Sous-Biard), Joëlle PELTIER (Ville de Ligugé – Maire / Grand Poitiers – Vice-présidente), Laurent PETIT (CED et CAAP), Franck RIGOLLE (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction générale adjointe Qualité urbaine), Eliane ROUSSEAU (Ville de Poitiers – Conseillère municipale déléguée / Grand Poitiers – Vice-présidente), Corinne SAUVAGE (Ville de Montamisé – Maire), Pascal TRANCHANT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Construction), Charlotte SAUVION (Ville de Poitiers – Direction Espaces verts), Julien TRINDADE (Vitalis)

#### Excusés :

Martine APERCE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Jean-Claude BONNEFON (Ville de Poitiers – Conseiller municipal), Lydia BOUGUERRA (APF), Elsa BOUTELOUP

(ALEPA), Christine BURGERES (Ville de Poitiers – Conseillère municipale déléguée / Grand Poitiers – Vice-présidente), Jean-Louis CHARDONNEAU (Ville de Buxerolles – Maire / Grand Poitiers – Vice-président), Hélène CHARLES (Région Nouvelle Aquitaine), Bernadette CHAUVEAU-GABARD (AVH), Patrick CORONAS (Ville de Poitiers - Conseiller municipal délégué), Bernard DROUINEAU (APSA), Claude EIDELSTEIN (Ville de Chasseneuil-du-Poitou – Maire / Grand Poitiers – Vice-président), Thierry FOUQUET (Ville de Poitiers – Direction Administration générale), Valérie FRANCHET-JUBERT (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Géraldine GALLEGO (CCAS de Poitiers – Pôle Accompagnement santé), Stéphane HERVO (Vitalis), Florence JARDIN (Ville de Migné-Auxances – Maire / Grand Poitiers – Vice-présidente), Noémie JOLIBOIS (Ville de Poitiers – Direction Espaces verts), Laurent LUCAUD (Ville de Poitiers – Conseiller municipal délégué / Grand Poitiers – Vice-président), Christine MARCINIAK (Ville de Buxerolles – Adjointe au Maire), Frédéric MARTIN (Reso Ouest), Virginie MARTIN (Alepa), Jean-Marc MENU (CCI), Jean-Louis MICHAUD (Séniors Sourds 86), Yves PETARD (UNAFAM 86), Ghislaine ROUXEL (Ville de Poitiers - Direction Education - Egalité des Chances), Brigitte SEGUIN (Ville de Biard – Adjointe au Maire), Carole SOILLEUX (Région Nouvelle Aquitaine)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les présents et excusés, les membres des commissions accessibilité

### **Ordre du jour :**

- ⊕ Signalétique et accessibilité
- ⊕ Etat des lieux voirie et PAVE dans les communes - Intercommunalité
- ⊕ Installation ouverte au public : point Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)
- ⊕ Etablissements recevant du public : point Ad'AP
- ⊕ Mobilité et accessibilité
- ⊕ Questions diverses.

## **SIGNALETIQUE ET ACCESSIBILITE**

Thomas GATEL, de la Direction Culture et Patrimoine, présente la **mise en accessibilité du mobilier de signalétique patrimoniale de la ville de Poitiers, ville d'Art et d'Histoire**.

Les élus ont souhaité travailler les contenus, avec une mise en avant des textes et graphiques. Le travail d'implantation et de choix des mobiliers a été fait en amont avec Stéphane DE FONTES, technicien accessibilité. Le mobilier a été retravaillé pour être mis en accessibilité, notamment avec un écartement des pieds.

Un QR Code a été placé en bas des panneaux pour diriger vers les parcours audio-guidés.  
(Voir le **powerpoint**)

Stéphane DE FONTES présente le **cadre réglementaire applicable à la signalétique**.  
Sur le fil d'Ariane, il n'existe pas de norme. Différentes options peuvent être retenues. Le dispositif requiert un certain coût. Les mains courantes doivent avoir 70% de contraste avec le mur.  
(Voir le **powerpoint**)

**La ville de Migné-Auxances** a réalisé en 2014 un **état des lieux signalétique de la commune : comment se repérer ?**

Un travail sur les contrastes a été opéré. Une volonté créative des totems a été voulue. Les questions de signalétique d'intérêt communal et celle d'intérêt communautaire se posent, de même que les questions d'harmonisation des logos (chemins, circuits de randonnée...).

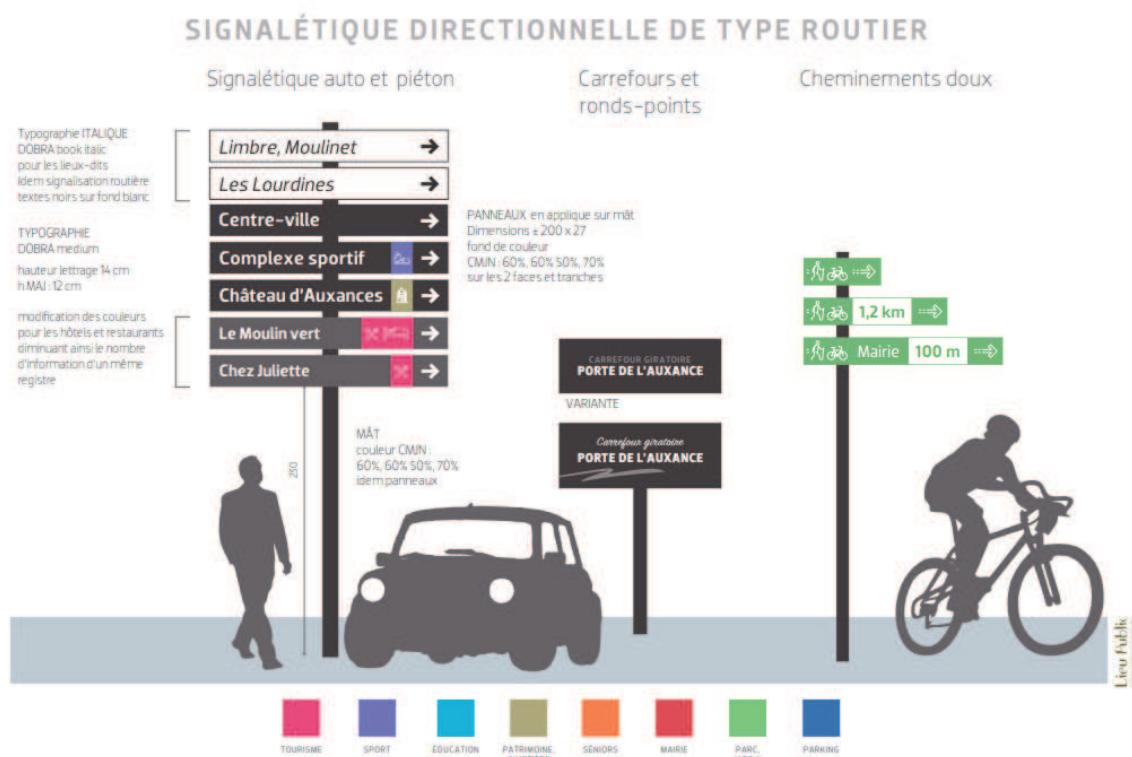
Une codification des panneaux existe avec différents jalonnements directionnels, avec la mention communautaire. Les parcours vélos sont également codifiés.

Les indications sur la signalétique évoluent : problème de mise à jour.  
L'aspect sécurité est également évoqué.

Un groupe de travail sera créé pour évoquer ces questions techniques de signalétique sur Grand Poitiers.  
Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de la mission handicap.

## ETAT DES LIEUX VOIRIE ET PAVE DANS LES COMMUNES - INTERCOMMUNALITE

La Direction Voirie présente les aménagements réalisés sur la ville de Poitiers et sur Grand Poitiers en lien avec l'accessibilité.  
Une douzaine de places GIG/GIC ont été réalisées en 2016 par rapport à 2015.  
Il est évoqué un nombre important de places réservées sur le parking Toumaï. Il est proposé



d'effacer certaines places et de les remettre en cas de besoin.

La question de l'accès des cars au centre ville est posée : possibilité de se garer à la gare routière.

Des formations de sensibilisation autour du handicap moteur et du handicap sensoriel sont mises en place dans les Directions.

(Voir le **powerpoint**)

## INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC : POINT AD'AP

Les IOP n'ont pas de définition réglementaire précise.

On peut néanmoins retenir le fait qu'elles constituent des espaces recevant du public concernés par l'accessibilité. Il convient en fait d'expliquer les règles d'accessibilité aux équipements de ce type dans la mesure où l'on comprend que ces lieux doivent être partagés par tous.

Exemples d'IOP :

- espaces publics desservant un ERP
- jardins publics, abribus, cabines téléphoniques, parties non bâties des campings, aménagements de plein air incluant les tribunes et les gradins.

Le terme d'IOP désigne les installations publiques ou privées accueillant des utilisateurs autres que les employés. Cela regroupe un très grand nombre d'établissements comme les campings, les jeux pour enfants, les parcs d'activité...

Un travail est en cours sur les IOP existants comme le Jardin des plantes en lien avec la Direction Départementale des Territoires.

Un état des lieux a été réalisé pour voir ce qui est accessible ou non, notamment les plans de cheminement.

Une fiche de constat diagnostique est produite. L'objectif est de travailler avec l'espace naturel et l'accessibilité.

Une rencontre avec l'ABF est à venir.

Une phase test sera envisagée.

## ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC : POINT AD'AP

Une centaine de dossiers a été déposée en 2015 sur les autorisations de travaux. Il parvient encore des attestations.

La DDT commence à faire des contrôles sur les commerces.

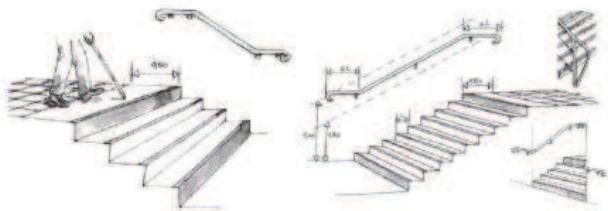
La Direction Construction présente les réalisations 2016 et les projets 2017.

L'opération de réhabilitation de la salle des Castors à Buxerolles a été bloquée en 2013. Une réhabilitation lourde est prévue à partir de juillet 2017 pour une durée d'environ 6 mois.

Les attestations de conformité des ERP devront être transmis aux membres des Commissions accessibilité et à la DDT, de même que les tableaux des Ad'AP mis à jour pour 2017.

(Voir le **powerpoint**)

| FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIQUE  |  | N°4 |
|--|--|-----|
| <b>ESCALIER :</b><br>Main courante.<br>Contraste contre marches des 1ères et dernières marches, pas de dalle podotactile                                     |  |     |
| <b>CONSTAT :</b><br>La main courante n'existe pas.<br>Absence d'appel de vigilance en partie haute des escaliers. Pas de dalle podotactile                   |  |     |
| <b>PROPOSITION D'ACTION :</b><br>Création d'une main courante.<br>Mise en œuvre d'une bande de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure. |  |     |



### IOP- Jardin des Plantes



## MOBILITE ET ACCESSIBILITE

La Direction Mobilités présente le bilan 2016 de l'Ad'AP transports.  
(Voir le **powerpoint**)

Handibus est un élément du transport collectif, non un transport individuel. Des regroupements de personnes sont réalisés lors des déplacements.  
Un problème de ponctualité et de comportement est constaté.

Pour le bus de ville, il est remarqué que les places réservées aux personnes en fauteuil sont dos à l'affichage et au sens de circulation. Les bus sont achetés déjà aménagés.  
Les chauffeurs sont sensibilisés lors d'une journée en partenariat avec plusieurs associations.

Otolis n'a pas prévu pour l'instant de véhicule accessible pour un fauteuil. Le GIHP va mettre à la location des véhicules adaptés.

Les communes devront faire remonter les travaux d'aménagement afin de mettre en accessibilité les quais en parallèle.

## QUESTIONS DIVERSES

Une rencontre a été organisée avec la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) pour envisager un partenariat avec les communes de Grand Poitiers, dans l'objectif de donner des informations sur les droits pour les personnes en situation de handicap.

Les agents seraient formés par la MDPH. Une convention de partenariat serait signée. Le CHU et la ville de Châtellerault ont déjà engagé ce processus.

Etant donné l'étendue de Grand Poitiers, il est proposé d'expérimenter cette démarche sur quelques communes de taille différente : Poitiers, Migné-Auxances et Vouneuil-sous-Biard sont volontaires.

## LE CADRE RÉGLEMENTAIRE



La loi du 11 février 2005 qui fait de l'accessibilité un principe fondamental de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées ne concerne pas seulement le cadre bâti mais aussi le domaine clé de l'accès aux moyens d'information.

- La prise en compte tous les types de handicap (article 41) ;
- La logique de la continuité du déplacement depuis la voirie jusqu'au cadre bâti en passant par les transports (article 45).

Les obligations en terme de signalétique et systèmes d'information, hors signalisation routière, sont décrites dans le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.



### Arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret no 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics



#### 9o Signalétique et systèmes d'information, hors signalisation routière

Les informations visuelles apposées sur le mobilier urbain et destinées à l'indication des lieux ou à l'information du public peuvent être **doublées par un signal sonore**. Les informations visuelles sont facilement compréhensibles, lisibles en toutes conditions, y compris d'éclairage, visibles en position debout comme en position assise et contrastées par rapport au fond, tel que précisé en annexe 1 du présent arrêté. **Les caractères ont une hauteur de 1,5 centimètre au minimum pour une lecture proche, de 15 centimètres pour une lecture à 4 mètres et de 20 centimètres pour une lecture à 6 mètres.**

Lorsque le système d'information comporte des commandes, leur surface de contact tactile est située entre 0,90 mètre et 1,30 mètre du sol. Ces éléments sont identifiés par un pictogramme ou une inscription en relief.

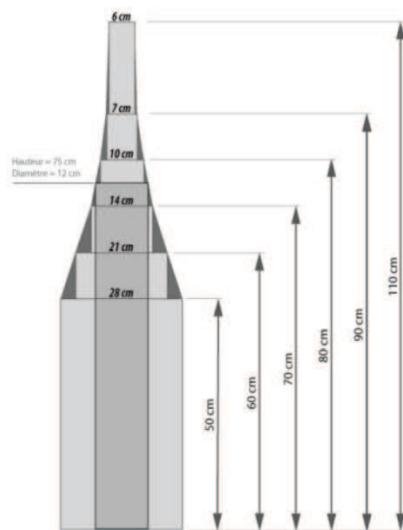
Le dispositif peut être atteint par une personne en fauteuil roulant, un espace d'au moins 0,90 mètre par 1,30 mètre en permettant l'usage sans danger. Lorsque des messages sonores doublent les messages visuels, ils sont délivrés par un matériel permettant à une personne présentant une déficience auditive de les comprendre.

Les escaliers et, chaque fois que cela est possible, les autres équipements susceptibles d'être signalés au moyen d'idéogrammes sont indiqués de cette manière.

#### 10o Feux de circulation permanents

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

**Arrêté du 18 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics**



**Arrêté du 1er août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création**



**ANNEXE 3**

**Information et signalisation**

Lorsque des informations permanentes sont fournies aux visiteurs par le moyen d'une signalisation visuelle ou sonore, celles-ci doivent pouvoir être reçues et interprétées par un visiteur handicapé.

Les éléments d'information et de signalisation doivent être visibles et lisibles par tous les usagers. En outre,

les éléments de signalisation doivent être compréhensibles notamment par les personnes atteintes de déficience mentale.

**Seules les informations fournies de façon permanente aux usagers sont concernées.**

**Visibilité** Les informations doivent être regroupées.

Les supports d'information doivent répondre aux exigences suivantes :

- être contrastés par rapport à leur environnement immédiat ;
- permettre une vision et une lecture en position « debout » comme en position « assis » ;
- être choisis, positionnés et orientés de façon à éviter tout effet d'éblouissement, de reflet ou de contre-jour dû à l'éclairage naturel ou artificiel ;
- s'ils sont situés à une hauteur inférieure à 2,20 m, permettre à une personne mal voyante de s'approcher à moins de 1 m.

**Lisibilité** Les informations données sur ces supports doivent répondre aux exigences suivantes :

- être fortement contrastées par rapport au fond du support ;
- la hauteur des caractères d'écriture doit être proportionnée aux circonstances : elle dépend notamment de l'importance de l'information délivrée, des dimensions du local et de la distance de lecture de référence fixée par le maître d'ouvrage en fonction de ces éléments.

**Lorsque les informations ne peuvent être fournies aux usagers sur un autre support, la hauteur des caractères d'écriture ne peut en aucun cas être inférieure à :**

- 15 mm pour les éléments de signalisation et d'information relatifs à l'orientation ;

**4,5 mm sinon.**

**Compréhension La signalisation doit recourir autant que possible à des icônes ou à des pictogrammes.**

Lorsqu'ils existent, le recours aux pictogrammes normalisés s'impose

Chaque citoyen doit être en mesure de :

1. Préparer son déplacement ;
2. Utiliser les transports en commun ;
3. Identifier les parkings et trouver les stationnements adaptés ;
4. Cheminer sur l'espace public et la voirie jusqu'à l'entrée du bâtiment ;
5. Identifier le bâtiment ou le site ;
6. Identifier l'entrée ;
7. Être informé sur les horaires d'ouverture et le fonctionnement du site ;
8. Être orienté si le site contient plusieurs bâtiments ;
9. Identifier l'accueil ;
10. Pouvoir communiquer avec le personnel d'accueil ;
11. Pouvoir utiliser des automates ;
12. Savoir se diriger dans le site et utiliser les services ;
13. Repérer les circulations verticales ;
14. Savoir identifier l'étage et suivre la bonne direction ;
15. À chaque intersection pouvoir confirmer sa direction ;
16. Identifier la destination ;
17. Faire le chemin en sens inverse.



#### Saillies et hauteurs

Les supports de signalétique ne doivent pas encombrer le libre passage et doivent donc se situer en dehors du cheminement piétonnier. S'ils ne peuvent être évités sur le cheminement, les obstacles répondent aux exigences suivantes:

- s'ils sont en porte-à-faux, ils laissent un passage libre d'au moins 220 cm de hauteur ;
- s'ils sont en saillie latérale de plus de 15 cm et laissent un passage libre inférieur à 220 cm de hauteur, ils doivent être rappelés par un élément bas installé au maximum à 40 cm du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm de hauteur.



## Visibilité et hauteur des dispositifs

Une hauteur comprise entre 90 cm et 160 cm est recommandée. À partir de 160 cm de hauteur, la taille des caractères doit être agrandie et la contraste renforcé.

La signalétique directionnelle se place à une hauteur minimale de 180 cm. La signalisation permettant l'identification d'ouverture sera quant à elle placée à +/- 160 cm de hauteur.

Les informations nécessitant une lecture rapprochée (plans, cartels...), seront placées approximativement à une hauteur de 120 cm ou dans une zone variant entre 90 cm et 140 cm du sol.

Les panneaux et dispositifs doivent pouvoir être approchés à moins d'1m par les personnes malvoyantes ou les personnes en fauteuil. Un dégagement doit être prévu à cet effet à 40 cm du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 cm de hauteur.



## LISIBILITÉ

Il est en général recommandé que la taille des caractères soit au minimum de 3% de la distance de lecture (3 cm pour 1 mètre).

| Distance d'observation | Hauteur minimale des lettres | Dimension du logo |
|------------------------|------------------------------|-------------------|
| 1 m                    | 30 mm                        | 50 mm             |
| 2 m                    | 60 mm                        | 100 mm            |
| 5 m                    | 150 mm                       | 250 mm            |
| 10 m                   | 300 mm                       | 500 mm            |



## CONTRASTE

|        | Beige | Blanc | Gris | Noir | Brun | Rose | Violet | Vert | Orange | Bleu | Jaune | Rouge |
|--------|-------|-------|------|------|------|------|--------|------|--------|------|-------|-------|
| Rouge  | 78    | 84    | 32   | 38   | 7    | 57   | 28     | 24   | 62     | 13   | 82    | 0     |
| Jaune  | 14    | 16    | 73   | 89   | 80   | 58   | 75     | 76   | 52     | 79   | 0     |       |
| Bleu   | 75    | 82    | 21   | 47   | 7    | 50   | 17     | 12   | 56     | 0    |       |       |
| Orange | 44    | 60    | 44   | 76   | 59   | 12   | 47     | 50   | 0      |      |       |       |
| Vert   | 72    | 80    | 11   | 53   | 18   | 43   | 6      | 0    |        |      |       |       |
| Violet | 70    | 79    | 5    | 56   | 22   | 40   | 0      |      |        |      |       |       |
| Rose   | 51    | 65    | 37   | 73   | 53   | 0    |        |      |        |      |       |       |
| Brun   | 77    | 84    | 26   | 43   | 0    |      |        |      |        |      |       |       |
| Noir   | 87    | 91    | 58   | 0    |      |      |        |      |        |      |       |       |
| Gris   | 69    | 78    | 0    |      |      |      |        |      |        |      |       |       |
| Blanc  | 28    | 0     |      |      |      |      |        |      |        |      |       |       |
| Beige  | 0     |       |      |      |      |      |        |      |        |      |       |       |

Contraste acceptable

Contraste insuffisant

Cas limite



grandpoitiers.fr

## Typographie et polices de caractères

Il est recommandé d'utiliser en général une seule police de caractère, deux au maximum : une pour les titres à voir et une pour les textes à lire.

Les caractères neutres, sans empattements sont recommandés. Les polices de caractères linéales ou bâton répondent à cette exigence.

### Caractéristiques:

Absence d'empattement et de délié, police simple et moderne.

Futura

Century

Gothic

Gill Sans

Helvetica

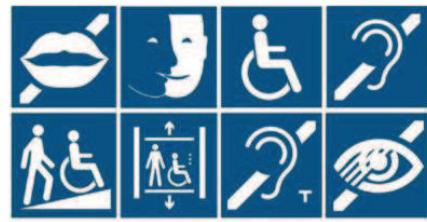
Univers

Arial



grandpoitiers.fr

## PICTOGRAMMES



### SITUATIONS DE HANDICAP



Déficience mentale



Déficience motrice



Personne avec poussette



Personne âgée



Déficience visuelle



Déficience auditive



Déficience d'élocution



Déficience cardiovasculaire



Boucle d'induction magnétique

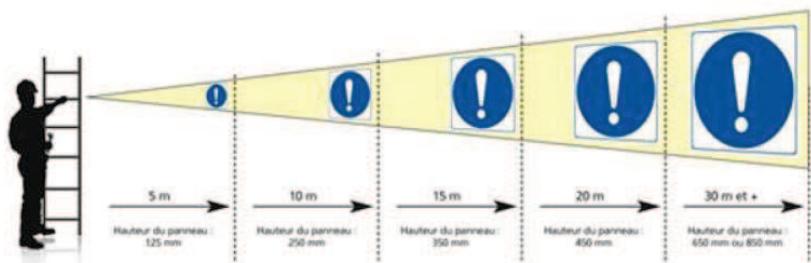
Audio guide

Traduction en langage des signes



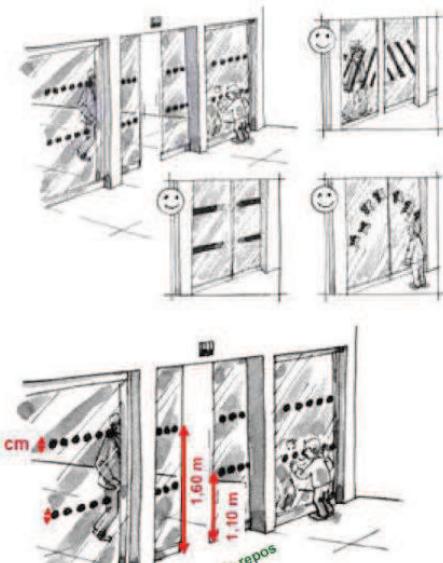
grandpoitiers.fr

### Exemples

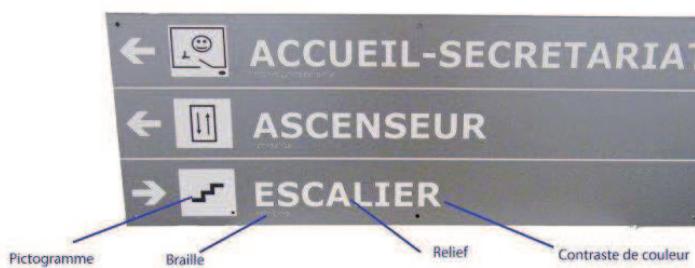


grandpoitiers.fr

## CONTRASTE



## Exemples



## Fils d'Ariane



## Espace d'attente sécurisé



### ESPACES D'ATTENTE SECURISE (EAS) / HANDICAPES



L'EAS permet à un handicapé de se réfugier dans un espace protégé pour échapper au feu, en attendant de pouvoir évacuer l'étage puis le bâtiment. C'est une « évacuation différée »

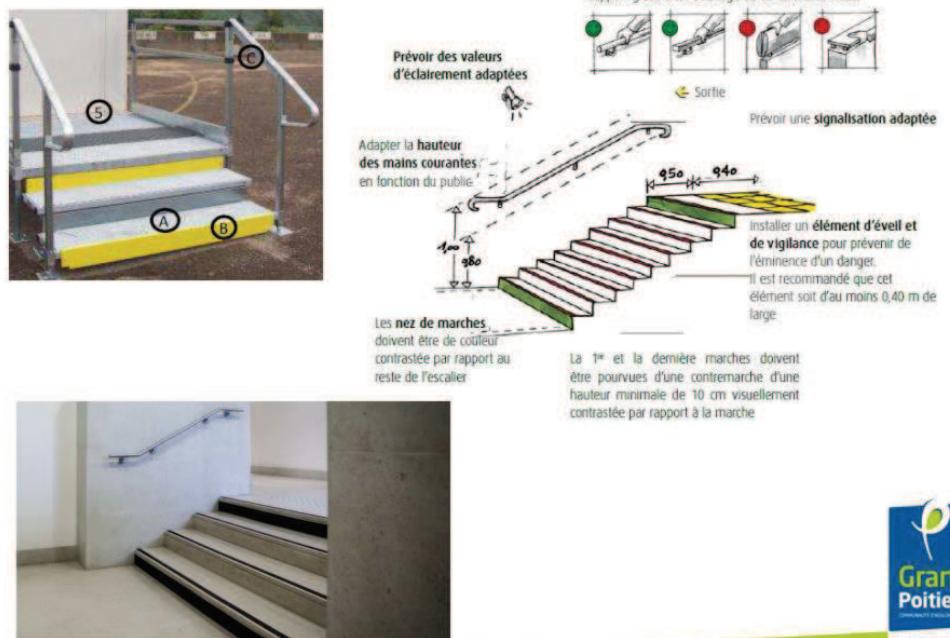
Circulation Horizontale (CH)



## Exemples



## Exemples





### Exemples



# Présentation du mobilier de signalétique patrimoniale

Présentation commission accessibilité

## I. Projet



- ▶ renouvellement de la signalétique patrimoniale en 2015-2016
- ▶ attention particulière portée aux questions d'accessibilité
- ▶ permettre un accès au plus grand nombre aux contenus



### Hôtel des Postes XX<sup>e</sup> siècle

L'hôtel des Postes est construit à partir de 1910 à l'emplacement de l'ancien couvent de la Visitation. Cet édifice se distingue par sa porte monumentale, où des pilastres cannelés supportent un fronton, orné de sculptures d'Almé Octobre. A l'intérieur, dans le hall, le décor du sol en mosaïque et le plafond ovale, soutenu par quatre piliers aux chapiteaux garnis de fleurs, sont caractéristiques du style Art Nouveau.

Avant les transformations de la fin du XIX<sup>e</sup> et surtout du début du XX<sup>e</sup> siècle, la vigne était cultivée dans ce quartier. Le nom de la rue des Basses-Trellises, rebaptisée ultérieurement rue de la Marme, évoquait ce passé agricole.

## II. Implantation

- ▶ travail en amont sur l'emplacement précis des futurs lutrins
- ▶ transversalité entre les services du SDAP et de la Ville
- ▶ prise en compte des contraintes et des possibilités *in-situ*
- ▶ présentation à la sous-commission pour l'accessibilité de la DREAL en mars 2015



## III. Mobilier

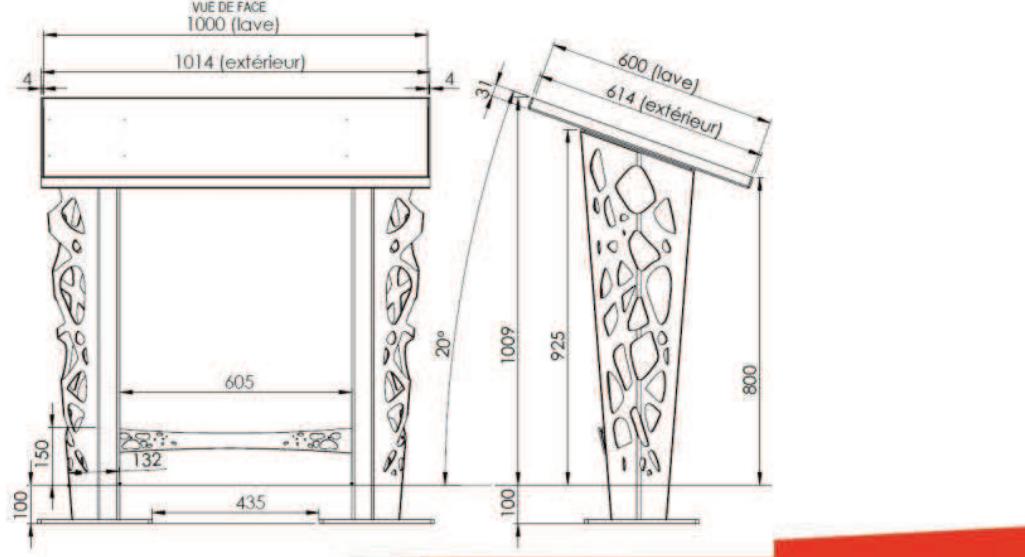
- ▶ respect des exigences liées à l'accessibilité indiqué dans le cahier des charges
- ▶ choix de la société Empreinte dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre
- ▶ modèle initial retravaillé pour le mettre en conformité avec les normes d'accessibilité



### III. Mobilier

#### Au niveau du mobilier:

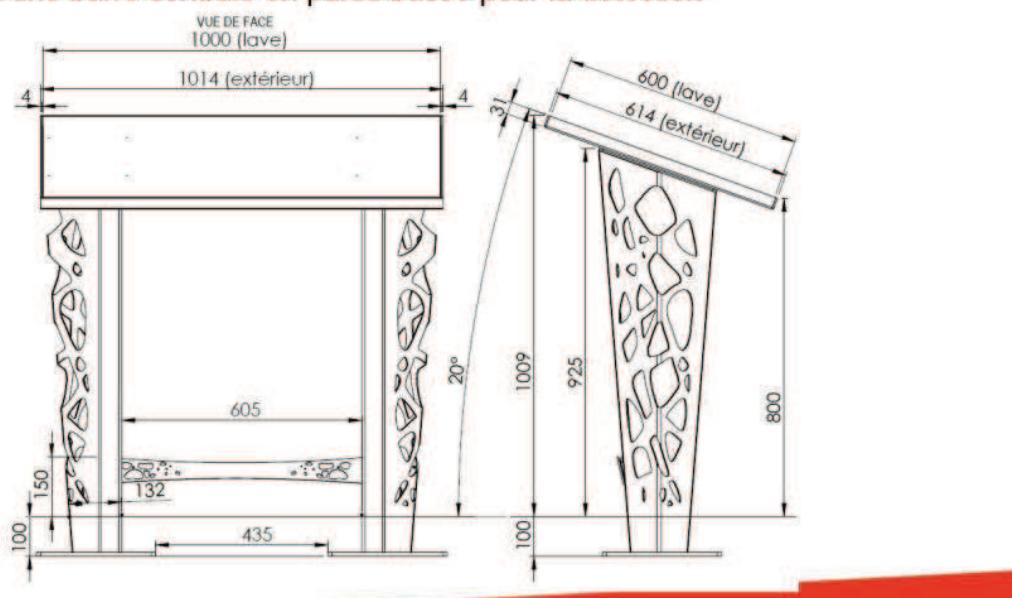
- ▶ écartement central des pieds permettant aux personnes en fauteuil roulant d'accéder au plus près du panneau
- ▶ hauteur du panneau inférieure à 0,80 m de hauteur pour une lecture confortable



### III. Mobilier

#### Au niveau du mobilier:

- ▶ pieds évasés pour assurer une bonne détection latérale
- ▶ présence d'une barre centrale en partie basse pour la détection



### III. Mobilier

#### Au niveau des panneaux:

- contraste conséquent (fond clair, texte noir, iconographies en couleurs marquées)
- ensemble peu chargé pour simplifier la prise de connaissance du contenu par tous les publics, aussi bien français qu'étrangers (textes traduits en anglais et espagnol)

## La médiathèque François-Mitterrand

**Une intégration architecturale réussie**

La médiathèque s'inscrit dans un îlot urbain mûrément à proximit茅 immédiate de monuments majeurs du patrimoine poitevin. Malgr茅 la modernité affirmée des façades, les architectes ont également pris modèle sur le traitement de la lumière indirecte et la polychromie dans l'église Notre-Dame-la-Grande, située à proximité.

Foto : via panoramio.com (l'escale-journaux) / Foto : via panoramio.com (l'escale-journaux)

**Un lieu chargé d'histoire**

Des vestiges importants de la muraille du Bas-Empire ont été mis au jour lors de la construction. Le tracé de cette enceinte est largement visible au niveau : il part de la conservation d'éléments architecturaux sculptés. Il s'agit de fragments d'offices prédictives construits à l'âge d'or de l'empereur, nom antique de Poitiers, au cours des V et VI siècles de notre ère, puis réutilisés pour les fondations de la muraille vers la fin du III ou le début du IV siècle.

L'histoire plus récente qui court à l'œuvre au dernier étage, dans la salles de lecture, où ont été conservées une partie des rayonnages en bois et métal provenant de l'ancienne bibliothèque municipale de 1901, imprègne l'espace. Ces figures sont inspirées des ouvrages de叙述 de l'écrivain Richard Tissot. Ces figures sont inspirées des ouvrages de叙述 de l'écrivain Richard Tissot. Les chaises et les tables sont réalisées par les ateliers de la Manufacture nationale de Sèvres, vestiges d'une interaction entre les espaces intérieurs et extérieurs.

Eléments mobilier visibles en intérieur sont également issus du patrimoine du musée Ronsard, remontant à la fin du XVIIe siècle. Les premières tables sont basées sur les prototypes féodaux, et les chaises sur un prototype médiéval.

**The François-Mitterrand library**

The François-Mitterrand library opened in 1996. The modest construction by the architect Giovannozzi is based on buildings by Le Corbusier and the medieval walls of the Roman fortifications of the nearby village of Notre-Dame-la-Grande. It houses a rich collection of manuscripts and rare books. It also contains fragments of the wall of the building's owners and proprietors before those of the surrounding Romanesque neighbourhood. Large windows create an interaction between interior and exterior spaces.

Historical elements to be seen inside are fragments of the late Roman city wall built at the end of the 3rd or at the beginning of the 4th century, resulting from a section of the early 20th-century changes from the previous library. The wall paintings are based on early manuscript scenes and the chairs on an old medieval manuscript.

**La biblioteca François-Mitterrand**

La biblioteca François-Mitterrand abrió sus puertas en 1996. La modesta construcción por el arquitecto Giovannozzi está inspirada en edificios de Le Corbusier y también en la luz y colores medievales de la antigua muralla romana de la vecindad de Notre Dame. Hay una rica colección de manuscritos y tesoros. Aunque muy moderna en su diseño, las proporciones y colores del edificio nos recuerdan los edificios de Le Corbusier y la muralla romana de Sèvres, vestigios de una interacción entre los espacios interiores y exteriores.

Elementos muebles visibles en el interior son igualmente procedentes del museo Ronsard, remontando a la fin del siglo XVII o principios del siglo XV, igualmente hay una selección de la literatura de la época que consta de escenas de manuscritos del siglo XII. Los primeros escritorios están basados en los primeros escritorios y las sillas en un antiguo manuscrito medieval.

### III. Mobilier

#### Au niveau des panneaux:

- police Arial permettant une lecture plus aisée pour les personnes malvoyantes
- taille des caractères supérieure à 5 mm (26 points) et interlignage suffisamment important pour assurer une lecture de qualité

## La médiathèque François-Mitterrand

**Une intégration architecturale réussie**

La médiathèque s'inscrit dans un îlot urbain mûrément à proximit茅 immédiate de monuments majeurs du patrimoine poitevin. Malgr茅 la modernité affirmée des façades, les architectes ont également pris modèle sur le traitement de la lumière indirecte et la polychromie dans l'église Notre-Dame-la-Grande, située à proximité.

Foto : via panoramio.com (l'escale-journaux) / Foto : via panoramio.com (l'escale-journaux)

**Un lieu chargé d'histoire**

Des vestiges importants de la muraille du Bas-Empire ont été mis au jour lors de la construction. Le tracé de cette enceinte est largement visible au niveau : il part de la conservation d'éléments architecturaux sculptés. Il s'agit de fragments d'offices prédictives construits à l'âge d'or de l'empereur, nom antique de Poitiers, au cours des V et VI siècles de notre ère, puis réutilisés pour les fondations de la muraille vers la fin du III ou le début du IV siècle.

L'histoire plus récente qui court à l'œuvre au dernier étage, dans la salles de lecture, où ont été conservées une partie des rayonnages en bois et métal provenant de l'ancienne bibliothèque municipale de 1901, imprègne l'espace. Ces figures sont inspirées des ouvrages de叙述 de l'écrivain Richard Tissot. Ces figures sont inspirées des ouvrages de叙述 de l'écrivain Richard Tissot. Les chaises et les tables sont réalisées par les ateliers de la Manufacture nationale de Sèvres, vestiges d'une interaction entre les espaces intérieurs et extérieurs.

Eléments mobilier visibles en intérieur sont également issus du patrimoine du musée Ronsard, remontant à la fin du XVIIe siècle. Les premières tables sont basées sur les prototypes féodaux, et les chaises sur un prototype médiéval.

**The François-Mitterrand library**

The François-Mitterrand library opened in 1996. The modest construction by the architect Giovannozzi is based on buildings by Le Corbusier and the medieval walls of the Roman fortifications of the nearby village of Notre-Dame-la-Grande. It houses a rich collection of manuscripts and rare books. It also contains fragments of the wall of the building's owners and proprietors before those of the surrounding Romanesque neighbourhood. Large windows create an interaction between interior and exterior spaces.

Historical elements to be seen inside are fragments of the late Roman city wall built at the end of the 3rd or at the beginning of the 4th century, resulting from a section of the early 20th-century changes from the previous library. The wall paintings are based on early manuscript scenes and the chairs on an old medieval manuscript.

**La biblioteca François-Mitterrand**

La biblioteca François-Mitterrand abrió sus puertas en 1996. La modesta construcción por el arquitecto Giovannozzi está inspirada en edificios de Le Corbusier y también en la luz y colores medievales de la antigua muralla romana de la vecindad de Notre Dame. Hay una rica colección de manuscritos y tesoros. Aunque muy moderna en su diseño, las proporciones y colores del edificio nos recuerdan los edificios de Le Corbusier y la muralla romana de Sèvres, vestigios de una interacción entre los espacios interiores y exteriores.

Elementos muebles visibles en el interior son igualmente procedentes del museo Ronsard, remontando a la fin del siglo XVII o principios del siglo XV, igualmente hay una selección de la literatura de la época que consta de escenas de manuscritos del siglo XII. Los primeros escritorios están basados en los primeros escritorios y las sillas en un antiguo manuscrito medieval.



Pierre Loti



## Pierre Loti



## Grand'Rue



## Bellejouanne



## Bellejouanne



## Bellejouanne



## Bellejouanne



## Impasse de l'Abrevoir



## Rue du Rondy



## Route de Bignoux



## Rue du Porteau



## Rue des Résistants



## Rue de la Bugellerie



## Salvador Allende



## Grand Large



## Budgets Participatif



Pont Neuf : pose de 2 « assis debout »

Centre Ville: pose de 2 assis debout rue Alsace Lorraine et rue Louis Renard

3 Cités : pose de 2 bancs et d'une main courante

Poitiers Ouest: Blaiserie, reprise revêtement d'un trottoir , création de 5 abaissements résidence Augustin

Etude d'un cheminement rue Santos Dumont



## Dossiers demandeurs



Création d'une vingtaine d'abaissements

Aménagement de 8 emplacements GIG / GIC

Aménagements d'itinéraire pour les PSH , Couronneries, Gibauderie, Poitiers Ouest

52 demandes au total

Dossiers ADAPS et attestation:

- 30 Adap
- 20 attestations



## Evolution emplacements GIG / GIC mise à jour décembre 2016

Ville de Poitiers emplacement en surface non payant par quartier:

|                                  |    |
|----------------------------------|----|
| Centre Ville: .....              | 67 |
| Poitiers Sud: .....              | 21 |
| Le Pont Neuf: .....              | 23 |
| Trois-Cités: .....               | 40 |
| Gibauderie: .....                | 8  |
| Beaulieu: .....                  | 45 |
| Saint-Eloi / Breuil Mingot: .... | 12 |
| Couronneries: .....              | 49 |
| Trois-Quartiers: .....           | 22 |
| Poitiers Ouest: .....            | 27 |



Total Ville de Poitiers: 315

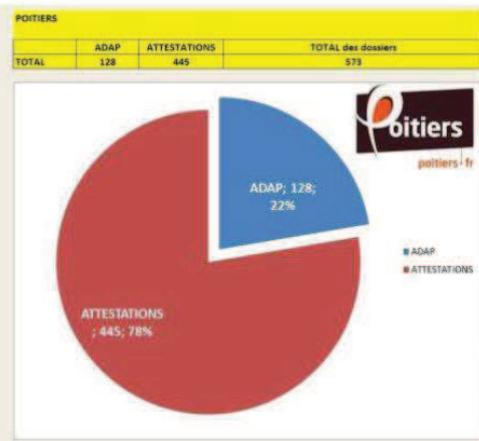
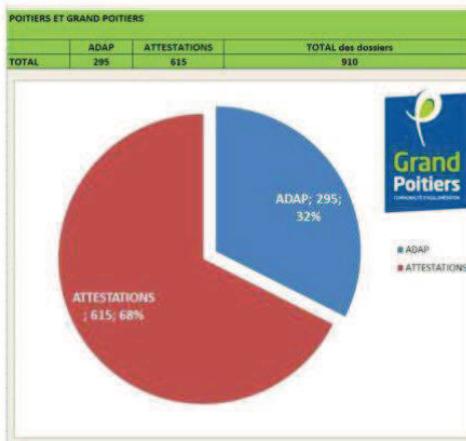
Ville de Poitiers emplacements en parking payant:

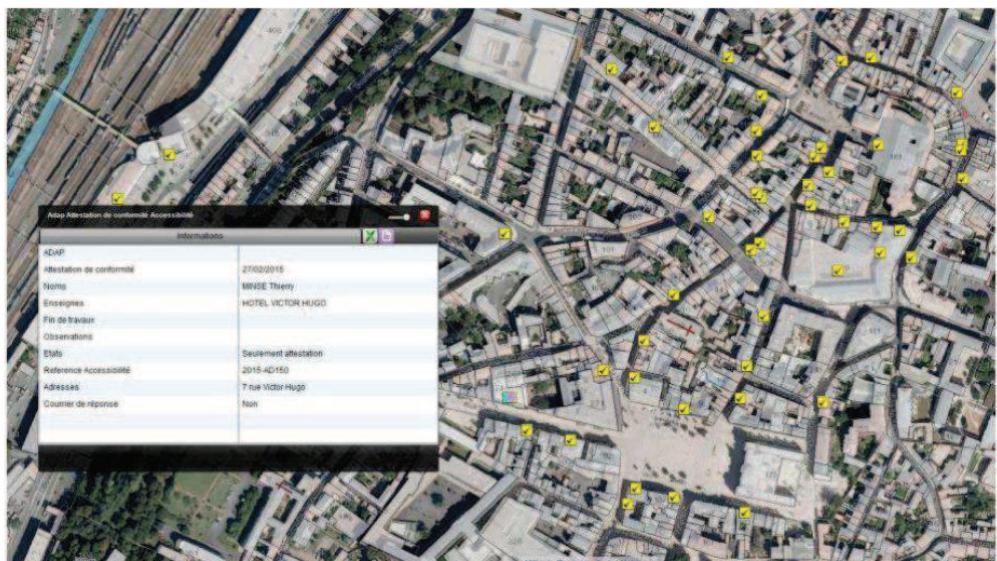
|  |                   |
|--|-------------------|
| Parking Notre Dame: 600 places et 4 GIG/GIC                                    | Total Parking: 63 |
| Parking des Carmes: 150 places et 1GIG/GIC                                     |                   |
| Parking Hôtel de Ville: 710 places et 6 GIG/GIC                                |                   |
| Parking Blossac: 695 places et 9 GIG/GIC                                       |                   |
| Parking TAP : 325 places et 7 GIG/GIC  |                   |
| Parking Toumaï: 635 places et 26 GIG/GIC arrêt minute: 145 places et 4 GIG/GIC |                   |
| Parking Cordelier: (Privé) 290 places et 6 places GIG / GIC                    |                   |

**Total : 378**



## Bilan des « ADAP » / Attestation





Chemin de l'hypogée  
Centre commercial de la Gibauderie  
Rue Barbatte  
Rue Saint Fortunat  
Rue des Herbeaux  
Rue Jean Alexandre  
Carrefour Promenade des Cours  
Route de Bonne  
Place de Bretagne  
Rue Racine et Molière

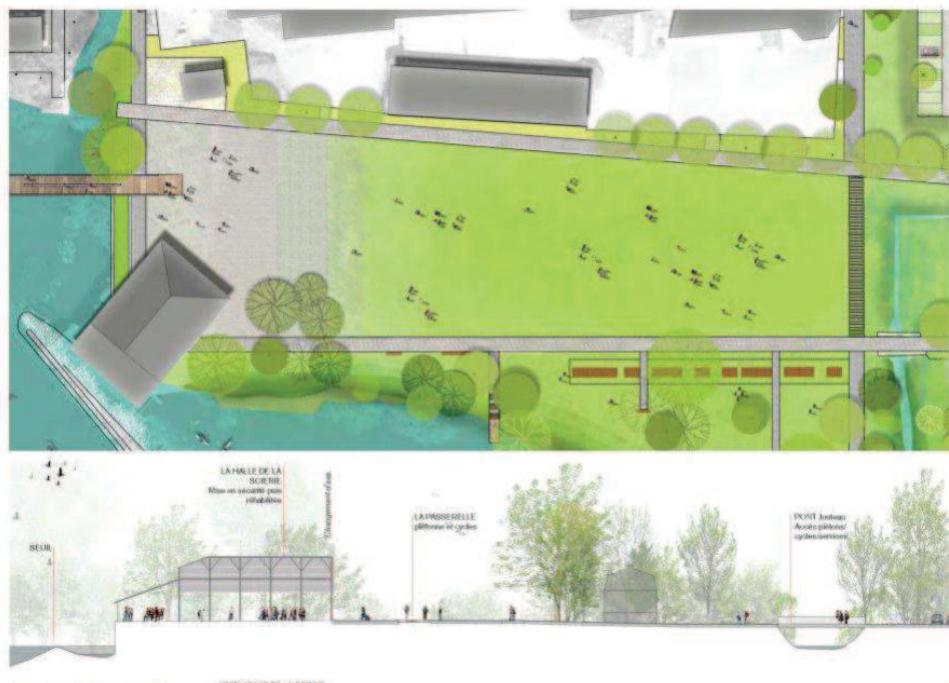
## Tison





Architecte : Géraldine Lévy - Atelier d'architecte - ©Géraldine Lévy

L'ESPLANADE DE LA SCIÉRIE



Architecte : Géraldine Lévy - Atelier d'architecte - ©Géraldine Lévy

L'ESPLANADE DE LA SCIÉRIE



Atelier d'architecte Poitiers - Ville de Poitiers - 02 Juillet 2016

LES BERGES DU TISON

## 02 • PASSERELLE

Phase AVP



Passerelle Poitiers - Ville de Poitiers - 02 Juillet 2016

PASSERELLE PHASE AVP

## 02 • PASSERELLE



## Application « Feux sonores »





# AGENDA d'ACCESSILITE PROGRAMME du TRANSPORT URBAIN

## Bilan annuel

Commission Accessibilité du 6 décembre 2016

### Suivi des réclamations



### BILAN RECLAMATIONS PERSONNES HANDICAPEES ANNEE 2016

| Nbre | N°   | Ligne | Nature      | Date réception | Catégorie        | Sous catégorie | Type de Handicape | Réclamation Justifiée                                 |                    |
|------|------|-------|-------------|----------------|------------------|----------------|-------------------|---|--------------------|
|      |      |       |             |                |                  |                |                   | Oui / Non   | Remarque           |
| 1    | 6440 | HAND  | Réclamation | 07/01/2016     | Offre_de_Service | Handibus       | Moteur - PMR      | Non passé + plages horaires pas assez étendue         | /                  |
| 2    | 6485 | HAND  | Réclamation | 29/01/2016     | Offre_de_Service | Handibus       | /                 | Pas de prise en charge                                | Oui                |
| 3    | 6496 | HAND  | Réclamation | 03/02/2016     | Offre_de_Service | Handibus       | Moteur - PMR      | Pas de prise en charge                                | Oui                |
| 4    | 6577 | HAND  | Réclamation | 06/04/2016     | Offre_de_Service | Handibus       | Moteur - PMR      | Problème de compréhension                             | Non                |
| 5    | 6605 | HAND  | Réclamation | 10/05/2016     | Offre_de_Service | Handibus       | Mental            | Clienté oubliée pour le retour                        | Oui                |
| 6    | 6774 | HAND  | Réclamation | 18/07/2016     | Offre_de_Service | Handibus       | Moteur - PMR      | Absence de passage                                    | Oui                |
| 7    | 6844 | 2     | Réclamation | 31/08/2016     | Offre_de_Service | Accessibilité  | UFR               | Rampe pas assez baissé                                | Oui                |
| 8    | 6920 | HAND  | Réclamation | 16/09/2016     | Offre_de_Service | Handibus       | Visuel            | Pas de retour de programmé                            | Non                |
| 9    | 6966 | HAND  | Réclamation | 30/09/2016     | Offre_de_Service | Handibus       | Moteur - PMR      | Pas de prise en charge                                | Oui                |
| 10   | 6990 | 1     | Réclamation | 03/10/2016     | Offre_de_Service | Accessibilité  | UFR               | Bus non accessible aux fauteuils roulants             | /                  |
| 11   | 7041 | 3     | Réclamation | 25/10/2016     | Agent            | Divers         | UFR               | Refus accessibilité                                   | Non                |
| 12   | 7051 | HAND  | Réclamation | 04/11/2016     | Offre_de_Service | Handibus       | Moteur - PMR      | Les conducteurs n'attendent pas l'arrivée des clients | /                  |
| 13   | 7071 | HAND  | Réclamation | 15/11/2016     | Offre_de_Service | Handibus       | Moteur - PMR      | Pas de prise en charge                                | Oui                |
|      |      |       |             |                |                  |                |                   |   | Erreur de personne |

## Suivi des réclamations (2016)



**Grand Poitiers**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
[grandpoitiers.fr](http://grandpoitiers.fr)

| SOUS THEME                      | TOTAL |
|---------------------------------|-------|
| Handibus                        | 10    |
| Accessibilité lignes régulières | 3     |
| Total général                   | 13    |

| SOUS THEME / LIGNES        | TOTAL |
|----------------------------|-------|
| Absence de prise en charge | 8     |
| Handibus                   | 8     |
| Accessibilité bus          | 3     |
| Ligne 1                    | 1     |
| Ligne 2                    | 1     |
| Ligne 3                    | 1     |
| Autre                      | 2     |
| /                          | 2     |
| Total général              | 13    |

### RECLAMATIONS CONDUCTEURS IMPACTANT DES PERSONNES HANDICAPEES

| SOUS THEME              | TOTAL |
|-------------------------|-------|
| Comportement conducteur | 2     |
| Conduite conducteur     | 1     |
| Total général           | 3     |

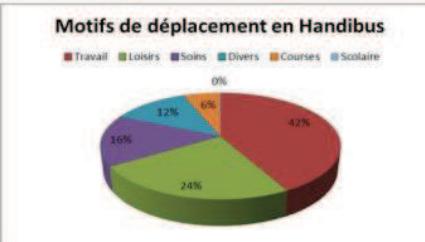
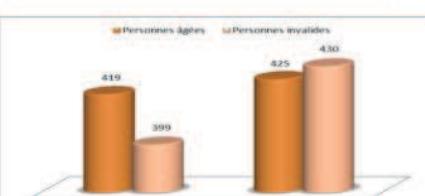
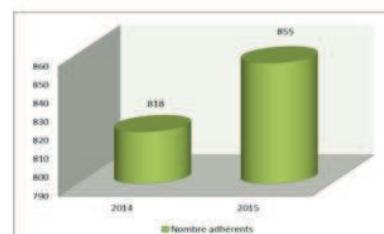
## Activité Handibus



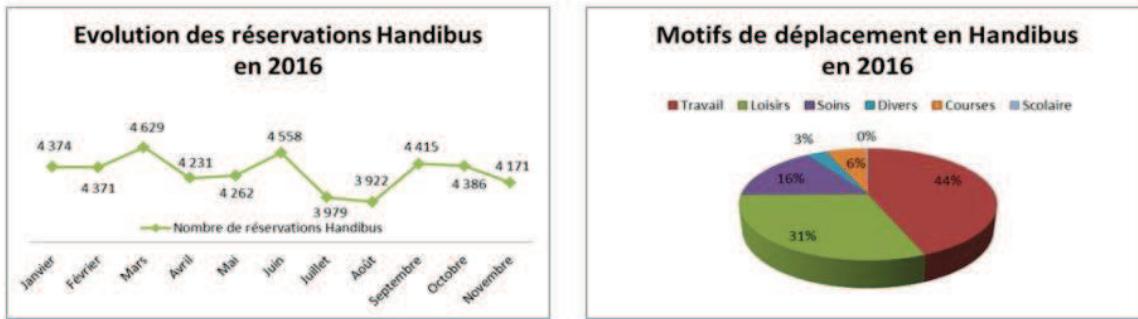
**Grand Poitiers**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
[grandpoitiers.fr](http://grandpoitiers.fr)



Avec 52 017 réservations en 2015, l'activité du service Handibus poursuit sa croissance : +18,6 %



## Activité Handibus



## Accessibilité du matériel roulant

Une commande de nouveaux bus vient d'être passée pour 10 bus (2 articulés + 8 standards).  
 La livraison de ces bus interviendra au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017

|                      | Equipés UFR                               | Non équipés d'UFR (plancher bas)           | TOTAL   |
|----------------------|---|--|---|
| Bus articulés        | 13  |  | 13  |
| Bus à gabarit réduit | 3   |  | 3   |
| Minibus              | 1   | 2  | 3   |
| Autobus standards    | 78<br><small>(+8)<br/>= 86</small>        | 22<br><small>(-8)<br/>= 14</small>         | 100   |
| <b>TOTAL</b>         | <b>95<br/><small>+8<br/>= 103</small></b> | <b>24<br/><small>(-8)<br/>= 16</small></b> | <b>119<br/><small>(86,55 %)<br/>(13,44 %)</small></b> |

## Bilan d'aménagement des arrêts – fin 2015 - 2016

| 2015                           | 16 quais aménagés        | 234 849 €        |
|--------------------------------|--------------------------|------------------|
| 2016<br>(réalisés ou en cours) | 25 quais aménagés        | 206 595€         |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>41 quais aménagés</b> | <b>441 444 €</b> |



- Siège avenue de Northampton :

L'aménagement du siège est en cours et sera terminé **en juillet 2017.**

Les travaux comprennent la mise en accessibilité de l'espace d'accueil et de vente

- Agence Centre Ville :

L'agence de la rue du Chaudron d'Or n'est pas aménageable pour sa mise en accessibilité. Conformément aux engagements de l'AdAP, la recherche de nouveaux locaux a été entreprise et a abouti.

Au cours du premier semestre 2017, l'agence commerciale sera transférée dans un local accessible rue des Grandes Ecoles (Ex PIE)

Ainsi à la mi 2017, l'ensemble des locaux d'accueil et de vente seront accessibles

## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

### Groupe de travail Contrat Local de Santé / Handicap du 12 février 2016

#### **COMPTE-RENDU** **de la réunion du 12 février 2016 – 10h00 / 12h00** (Salle 22 – Hôtel de Ville de Poitiers)

##### Objet : Groupe de travail Contrat local de santé / Handicap

Auteurs du compte rendu : Isabelle BERT et Géraldine GALLEG

Avec le visa du Directeur de service : Pierre JOLLY

##### Présents :

Bob AGUIRRE (Equipe Relais Handicaps Rares en Poitou-Charentes), Isabelle BERT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la ville - Solidarité), Christelle CHATELAIN (AFM), Fabienne COEFFARD (GIHPPC et CED-H 86), Géraldine GALLEG (CCAS de Poitiers – Pôle accompagnement santé), Francis GOMEZ (APAJP 86), Jean-Louis MICHAUD (Seniors sourds 86), Yves PETARD (UNAFAM 86)

##### Excusés :

Delphine DEVAUX (GCS handicap sensoriel du Poitou-Charentes), Juline JOURDAIN (IRVA), Adèle LAMBERT (IRVA), Nathalie MORIN (Mutualité française Poitou-Charentes), Laurent PETIT (CAAP Poitiers et CED-H 86), Emilie SADERNE (CCAS de Poitiers – Pôle accompagnement santé), Nacer SIDER (Armmelhisca)

##### Destinataires : Membres présents et excusés et :

Annie ADAMI (DIAPASOM), Marion ANDRAULT-DAVID (Conseil Départemental de la Vienne - Direction générale adjointe – Direction de solidarités), Corinne ATTARD (OASIS), Virginie AUFFROY-GUIGNARD (Grand Poitiers – Direction générale des services), Luigi AVANZATI (Valentin Haüy), Sophie BAUDOIN (DIAPASOM et CED-H 86), Davis BELKADI (APEMEDDA), Muriel BERNARD (SESSAD TED 86), Dominique BOBIN (APF), Alain BOUCHET (AFTC), Jacqueline BOUDINELLE (Droit de vivre son handicap), Jean-Pierre BOUET (Dys en Poitou), Elsa BOUTELOUP (ALEPA), Fabrice BUSSY (MDPH), CAMSP, Cédric CANNONE (ASP), CESSA LARNAY, Béatrice CHARDIN (Equipe Relais Handicaps Rares), Bernadette CHAUVEAU-GABARD (Valentin Haüy), Nathalie CHEVALIER (CRBVTA), Séverine CHOPIN (Autisme Vienne), Sylvie CHOUEAU (ADRAS), Maryline COTTET (Larnay Sagesse), Jean-Marie COURTOIS (MDPH), Bénédicte DABROWSKI-

KAMINSKI (Larnay Sagesse), Cécile DE BIDERAN (ARS), Gérard DESPLOBINS (CLCV), Christine DOURY-GADEAU (CCAS de Poitiers – Direction Action sociale), Bernard DROUINEAU (APSA), Jacques ENAU (FNATH), ESAT de Chantejeau, ESAT de la Chaume, ESAT ESSOR, Régine FAGET-LAPRIE (Ville de Poitiers - Adjointe déléguée - Vice-présidente du CCAS), Jean-Claude GALY (CART-ADSEA), Jérôme GAUDINAT (Dominer son handicap), Françoise GOARRE (OASIS), Michel GRELLIER (ASSHAV et CDH 86), Florence GUICHARD (2LPE), Dominique GUITTON (SAVS APF 86), Abderrazak HALLOUMI (Ville de Poitiers - Conseiller municipal délégué), Denis HELLEGOUARCH (Confédération Nationale des Retraités et APF), IEM Biard, IME Pierre Garnier, Emma JALKANEN (Service social CARSAT Centre Ouest), Pierre JOLLY (Grand Poitiers – Direction Politique de la ville - Solidarité), Gilles KEO (UHPE), Isabelle LAIGUILLOON (Autisme Vienne), Jacques LEBLANC (AFTC), Stéphanie LE GAL (GEM La cordée), Emilie LEGARS (MDPH), Dominique MAROUBY (Réseau « ONCO Poitou-Charentes »), Virginie MARTIN (ALEPA), Sonia MOUSSA (SAVS APF 86), Emmanuelle NEVEU (Larnay Sagesse), Juliette NONNY (CHL Henri Laborit), Gaëlle PERIGAUD-MORLAT (CCAS de Poitiers – Direction générale), Yves PETARD (UNAFAM 86), Joanna PIERROT-BALIN (UHPE), Anne PIGNON (Ville de Poitiers et Grand Poitiers - Direction générale adjointe animation vie locale), Bernard PLICHARD (FNATH), Claudette PLUCHON (APRA), Pierrette REAU (Confédération du logement), Jean RENAUD (La Cordée), Gwladys ROUZEAU (SAVS APF 86), Elise SAPIN (ASEPIA), Pauline SCHIFANO (ARS), Gilbert SIMIONI (GEM Le Fil d'Ariane), Catherine TAIEB (EVA), Nadine TAVEAU (ASEPIA), Didier TENDON (GEM Cordée), Sophie VERCEUX (GIHPPC), Audrey VEVERT (GIHPPC), Christine WATHELET (ADAPEI)

## Objectif de la rencontre

Présentation de l'Equipe Relais Handicaps Rares en Poitou-Charentes.

Echanges d'informations sur les démarches effectuées auprès des partenaires.

Poursuite du travail méthodologique en lien avec les priorités fixées par le groupe de travail.

## Présentation de l'Equipe Relais Handicaps Rares Poitou Charentes par Monsieur Bob AGUIRRE

L'objectif de l'Equipe Relais est de mieux connaître les réseaux de professionnels, associatifs sur les territoires, de s'y inscrire et de pouvoir par la suite créer des liens dans l'intérêt des personnes en situation de handicap rare en vue d'améliorer leur prise en charge.

L'Equipe relais est composée de Monsieur Bob AGUIRRE, pilote et Madame Béatrice CHARDIN, Assistante.

L'équipe est en place depuis février 2015 et a une vocation régionale.

Tout acteur du soin, de la solidarité, du social, la personne en situation de handicap rare et son entourage peuvent solliciter cette équipe dans l'objectif d'améliorer la qualité, la continuité des parcours et l'accès aux ressources des personnes en situation de handicap rare.

Leurs missions sont :

- de repérer et de répertorier les personnes en situation de handicap rare afin de transmettre ces données
- de repérer les partenaires et d'activer le réseau quand cela s'avère nécessaire
- apporter appui aux acteurs et aux personnes et à leur entourage

L'organisation n'est aujourd'hui pas arrêtée en lien avec la réorganisation territoriale.

(cf plaquette et powerpoint)

## **Informations concernant la rencontre entre la MDPH, Mesdames Isabelle BERT et**

### **Géraldine GALLEG**

Suite à la présentation de la démarche CLS aux différents professionnels présents, la MDPH ne souhaite pas s'inscrire sur des comités de pilotage ou des groupes de travail. Cependant, Monsieur COURTOIS, Directeur, propose que la MDPH puisse être acteur ressource et apporter des compléments sur les travaux que le groupe de travail mènent. De plus, il nous informe des possibilités de proposer des animations lors de session de formation à destination des professionnels sur le fonctionnement de la MDPH, les différents droits afin de rendre plus efficientes les relations partenariales.

Monsieur COURTOIS nous informe qu'un travail est en cours entre les travailleurs sociaux du Conseil Départemental et le pôle RSA du CCAS de Poitiers.

### **Les actions à mener et méthodologie**

Le groupe de travail a précisé les enjeux pour améliorer la continuité des parcours de soins et de vie des personnes en situation de handicap avec les actions à mettre en place. Ces perspectives seront présentées à un prochain Comité Technique du Contrat Local de Santé pour validation, avec la proposition du questionnaire et de la liste des destinataires.

(Cf tableau synthétisant le travail)

### **Ordre du jour de la prochaine réunion**

Travail autour du volet communication pour l'accès aux droits à la santé.

Dans le cadre du volet communication, une présentation de différentes structures aux commissions accessibilité de la ville de Poitiers et de Grand Poitiers le 22 mars 2016 : ALEPA 86, UNAFAM 86, Equipe Relais Handicaps Rares en Poitou-Charentes.

## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

### Groupe de travail Contrat Local de Santé / Handicap du 28 avril 2016

#### COMPTE-RENDU de la réunion du 28 avril 2016 – 14h30 / 16h30 (Salle 22 – Hôtel de Ville de Poitiers)

##### Objet : Groupe de travail Contrat local de santé / Handicap

Auteurs du compte rendu : Isabelle BERT et Géraldine GALLEG  
Avec le visa du Directeur de service : Pierre JOLLY

##### Présents :

Sophie BAUDOIN (DIAPASOM et CED-H 86), Isabelle BERT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la ville - Solidarité), Fabienne COEFFARD (GIHPPC et CED-H 86), Géraldine GALLEG (CCAS de Poitiers – Pôle accompagnement santé), Jean-Louis MICHAUD (Seniors sourds 86), Nacer SIDER (Armmelhisca), François VAUTIER (2LPECO)

##### Excusés :

Bob AGUIRRE (Equipe Relais Handicaps Rares en Poitou-Charentes), Delphine DEVAUX (GCS handicap sensoriel du Poitou-Charentes), Francis GOMEZ (APAJH 86), Laurent PETIT (CAAP Poitiers et CED-H 86), Yves PETARD (UNAFAM 86)

##### Destinataires : Membres présents et excusés et :

Annie ADAMI (DIAPASOM), Marion ANDRAULT-DAVID (Conseil Départemental de la Vienne - Direction générale adjointe – Direction de solidarités), Virginie AUFFROY-GUIGNARD (Grand Poitiers – Direction générale des services), Luigi AVANZATI (Valentin Haüy), Davis BELKADI (APEMEDDA), Muriel BERNARD (SESSAD TED 86), Dominique BOBIN (APF), Alain BOUCHET (AFTC), Jacqueline BOUDINELLE (Droit de vivre son handicap), Jean-Pierre BOUET (Dys en Poitou), Elsa BOUTELOUP (ALEPA), Fabrice BUSSY (MDPH), CAMSP, Cédric CANNONE (ASP), CELSA LARNAY, Béatrice CHARDIN (Equipe Relais Handicaps Rares), Bernadette CHAUVEAU-GABARD (Valentin Haüy), Nathalie CHEVALIER (CRBVTA), Séverine CHOPIN (Autisme Vienne), Sylvie CHOUTEAU (ADRAS), Maryline COTTET (Larnay Sagesse), Jean-Marie COURTOIS (MDPH), Bénédicte DABROWSKI-KAMINSKI (Larnay Sagesse), Cécile DE BIDERAN (ARS), Gérard DESPLOBINS (CLCV), Christine DOURY-GADEAU (CCAS de Poitiers – Direction Action sociale) , Bernard DROUINEAU (APSA), Jacques ENAU (FNATH), ESAT de Chantejeau, ESAT de la Chaume, ESAT ESSOR, Régine FAGET-LAPRIE (Ville de

Poitiers - Adjointe déléguée - Vice-présidente du CCAS), Jean-Claude GALY (CART-ADSEA), Jérôme GAUDINAT (Dominer son handicap), Françoise GOARRE (OASIS), Michel GRELLIER (ASSHAV et CDH 86), Dominique GUITTON (SAVS APF 86), Abderrazak HALLOUMI (Ville de Poitiers - Conseiller municipal délégué), Denis HELLEGOUARCH (Confédération Nationale des Retraités et APF), IEM Biard, IME Pierre Garnier, Emma JALKANEN (Service social CARSAT Centre Ouest), Pierre JOLLY (Grand Poitiers – Direction Politique de la ville - Solidarité), Gilles KEO (UHPE), Isabelle LAIGUILLOON (Autisme Vienne), Jacques LEBLANC (AFTC), Stéphanie LE GAL (GEM La cordée), Emilie LEGARS (MDPH), Dominique MAROUBY (Réseau « ONCO Poitou-Charentes »), Virginie MARTIN (ALEPA), Sonia MOUSSA (SAVS APF 86), Emmanuelle NEVEU (Larnay Sagesse), Juliette NONNY (CHL Henri Laborit), Gaëlle PERIGAUD-MORLAT (CCAS de Poitiers – Direction générale), Yves PETARD (UNAFAM 86), Anne PIGNON (Ville de Poitiers et Grand Poitiers - Direction générale adjointe animation vie locale), Bernard PLICHARD (FNATH), Claudette PLUCHON (APRA), Pierrette REAU (Confédération du logement), Jean RENAUD (La Cordée), Gwladys ROUZEAU (SAVS APF 86), Elise SAPIN (ASEPIA), Emilie SADERNE (CCAS de Poitiers – Pôle accompagnement santé), Gilbert SIMIONI (GEM Le Fil d'Ariane), Catherine TAIEB (EVA), Nadine TAVEAU (ASEPIA), Carole TEIXEIRA (ARS), Didier TENDRON (GEM Cordée), Sophie VERCEUX (GIHPPC), Christine WATHELET (ADAPEI)

### Objectif de la rencontre

Définir les besoins des acteurs et des personnes en matière d'accès à l'information.

### Informations diverses

La 5<sup>ème</sup> édition du **festival des « Accessifs »** se déroulera du **6 au 11 Juin 2017**.

Dans ce cadre, le **guide « Partager la Ville »** va être remis à jour. Il est demandé aux partenaires de faire retour à Isabelle BERT des éventuelles modifications et/ou compléments à apporter.

### CED-H 86

Sophie BAUDOIN, directrice adjointe de DIAPASOM est présente au groupe de travail au titre du CED-H 86, collectif d'association gestionnaire ou non d'établissements accueillant des personnes en situation de handicap.

Les travaux menés par le groupe de travail concernant la mise en place d'un temps de sensibilisation/d'information à destination des professionnels libéraux, sur les différents handicaps et leurs conséquences dans le cadre de l'accompagnement des personnes en situation de handicap seront présentés au membre du Comité Technique du 6 Juin 2016 avant de lancer la démarche d'évaluation des besoins par le biais du questionnaire.

### Axe outils de communication et accès à l'information

Les **outils de communication** pouvant être utilisés, adaptés, complétés sont le site de la ville de Poitiers, le guide « Partager la Ville » et les commissions accessibilité.

### Commissions accessibilité

Isabelle BERT consacre un temps santé sur la présentation de nouveaux acteurs, sur la promotion d'actions afin de favoriser l'interconnaissance et l'émergence de nouveaux partenariats.

### Site de la Ville de Poitiers

Si un travail sur le site de la Ville est envisageable, l'objectif serait de le rendre accessible à toute personne en situation de handicap. Le travail mené serait alors sur l'accessibilité de l'information y compris les informations santé. La question

posée aux partenaires est alors d'identifier quelles informations ils souhaitent y trouver et avec quelles entrées (par public, par thématiques...).

Des exemples de sites ont été présentés par Isabelle BERT (La Rochelle, Migné-Auxances, EVA...). Les entrées sont par thématiques et identifiées par des pictogrammes ce qui paraît plus adapté pour faciliter l'accessibilité.

En exemple d'adaptation de site, Toulouse et Nantes sont accessibles aux personnes sourdes, les sites sont traduits en langue des signes française.

### **Pistes de travail**

Adaptation du site avec l'accessibilité aux handicaps (LSF...).

Modification du format du guide « Partager la ville » qui est sur le site (mettre en format web pour faciliter son utilisation).

Etoffer les informations qui sont sur le site (notamment les actions qui vont avoir lieu, l'identification des lieux, structures et personnes ressources par thématique avec un renvoi vers les sites).

Sur cette dernière partie, les partenaires présents vont consulter les membres de leur association afin de répertorier les besoins en terme d'accès à l'information sur les questions de santé mais plus largement sur les questions transport, travail, études, loisirs/culture, services de proximité avec une seule entrée « citoyen ».

# Contrat Local de Santé - Poitiers

## Groupe de travail Santé - Handicap

### Evaluation des besoins : Questionnaire



Centre Communal  
d'Action Sociale  
de Poitiers

**Merci de retourner ce questionnaire à l'adresse suivante :**

CCAS – Service Action sociale santé – A l'attention de Madame GALLEG  
45 rue de la Marne - CS 70593 – 86021 POITIERS

1. Dans le cadre de vos missions, êtes-vous amené(e)(s) à **orienter** et/ou **accompagner** des personnes en situation de handicap ?

- Oui  
 Non

Si oui, lesquels ?

- Handicap moteur  
 Handicap visuel  
 Handicap auditif  
 Handicap psychique  
 Handicap mental  
 Handicap cognitif  
 Polyhandicap  
 Maladies invalidantes  
 Autres

(Cf Annexe sur la définition des différentes formes de handicap)

2. Avez-vous rencontré des difficultés pour **orienter** et/ou **accompagner** ces personnes ?

- Oui  
 Non

Précisez votre réponse :

3. Avez-vous déjà été amené(e)(s) à **orienter** des personnes en situation de handicap vers un autre service, une autre structure, une institution, une association... ?

- Oui  
 Non

Si oui, vers lesquel(le)s ?

Et pour quelles raisons ?

- Continuité des soins  
 Ressources financières  
 Logement  
 Accompagnement à la vie sociale

- Protection juridique  
 Activité professionnelle  
 Aide aux aidants  
 Autres, préciser :

4. Avez-vous participé à une ou plusieurs formations, à des colloques, ou à des échanges de pratiques professionnelles sur la thématique de l'« accompagnement des personnes en situation de handicap » dans le cadre de vos études et/ou de la formation continue ?

- Oui  
 Non

Si oui quand, par qui et sur quels(s) sujet(s)?

5. Quels sont vos besoins en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap ?

6. Si un temps de sensibilisation est mis en place sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap, quels points aimeriez-vous voir aborder ?

Afin de pouvoir vous recontacter ultérieurement et vous faire part de la suite donnée à cette démarche, nous vous remercions de bien vouloir indiquer vos coordonnées (réponses facultatives\*):

|             |  |
|-------------|--|
| *Nom-Prénom |  |
| *Fonction   |  |
| *Adresse    |  |
| *Téléphone  |  |
| *Courriel   |  |

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné au CCAS de Poitiers dont l'objectif est de définir les besoins des professionnels de santé accompagnant des personnes en situation de handicap. Les données personnelles collectées par le CCAS seront analysées par ce dernier en partenariat avec la Direction Politique de la Ville - Solidarité - Grand Poitiers. Les données seront utilisées dans le seul cadre des actions élaborées en lien avec le Contrat Local de Santé de la Ville de Poitiers.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à : [cil@grandpoitiers.fr](mailto:cil@grandpoitiers.fr).

Nous vous remercions de votre participation,  
Cordialement.



## ANNEXE

### Définitions sur le handicap – Aide au questionnaire

Selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises ».

Selon la nouvelle définition donnée par la loi française du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées constitue « un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

## Réunion Assemblée plénière Conseil en Santé Mentale 1<sup>er</sup> juillet 2016



Centre Communal  
 d'Action Sociale  
 de Poitiers

Service Action Sociale et Santé  
 N/Réf. : ES

Poitiers, le 20 juillet 2016

### COMPTE RENDU 1<sup>ère</sup> Assemblée plénière du Conseil Local de Santé Mentale de Poitiers Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

*Transmission pour validation aux participants*

| Personnes présentes :   | Ordre du jour :   |
|---|---|
| CLAEYS Alain, Député-Maire de Poitiers<br>BURGERES Christine, Conseillère municipale Politique de la Ville et Solidarités<br>FAGET- LAPRIE Régine, Vice-Présidente – CCAS<br>Dr HOFNUNG Daniel, Président SIPEA/HABITAT86<br>PETARD Yves, Président délégué -UNAFAM 86<br>De BIDERAN Cécile, Responsable Pôle animation territoriale DT86, ARS ALPC<br>VERDUIZIER Christophe, Directeur- CHL86<br>PERON Sylvie, Psychiatre- CHL86<br>LE GALL Stéphanie, animatrice GEM La Cordée<br>SERGENT Christine, secrétaire du bureau de l'AFCCC<br>TEXIER Marie-Christine, personnalité qualifiée<br>PAILLARD Christelle, Psychiatre CHL<br>COLIN Jacques, cadre supérieur de santé CHL<br>DUMONT Françoise, Directrice Adjointe CHL<br>AMENDOLA Aurélie, Chargée de mission CPAM 86<br>JOURDE Lucie, Assistante sociale CHL<br>CARON Cindy, Assistante sociale CHL<br>BUORS Typhaine, Chargée de communication CHL<br>BOUET Roland, Médecin chef du Pôle A CHL<br>ALLIX Didier, Cadre supérieur de santé CHL<br>CHAUDET BARON Agnès, Gynécologue PMI<br>BARDOU Nicole, Trésorière AOSIS<br>LAVIGNOTTE Jacques, Président ARGOS Vienne<br>BOURAT Anne-Florence, CHL<br>MOINEVILLE Marie, psychiatre, Service de santé universitaire (SSU)<br>FERNANDEZ Elena, IDE, SSU<br>BIDAULT Christelle, Chargée d'accompagnement sociale, Logiparc<br>BRULLON Héloïse, Médiatrice Logiparc<br>BRISSONNET Thierry, Responsable MDS de Poitiers<br>BASTEAU Camille, Conseillère sociale, Atlantique immobilière<br>GANDON Manuella, Service Hygiène publique, Ville de | <ol style="list-style-type: none"> <li>Présentation du Conseil Local de Santé Mentale de Poitiers :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sa mission</li> <li>- Sa gouvernance</li> <li>- Son fonctionnement</li> </ul> </li> <li>Retour d'expérience sur le CLSM de Lille</li> <li>Présentation des 3 objectifs opérationnels du CLSM</li> <li>Débat</li> </ol> |

Assemblée plénière CLSM. 1<sup>er</sup> juillet 2016

1

Poitiers  
GALLEGUO Géraldine, Coordinatrice CLS Poitiers  
PEFFERKORN Jean-Luc, Directeur Itinéraire santé  
PERRET Elise, Responsable MAIA Nord Vienne  
MELLIER Sophie, responsable RCEQS SIPEA  
HABITAT86  
RAFFENEAU Dominique, responsable SAMSAH  
Mutualité Française  
GUIGNARD Anne-Marie, Présidente « Au bonheur du GEM »  
LARROUY Anne, Chef de service UDAF86  
GENTY Patrick, Directeur Pôle insertion UDAF86  
LANDREAY Catherine, Directrice Générale Adjointe UDAF86  
BERT Isabelle, Chargée de mission handicap, Grand Poitiers  
CHARLES Hélène, Chargée de mission handicap, Région Nouvelle Aquitaine  
HILBERT Cécilia, Coordination MSP Couronneries Poitiers  
DELAFOSSÉ Anne, Responsable Pôle CCAD, DDCS  
TEXEIRA Carole, Chargée de mission pôle animation territoriale et parcours, DT86 ARS ALPC  
ANBRY Carine, Gestionnaire prévention promotion de la santé, ARS ALPC  
MARCHEIX Cécile, Responsable prévention promotion de la santé DD86, ARS ALPC  
GUIGNARD Anais, Directrice adjointe AROSH PC  
MARNAY Jean-Pierre, médecin Mission locale du poitou  
PERIGAUD-MORLAT Gaëlle, Directrice générale -CCAS  
Dr SURY Eric, représentation URPS NA CDOM 86  
MELUN Fabrice, président GEM La cordée

**Personnes excusées :**

Monsieur Michel Lafocade, Directeur Général de l'ARS ALPC  
Dr Pierre Fronty, président de l'association AOSIS et délégué CDOM des Chirurgiens-dentistes

**Pièces jointes :**

Diaporama de présentation du CLSM  
Diaporama CLSM Lille

### **Introduction de la séance par les allocutions des différents membres fondateurs du CLSM de Poitiers**

**Monsieur Le Député-Maire, Alain Claeys** introduit la séance en soulignant l'importance de sensibiliser les citoyens, au-delà de la présente mobilisation des acteurs, pour aider les personnes en souffrance à se sentir eux-mêmes des citoyens comme les autres. Il indique son attachement à la lutte contre l'isolement et à l'intégration de toutes les personnes dans la cité, dans son quartier et dans son environnement.

Il rappelle que l'objectif du CLSM est d'organiser la concertation et la coordination de tous les acteurs locaux concernés par les questions de santé mentale : acteurs du champ sanitaire, du champ social, du champ médico-social et représentants et citoyens et des usagers des services, afin de décloisonner l'accompagnement des personnes atteintes de troubles psychiques et psychiatriques. Monsieur le Maire affirme l'engagement de la Municipalité dans ce dispositif qui permettra d'améliorer les parcours de vie et de santé des personnes.

**Mme Cécile De Bidéran, responsable Pôle animation territoriale DT86, ARS ALPC** qui représente l'Agence Régionale de Santé excuse Mr Lafourcade, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes qui n'a pu être présent aujourd'hui. Mme De Bidéran affirme le soutien de l'ARS ALPC au développement des CLSM, car ce sont des outils de concertation et de co-construction partenariale qui ont démontré leur pertinence dans la lutte contre la stigmatisation des personnes en souffrance psychique. Ces instances permettent en effet une meilleure prise en compte des personnes, et une plus grande mobilisation des acteurs. Mme De Bidéran encourage l'articulation entre le Contrat Local de Santé et le Conseil Local de Santé Mentale, car le CLS est aussi un outil de démocratie sanitaire.

**Le Docteur Sylvie Péron, Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement au Centre Hospitalier Henri Laborit** vient souligner que le présent CLSM qui se crée viendra renforcer et consolider des initiatives partenariales déjà à l'œuvre entre la psychiatrie et de nombreux partenaires. C'est le cas par exemple de la convention de partenariat entre le CHL et les Bailleurs sociaux du territoire, qui permet une coopération de terrain renforcée sur les problématiques de logement (entrée dans un logement, maintien dans le logement), notamment lors de sessions de formation pour les professionnels des bailleurs sociaux. Un autre exemple de partenariat qui est déjà à l'œuvre dans le secteur de Gençay-Civray, et qui pourra faire partie des développements du CLSM à Poitiers : La charte de partenariat Médecine générale / Psychiatrie de secteur qui permet d'améliorer l'articulation des soins de ville et des soins dispensés par la psychiatrie.

**Monsieur Yves Pétard, Président délégué de l'UNAFAM86** explique le besoin de coordination de tous les services d'accompagnement et de soins, en illustrant la complexité des états psychiques des personnes malades qui accompagnent souvent leur manque d'autonomie : apragmatisme, difficultés relationnelles, difficultés d'expression et de compréhension, difficultés émotionnelles, temporalité inconstante, déni, non demande, la plus grande difficulté étant souvent le refus de l'accompagnement. Pour l'UNAFAM, il y a nécessité à faire ensemble, car les nombreux spécialistes présents ne sont pas spécialistes de tout.

## Réactions des membres de l'assemblée aux propos d'introduction

### Mme Anne Delafosse, DDCS

Elle indique que son service est en charge des questions et des problématiques d'hébergement et de logements sociaux et partage les difficultés rencontrées avec le Conseil départemental, la psychiatrie de secteur et les Offices HLM, notamment durant les CAPEX : les commissions d'expulsion. Lors de ces commissions, il est constaté que les dossiers des personnes concernées font état de rupture dans l'accompagnement, que, souvent, ces personnes ne sont pas demandeuses de prise en charge. Dans ces situations, même le « aller vers » est donc très difficile. Souvent en CAPEX, il est donc déjà trop tard pour éviter les expulsions locatives.

Mme Delafosse ajoute qu'elle est très favorable au développement du CLSM et que déjà, le CLS avait permis de travailler davantage en coordination partenariale. Elle souhaite que le CLSM permette de mettre en commun les compétences de chacun dans les situations de crise, notamment.

### Mme Nicole BARDOU, trésorière et représentante de l'association AOSIS

Les soins bucco-dentaires représentent une grande problématique pour les personnes en situation de handicap psychique. Souvent, les professionnels libéraux « s'usent ». Mais on constate que la dynamique partenariale engagée par le CLSM permet des avancées. Par exemple, suite au colloque de mars sur la Santé Mentale et les Soins somatiques, organisée durant la SISM par l'UNAFAM et la Ville, l'association AOSIS a obtenu un rendez-vous avec la Directrice de la CPAM pour permettre un meilleur suivi des personnes atteinte de handicap psychique.

### Dr Daniel Hofnung, Vice-Président Logement et mixité sociale Grand Poitiers, Président de SIPEA/HABITAT86

Monsieur Hofnung rappelle l'importance de la connaissance et la reconnaissance de l'autre dans l'accompagnement global que nécessite le handicap ou la souffrance psychique et salue l'amorce de travaux co-construits par le réseau.

### Dr Eric Sury, représentant URPS NA et CDOM86

M Sury indique qu'en tant que représentant de l'URPS de Médecine générale de la Région Nouvelle Aquitaine, il sait que les initiatives qui visent un plus large partenariat entre les praticiens hospitaliers et les médecins de ville permettent des avancées pour la continuité et la qualité des soins dispensés aux personnes. Par exemple, dans son secteur de Gençay, la charte de partenariat médecine générale et secteur psychiatrique est en ce moment expérimenté grâce au rapprochement entre ces corps de métiers. D'autres développements pourront intéresser les praticiens de ville sur le secteur de Poitiers.

## Retour d'expérience du CLSM de Lille présenté par le Dr Muller de l'EMSP de Lille

### **Présentation du CLSM de Poitiers**

(voir diaporama en pièce jointe)

### **Présentation des 3 thèmes opérationnels des travaux du CLSM de Poitiers**

(voir diaporama en pièce jointe)

**Mme Emilie Saderne, coordinatrice du CLSM** indique que les membres de la plénière sont invités à se porter volontaires pour participer aux groupes de travail associés à ces trois thématiques en lui remettant le document d'inscription qui leur a été remis en début de séance. Les réunions des groupes débuteront en septembre et il est proposé que chacun des groupes se réunisse 3 à 4 fois par an.

#### **Interventions des membres :**

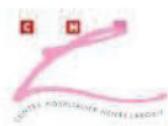
##### **M. Jean-Luc Pefferkorn, Directeur du réseau gérontologique Itinéraire Santé**

M Pefferkorn évoque le développement des plateformes territoriales d'appui qui devraient apporter une réponse pertinente dans le champ des situations complexes liées à des pathologies psychiques et psychiatriques. Il indique que la MAIA coordonne aussi les parcours de santé de personnes de – de 60 ans dans le cadre de situations complexes, et que répond à certaines problématiques évoquées durant la séance.

##### **Mme Agnès Chauvet-Baron, Gynécologue PMI**

Mme Chauvet-Baron parle du besoin de cohérence des différentes prises en charge dans certaines situations maternelles ou familiales préoccupantes en amont des naissances, comme par exemple lorsque les futurs parents souffrent de maladies psychiatriques. Elle évoque également les situations de dépression post-natale pour lesquelles la PMI aimerait développer un protocole de prise en charge partenarial.

### **Remise des feuilles d'engagements dans les groupes par les membres de la plénière en levé de séance**



# 1<sup>ère</sup> réunion plénière du Conseil local en santé mentale de Poitiers

Le 1<sup>er</sup> juillet 2016

## Conseil Local en Santé Mentale de Poitiers

### Ordre du jour

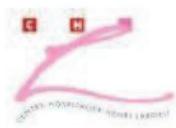
1. Introduction de Monsieur le Maire de Poitiers et de l'Agence Régionale de Santé
2. Contexte de création du CLSM de Poitiers
3. Retour d'expérience Dr MULLER
4. La démarche engagée à Poitiers
5. Discussion



## Conseil Local en Santé Mentale de Poitiers

### 1. Introduction

**Monsieur le Maire de Poitiers Alain CLAEYS**  
**Agence Régionale de Santé**



## Conseil Local en Santé Mentale de Poitiers

### 2. Contexte de création du CLSM de Poitiers



## Conseil Local en Santé Mentale de Poitiers

### Contexte national

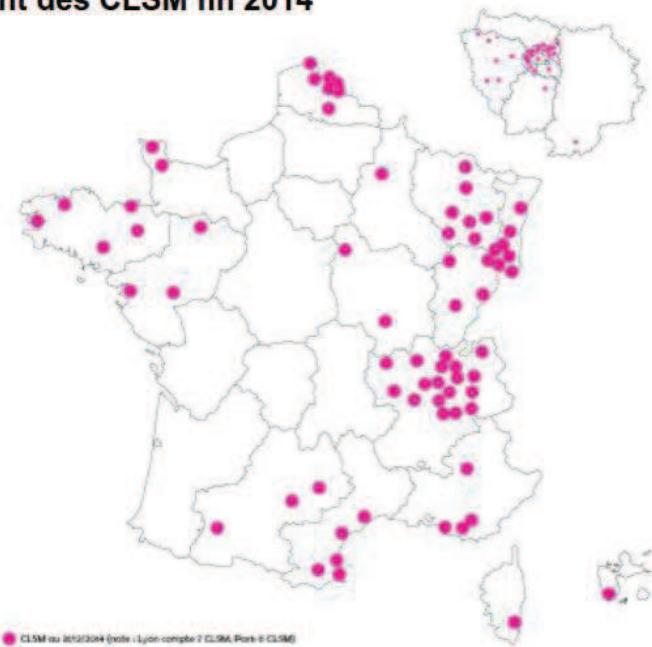
Plusieurs circulaires, rapports et plans nationaux incitent à la création d'un tel espace de concertation :

- Dans les rapports **Robiliard, Compagnon et Devictor**, le CLSM est une des propositions pour conforter les politiques intersectorielles
- **Circulaire du 5 décembre 2014** relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des contrats de ville « *la mobilisation des CLSM existants et leur développement constitueront l'un des objectifs du volet santé du contrat de ville* »
- Article 69 / L. 3221-2 de la Loi de santé du 26 janvier 2016 traitant de «*l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture* » avec notamment pour outils locaux les CLSM
- Fort développement sur le territoire français: de 35 en 2010 à 125 en 2015

2

## Conseil Local en Santé Mentale de Poitiers

### Le développement des CLSM fin 2014



2

## Conseil Local en Santé Mentale de Poitiers

### Contexte régional

- Engagement de l'ARS Nouvelle Aquitaine pour le développement des Conseils locaux de santé mentale:
  - Notamment Labellisation des CLSM régionaux dans un appel à projets paru en juin 2016
    - ✓ Dans le but d'améliorer les parcours de soins et de vie des personnes, de promouvoir la formation et la coopération, la citoyenneté et les droit des usagers,
    - ✓ Et à visée de destigmatisation des personnes dans la société

### Contexte local

- Engagement des signataires du CLS de Poitiers sur les questions de santé mentale depuis sa signature en 2013.
- Volonté conjointe de la **Municipalité**, de la **Psychiatrie locale** et de l'**Unafam86** de travailler ensemble sur le parcours de vie de habitants de Poitiers dans le domaine de la santé mentale depuis fin 2013. ➔ **Projet de création d'un CLSM porté par la Ville et la psychiatrie**
- Engagement des signataires du nouveau contrat de ville signé en 2015

2

## Conseil Local en Santé Mentale de Poitiers

### Définition CLSM de l'ARS Nouvelle Aquitaine

- Le Conseil Local de Santé Mentale est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, le secteur psychiatrique, les professionnels de santé, les acteurs sociaux et médico-sociaux et sanitaires, les usagers, les aidants et tous les acteurs locaux concernés (bailleurs, éducation, justice, police...)
- Il a pour objet de favoriser le décloisonnement de la santé mentale et des politiques menées au niveau local.
- Il mène son action sur un territoire de proximité, infra-communal, communal, ou intercommunal qui doit être pertinent pour les acteurs locaux. ”

2

## Conseil Local en Santé Mentale de Poitiers

### Contexte local (suite)

- Quelques exemples d'actions concrètes pluri-partenariales et décloisonnées existant sur le territoire de Poitiers:
  - ✓ Insertion par le logement des personnes en sortie de soins psychiatriques (CLS)
  - ✓ Convention Psychiatrie/MDPH
  - ✓ Charte de partenariat Médecine générale et Psychiatrie de secteur

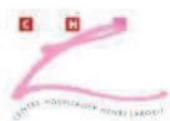
2

## Conseil Local en Santé Mentale de Poitiers

### 3. Retour d'expérience

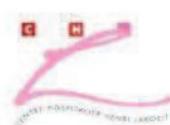
**Dr Muller**

**EMSP de Lille**



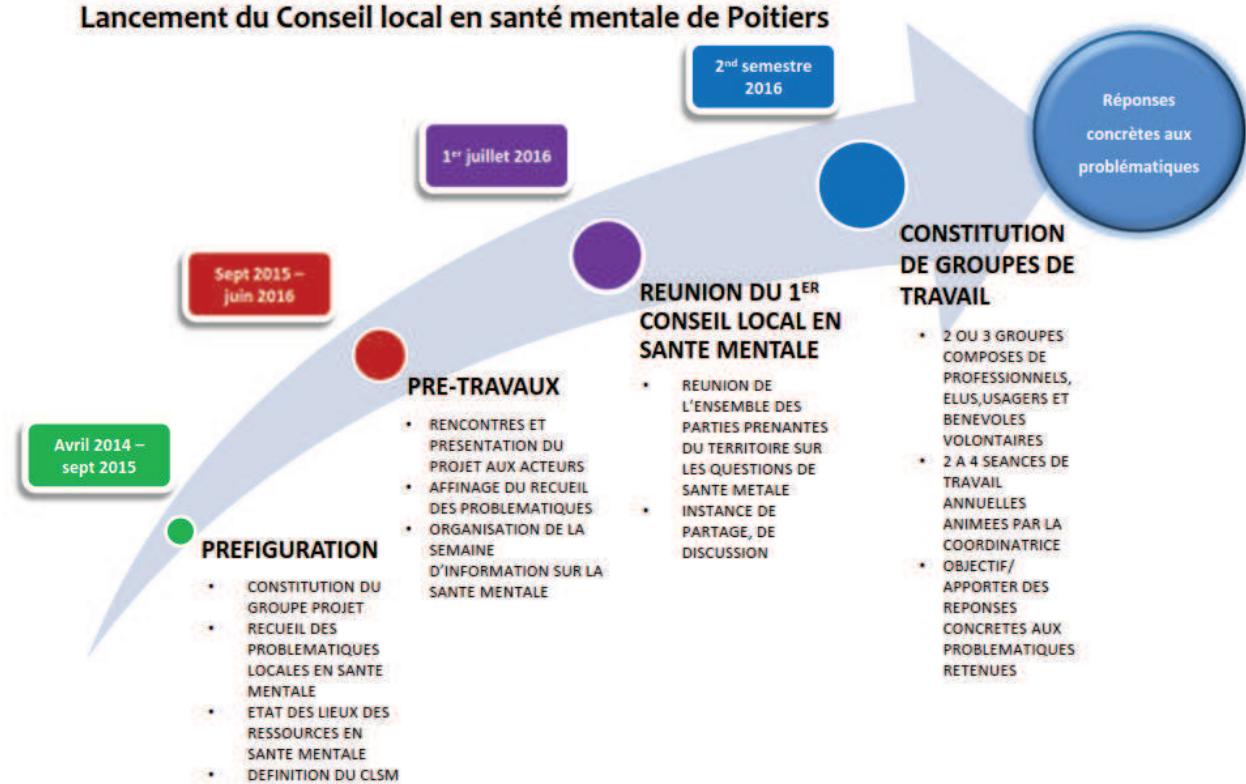
## Conseil Local en Santé Mentale de Poitiers

### 4. La démarche engagée à Poitiers



## Conseil Local en Santé Mentale de Poitiers

### Lancement du Conseil local en santé mentale de Poitiers



## Conseil Local en Santé Mentale de Poitiers

### Mission du CLSM de Poitiers

- Organiser la concertation et la coordination des acteurs (*usagers, aidants, professionnels intersectoriels du repérage, de l'orientation, du soin, de l'accompagnement*)
- Mettre en place des actions, des dispositifs
  - Pour
- Améliorer la qualité des parcours de vie, d'accompagnement et de soins des personnes atteintes de troubles mentaux ou d'affections psychiatriques de durée variable et plus ou moins sévères et/ou handicapants
- Mieux informer le grand public sur les questions de santé mentale

2

## Conseil Local en Santé Mentale de Poitiers

### Formulation des principales problématiques locales

- **Méthode de recueil et de synthèse pour la formulation des problématiques proposées**
  - Enquête par passation de questionnaires auprès des services accueillant du public (services sociaux, services administratifs, médecins de ville...): 2<sup>nd</sup> semestre 2014 par le CCAS/Cohésion sociale
  - Entretiens individuels avec de nombreux opérateurs parties prenantes de la santé mentale locale (MG, représentants usagers, professionnels de l'insertion, psychiatres...): janvier – mai 2016
  - Recueil auprès des membres du comité de pilotage
  - Synthèse documentaire: nombreux rapports, étude des CLSM, retour d'expérience de CLSM, recommandations

2

## Conseil Local en Santé Mentale de Poitiers

### 3 problématiques locales pour 3 groupes de travail partenariaux

#### 1. Comment permettre aux citoyens et aux professionnels de l'accueil et de l'accompagnement non spécialistes de mieux connaître et mieux comprendre les troubles psychiques et psychiatriques?

- Organisation de la semaine d'information sur la santé mentale (SISM)
- Communiquer, Informer et former pour destigmatiser
- Grand public, professionnels (de l'insertion, de l'accueil, de l'accompagnement, de l'éducation, du soin...)
- Evènements, débats, affichage...

#### 2. Comment permettre la fluidité des parcours de vie et de soins des personnes atteintes de troubles psychiques et psychiatriques?

- Partenariat soins de ville/hôpital, DMP
- « Mode d'emploi » de la psychiatrie: CMP, Urgences, hôpital de jour...
- Déploiement et communication aux partenaires du projet médico-soignant du CHL
- ...

#### 3. Comment accompagner les situations complexes? Crise, urgence, pluridisciplinarité?

- Construire une cellule de situations complexes
- Quels acteurs, quand, comment, pourquoi?
- Bases éthiques et déontologiques
- Saisine
- ...

## Conseil Local en Santé Mentale de Poitiers

### Gouvernance et organisation du CLSM de Poitiers

#### CONSEIL LOCAL EN SANTE MENTALE DE POITIERS

##### Instance plénière (1 ou 2 x/an)

Réunit toutes les parties prenantes

Partage des problématiques sur les parcours de vie en Santé Mentale

Discute et valide des proposition de réponses concrètes

Groupe de travail 1  
COMMUNICATION et  
DESTIGMATISATION  
EN SANTE MENTALE

Groupe de travail 2  
CONTINUITÉ DES  
PARCOURS DE VIE ET  
DE SOINS EN SANTE  
MENTALE

Groupe de travail 3  
ACCOMPAGNER LES  
SITUATIONS  
COMPLEXES,  
ENSEMBLE

#### COMITE DE PILOTAGE

##### Comité restreint

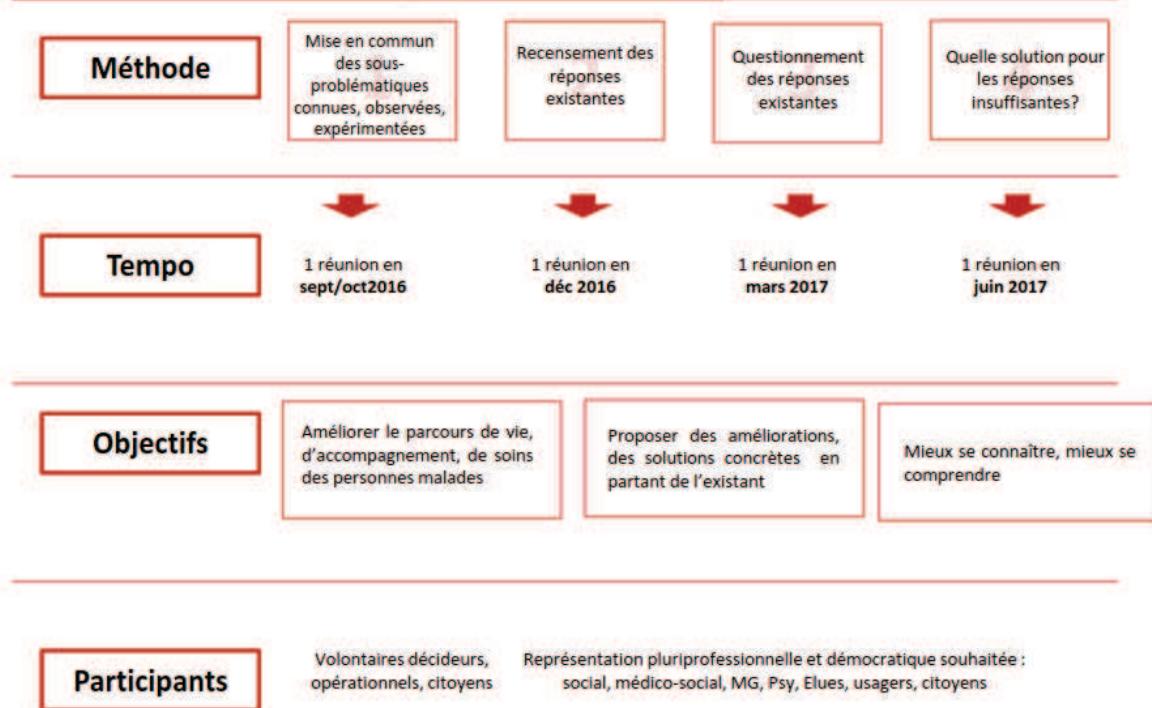
Etudie les propositions, prépare les plénières

#### COORDINATEUR/TRICE

Assure le lien, le suivi

## Conseil Local en Santé Mentale de Poitiers

### Fonctionnement d'un groupe de travail



## COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

**Réunion de lancement « Festival  
Les Accessifs »  
20 juin 2016**

### COMPTE-RENDU de la réunion du 20 juin 2016 (salle de la Traverse – 5 rue Cité de la Traverse - Poitiers)

Objet :

**Réunion de lancement Festival « Accessifs » du 6 au 11 juin 2017**

Auteur du compte rendu : Isabelle BERT  
Avec le visa du Directeur : Pierre JOLLY

Présents :

Luigi AVANZATI (AVH Poitiers), Sandrine BAUDIER (Comité de quartier de Saint-Eloi), Isabelle BERT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la ville - Solidarité), Roland BREVET (Comité d'Action Poitiers Ouest), Emilie BURGUET (APAJH 86 – IME Henri Wallon), Gaëlle CHAPUT (CIF-SP), Lucie CHAUVET (Elévation et Cie), Catherine DEJOIE (CHL), Fabienne DREUILH (PEP Eldorado), Bernard DROUINEAU (APSA), Dominique DUPUY (Grand Poitiers - Direction des sports), Emmanuelle FILLONNEAU (TAP), Bruno GACHARD (Rectorat Académie de Poitiers), Michel GRELLIER (ASSHAV), Wendy GRONDIN (ALMA 86), Abderrazak HALLOUMI (Ville de Poitiers – Conseiller municipal délégué, Grand Poitiers – Vice-président délégué), Marc HALPERT (Grand Poitiers – Parc des Expositions), Yannick HERAUD (CDH 86), Jean-François HERAULT (CAPEE), Pierre JOLLY (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la ville - Solidarité), Marie-Pascale KOUADIO (CIF-SP), Corinne LAVILLE (Ville de Vouneuil-sous-Biard – Conseillère municipale déléguée), Emilie LEBERT (Ligue Sport adapté PCH), Agnès NOSSENT (Ville de Migné-Auxances – Conseillère municipale déléguée), Vincent PELLERIN (Ville de Poitiers – Direction des espaces verts), Laurent PETIT (CAAP), Catherine POEY (Vouneuil-sous-Biard), Chantal PUGNAULT (ASSHAV), Brigitte SEGUIN (Ville de Biard – Adjointe déléguée du Maire), Nacer SIDER (ARMMELHISCA), Magali VALERO (Habitat de la Vienne)

Excusés :

Martine APERCE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Nadine AUDONNET (Défenseur des droits), Maryline AUGER (Ville de Buxerolles), Philippe AZARIAS (Ville de Poitiers – Direction des espaces verts), Serge BAUDOIN (CDSA 86), Sophie BAUDOIN

(DIAPASOM et CED-H 86), Marie-Laure BERANGER (Ludothèque), Peggy BOBINEAU (Ville de Poitiers - Direction Risques et Accessibilité), Elsa BOUTELOUP (ALEPA et CDSA 86), Yoann BROUARD (Temps DEM), Hubert CARON (AFM), Hélène CHARLES (Région Nouvelle Aquitaine), Fabienne COEFFARD (GIHPPC), Patrick CORONAS (Ville de Poitiers – Conseiller municipal délégué, Grand Poitiers – Vice-président), Céline COTTINEAU (IREPS PCH), Sylvain COUSIN (Radio Pulsar), Jean-Claude DAGUISÉ (Ville de Chasseneuil-du-Poitou – Adjoint délégué au Maire), Jacqueline DAIGRE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale, Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Valentine DALENCON (Bourses spectacles), Cyril DALLIDET (Conseil Départemental de la Vienne), Samuel DARDAINE (Compagnie Et Si), Véronique DAVID (CIF-SP), Stéphane DE FONTES (Direction Espaces publics – Ville de Poitiers), Laëtitia DUBIN (Université de Poitiers – Pôle handicap), Nathalie DUPUY (Ville de Poitiers – Direction des espaces verts), Claude EIDELSTEIN (Ville de Chasseneuil-du-Poitou – Maire, Grand Poitiers – Vice-président), Martine FAILLOURD (AFM), Patrice FILSTROFF (Ville de Poitiers - Direction Risques et Accessibilité), Richard FRAIGNEAU (Pôle Emploi), Valérie FRANCHET-JUBERT (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Yohann GACE (MCL Le Local), Géraldine GALLEGOS (CCAS de Poitiers - Pôle accompagnement santé), Ludovic GITENAY (Société Générale), Daniel HOFNUNG (Ville de Poitiers – Conseiller municipal délégué, Grand Poitiers – Vice-président délégué), Anne-Marie JEAN (CAP Emploi), Elodie LECLAIR (Grand Poitiers – Direction culture et patrimoine), Loïc LE MINOR (CRESAM), Magali LENFANT (CAP Emploi), Dominique LOPEZ (Radio Pulsar), Isabelle LOULMET (La Poste), Chantal LUQUE (Toit du Monde), Mélanie MAINGAN-SACHON (Ville de Poitiers – Musées), Christine MARCINIAK (Ville de Buxerolles – Adjointe au Maire), Rossi MARTIN (Collectif Or Normes), François MAYNARD (Ville de Poitiers - Direction Risques et Accessibilité), Jean-Louis MICHAUD (Seniors sourds 86), Corinne NIBEAUDEAU (Direction Espaces publics – Ville de Poitiers), Joël PELHÂTE (HandiCapEcole), Joëlle PELTIER (Ville de Ligugé – Maire, Grand Poitiers – Vice-présidente), Joanna PERROT-BALIN (Université de Poitiers – Pôle handicap), Yves PETARD (UNAFAM 86), Nelly PETITEAU (Ludothèque), Elodie PHILIPPONNEAU (CDSA 86), Claire PIRONNET (Fédération des Centres Sociaux de la Vienne / ACEPP – Référente handicap petite enfance), Florence POTREL (Entreprendre au féminin Vienne), Gilbert PRAUD (LM Café « Handicafé »), Marine ROMESTANT (SAMETH), Cécile ROYER (Médiathèque), Daniel SIRAUT (Ville de Chasseneuil-du-Poitou – Adjoint délégué au Maire), Gérard TEILLAY (Photographe), Peggy TOMASINI (Ville de Poitiers – Conseillère municipale déléguée), Laurence VALOIS-ROUET (Ville de Poitiers – Adjointe au Maire, Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Sophie VERCEUX (GIHPPC), Eloi WAMBERGUE (ADAPT)

Destinataires :

- Abbaye de Saint-Savin
- Activités et loisirs éducatifs pour personnes avec autisme (ALEPA)
- ADITUS
- Aéroport Poitiers-Biard
- Agence départementale d'information sur le logement (ADIL 86)
- Agence nationale pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle (AGEFIPH)
- Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)
- Agence régionale de santé (ARS) Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
- Agence touristique de la Vienne
- Air et Nature
- Association bête à bon dieu production (BàBDP)
- Association des familles de traumatisés crâniens (AFTC)
- Association des paralysés de France (APF)
- Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés (ADAPEI)
- Association départementale pour l'accueil et la promotion des gens du voyage

(ADAPGV)

- Association culturelle et sportive des écoles publiques (ACSEP 86)
- Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (Réseau des réussites de l'ADAPT)
- Association des personnels exerçant un métier dans l'enseignement ou l'éducation devenus déficients auditifs (APEMEDDA)
- Association départementale des pupilles de l'enseignement public 86 (ADPEP)
- Association pour le développement des rencontres artistiques et sportives (ADRAS)
- Association d'entraide « La Cordée »
- Association des étudiants pour la ville (AFEV)
- Associations des gardes malades du Poitou (AGMP)
- Association des parents d'élèves sans étiquettes (APESE 86)
- Association dyspraxie sans frontière (ADSF)
- Association française contre les myopathies (AFM)
- Association française des sclérosés en plaques (AFSEP)
- Association Grandir d'un monde à l'autre
- Association Handibulle
- Association Larnay-sagesse
- Association Méli-Mélo
- Association des insuffisants rénaux du Poitou-Charentes (AIR-PC)
- Association des insuffisants respiratoires du Poitou-Charentes (AIR-PC)
- Association poitevine pour la réhabilitation des aphasiques (APRA)
- Association de promotion des sourds, aveugles et sourds aveugles (APSA)
- Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)
- Agence pour l'emploi des cadres (APEC)
- Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)
- Association des sourds de Poitiers (ASP)
- Agence régionale de formation tout au long de la vie (ARFTLV)
- Association de rencontre pour la musique et musicothérapie, environnement, loisirs, information, sports, culture et animations (ARMMELHISCA)
- Association sportive et sociale des handicapés et adhérents valides (ASSHAV)
- Association Etoile sportive Collège Isaac de l'Etoile
- Association tutélaire de la Vienne
- Association « Un Hôpital pour les enfants » (UHPE)
- ATLoisir
- Auberge de jeunesse
- Audacia
- Autisme Vienne
- Autrement capable
- Axe's
- Canoë kayak club poitevin
- CAP Emploi 86 - ADPSR
- Cap Sud
- Caisse d'allocations familiales de la Vienne
- Caisse primaire d'assurance maladie de la Vienne
- Carpe Diem
- CARSAT Centre-Ouest
- CASSIOPEA – ALMA 86
- Cemaforre (Centre de ressources)
- Centre d'action médico-social précoce pour déficients visuels et auditifs (CAMSP)
- Centre d'adaptation et de redynamisation au travail - Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte (CART – ADSEA)
- Centre d'animation de Beaulieu
- Centre d'animation Couronneries demain
- Centre d'éducation pour sourds-aveugles (CESSA Larnay)

- Centre de ressources expérimental pour enfants et adultes sourds aveugles et sourds malvoyants (CRESAM)
- Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne
- Centre d'Information et de Formation des Services à la Personne (CIF-SP)
- Centre d'information sur la surdité (CIS)
- Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles Vienne (CIDFF)
- Centre du service national de Poitiers
- Centre familial
- Centre hospitalier Henri Laborit
- Centre hospitalier universitaire
- Centre local d'information et de coordination (CLIC) - Clic de la Mutualité de la Vienne -
- Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)
- Centre national pour la fonction publique territoriale (CNFPT)
- Centre pour adultes avec autisme en Poitou (CAAP)
- Centre pour l'égalité et la diversité
- Centre régional basse vision et troubles de l'audition (CRBVTA)
- Centre régional d'éducation populaire et sportive (CREPS Poitou-Charentes)
- Centre régional information jeunesse (CRIJ)
- Centre socioculturel des Trois Cités
- Centre socioculturel la Blaiserie
- Centre socioculturel la Comberie
- Centre régional de recherche, de formation et de promotion de la langue des signes (CRRFPLS)
- CEP basket ball, section basket adapté
- Chambre d'agriculture du Poitou-Charentes
- Chambre de métiers et de l'artisanat de la Vienne
- Chambre du commerce et de l'industrie de la Vienne
- CGR le Castille
- Cinéma le Dietrich
- Clic du réseau Ville Hôpital de Poitiers
- Clubbers'Team
- Collectif gonzo
- Collectif or normes
- Collège Isaac de l'Etoile
- Collège Jean Rostand
- Comédie Poitou-Charentes
- Comité d'Entente des Associations représentatives des personnes en situation de handicap, fragilisées, en perte d'autonomie et de leurs familles en Vienne (CED-H 86)
- Comité départemental handisport
- Comité départemental olympique et sportif de la Vienne (CDOS)
- Comité Départemental Sport Adapté de la Vienne (CDSA 86)
- Comité de quartier Saint Eloi - Collectif handicap
- Comité national coordination handicap (CCAH)
- Comité poitevin pour la protection de l'enfance handicapée
- Comité régional handisport
- Compagnie Automne Olympique
- Compagnie dramatique universitaire
- Compagnie Et Si
- Compagnie la caravane K
- Confédération nationale des retraités (CNR)
- Confédération nationale du logement (CNL 86)
- Confédération syndicale des familles 86
- Confitures et Cie
- Confort moderne
- Conseil de développement responsable

- Conseil départemental de la Vienne
- Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
- Conseils et Comités de quartier
- Consommation logement et cadre de vie (CLCV)
- Cord'âges
- CREAHI Poitou-Charentes
- CREF sport adapté du Poitou-Charentes
- Culture adaptée en Poitou-Charentes (Groupe « Astuces et + »)
- Croix Rouge – Service d'aide à domicile
- CROUS
- Défenseur des droits
- Deux langues pour une éducation – Centre ouest (2LPECO)
- DIRECCTE Poitou-Charentes
- Direction départementale de la cohésion sociale
- Direction départementale des territoires (DDT) de la VIENNE
- Direction régionale jeunesse sports cohésion sociale
- Dispositif individualisé d'accompagnement pour l'autonomie des personnes sourdes et malentendantes (DIAPASOM)
- Dominer son handicap
- Droit de vivre son handicap
- Dys en Poitou
- Dyspraxique mais fantastique (DMF)
- Education soleil 86
- Effet sphère
- Elévation et Cie
- Entreprendre au féminin
- Equipe Relais Handicaps Rares (ERHR)
- ESAT de la Vienne
- Escale patrimoine
- Espace Mendès France
- Etes-vous accessible (E.V.A.)
- Etoile sportive badminton
- Exabul théâtre
- Fanzinothèque
- Fédération des centres sociaux et socioculturels de la Vienne
- Fédération départementale des conseils de parents d'élèves de la Vienne (FCPE 86)
- Fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap (FEDEEH)
- Fondation Poitiers Université
- Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)
- Fédération des accidentés de la vie (FNATH)
- Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT)
- Festi'Croizy
- Fondation Claude Pompidou
- Foyer de vie La Forêt
- France acouphène
- France alzheimer
- Gare SNCF accessibilité service
- G.NI Innovation
- Groupe d'entraide mutuelle « La Cordée »
- Groupement insertion handicap physique (GIHPPC)
- Habitat de la Vienne
- HandICapEcole
- Handicap International
- HandicapZero

- Handichiens
- Handisoins 86
- Handisup Centre-Ouest
- Happy's Charly
- Inovaccess
- Institut d'éducation motrice de Biard
- Institut médico-éducatif Pierre Garnier
- Institut universitaire de formation des maîtres Poitou-Charentes
- Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Poitou-Charentes (IREPS)
- Institution régionale de jeunes sourds (IRJS)
- Institut régional du travail social (IRTS Poitou-Charentes)
- Inter'Signes
- Jumbo Run 86
- Kurioz
- La mauvaise réputation
- Langue turquoise signes et formation
- La Poche de l'Hippocampe
- (Le) Cri de l'ombre
- (Le) Fil d'Ariane - groupe d'entraide mutuelle pour adultes handicapés psychiques
- Le groupe La Poste
- Le petit Musclé
- Les bouchons d'amour
- (Les) chiens guides d'aveugles
- « Les yeux grands fermés »
- Les 7 ronins – Jeu Feelings
- LHOME
- Ligue contre le cancer - Comité de la Vienne
- Ligue sport adapté Poitou-Charentes
- LM Café
- Logiparc
- Lycée Victor Hugo
- Maison de la Gibauderie
- Maison de la Solidarité
- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH 86)
- Maison de quartier Saint Eloi vivre ensemble (SEVE)
- Maison des étudiants
- Maison des projets de Buxerolles
- Maison des trois quartiers
- MCL le Local
- MEDEF
- Mission habitat
- Mission locale d'insertion (MLIP)
- Mobilis immobilis
- Mutualité française Poitou-Charentes
- Mutualité de la Vienne - Aides à domicile
- Mutualité sociale agricole Sèvres - Vienne
- Naître et grandir 86
- OASIS de Biard
- Office de tourisme
- Office municipal des sports
- Organisation loisirs jeunesse (ORLOJE)
- Parc des Expositions
- Paroles d'enfants
- Pasapa
- Passerelles et compétences

- PEC Voile
- PEP de Smarves
- Plateforme des services et de l'aide à domicile
- Point information médiation multi services (PIMMS Saint Eloi)
- Poitiers association sportive des activités physiques adaptées (PASAPA)
- Poitiers jeunes
- Poitiers le Centre
- Poitiers TTACC86 Tennis de table
- Pôle emploi
- Polyclinique
- Préfecture de la Vienne
- Radio Pulsar
- Rectorat de l'académie de Poitiers - Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne
- Réel Factory
- Réseau ISESAM de la Vienne (Insertion Sociale et Santé mentale)
- Réseau régional de cancérologie « ONCO Poitou-Charentes »
- SAFIRE
- Sale Petit Bonhomme
- Sales petites productions
- Sanza
- SARHLM de Poitiers
- Sclérose en plaques initiatives et actions (ASEPIA)
- Section d'éducation pour enfants sourds avec handicaps associés (SEESHA)
- Séniors sourds 86
- Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS APF 86)
- Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire (S3AIS 86)
- Service d'appui pour le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (SAMETH 86)
- Service d'éducation bilingue
- Services emplois familiaux - Confédération syndicale des familles (SEFA-CSF)
- Service du développement social et de la diversité - Pôle handicap Université
- Service régional adultes déficients visuels (SIADV)
- SESSAD TED 86 (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile)
- SESSAD IV
- Sipéa Habitat
- Slave Farm
- Société générale
- Société Travail Services (STS)
- Solidarité Handicap 86
- SOLOHA Vienne (Solidaires pour l'habitat)
- Sous mon toit – Handicap service
- SPIP de la Vienne
- Sport handicap insertion
- Stade poitevin judo
- Stade poitevin natation
- Stade poitevin tennis de table
- Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)
- Süricates
- SWAP
- TAP Castille
- T'CAP
- Temps des enfants à la maison (Temps D.E.M.)
- Terremomètre
- Théâtre auditorium de Poitiers – Scène nationale
- Théâtre de l'esquif

- Théâtre du cristal
- Toit du monde
- Tous en signes
- Traits d'union
- Union départementale des associations familiales de la Vienne (UDAF 86)
- Union française de centres de vacances (UFCV)
- Union nationale des amis et familles de malades psychiques (UNAFAM 86)
- UnisCité
- Université de Poitiers
- Valentin Haüy
- Villes au carré
- Vince association
- Vitalis
- Voili voilou
- Voir ensemble

Les communes de Grand Poitiers

Le DGS et les DGA de la collectivité

Les services de la Ville de Poitiers et de Grand Poitiers

Les membres de la commission communale et de la commission intercommunale pour l'accessibilité

*Liste non exhaustive*



## FESTIVAL DES ACCESSIFS

PROCHAINE EDITION  
Du 6 au 11 juin 2017

**Les Accessifs : « partageons nos différences »**  
**Semaine d'animations autour du handicap**  
**La ville de Poitiers poursuit son action en faveur du handicap**  
**Créer une vraie réflexion autour du handicap avec les habitants et les usagers**

La Ville de Poitiers est engagée dans la prise en compte des situations de handicap depuis longtemps.

Créé en 2010 par la Ville de Poitiers, le festival « les Accessifs » est une vaste opération de sensibilisation autour du handicap se déroulant sur plusieurs jours, tous les deux ans, en alternance avec la journée des associations.

Cette semaine d'animation est destinée à sensibiliser, à mobiliser autour du handicap, à communiquer sur les actions et initiatives portées par les acteurs.

Les «Accessifs» ont pour objectif de «changer le regard sur le handicap», d'éduquer à la différence et de lutter contre les discriminations à travers les animations proposées par les partenaires et sensibiliser chacun à ses problématiques. Entre manifestations culturelles, débats, ateliers artistiques, activités sportives et culturelles diverses, les «Accessifs» sont destinés à un public le plus large possible, toutes générations confondues.

### **Déjà quatre éditions (2010, 2011, 2013 et 2015)**

La première édition a eu lieu en 2010 et a été couronnée de succès (trophée de la Gazette de la meilleure réalisation, pour l'organisation d'un séminaire interne et d'une semaine d'animations auprès du grand public).

Pour la deuxième édition, la semaine des «Accessifs» s'est tenue du 25 au 28 mai 2011, axée sur le public jeune, avec la participation d'une quarantaine de partenaires institutionnels et associatifs. L'ensemble des animations a eu lieu à Poitiers et dans plusieurs communes de Grand Poitiers.

La troisième édition des «Accessifs» a eu lieu du 13 au 19 mai 2013. Thématique générale : la communication.

En 2013, cette manifestation est devenue un festival.

La dernière édition des « Accessifs » s'est déroulée du 18 au 24 mai 2015. Thématique : le bien vivre ensemble.

Cette édition a été le fruit du travail annuel entre la Ville de Poitiers, les communes de Grand Poitiers et leurs partenaires qui collaborent sans cesse dans la prise en compte du handicap sur le territoire : elle a regroupé une centaine de partenaires.

Un partenariat en 2013 avait pris forme avec la région Poitou-Charentes au titre du Contrat Régional de développement Durable. L'enveloppe allouée en 2015 de 36 000 € a permis de mettre en œuvre de nouveaux projets.

### **EDITION 2017**

La prochaine édition des « Accessifs » est prévue du **6 au 11 juin 2017**.

Une première réunion d'information est programmée le 20 juin 2016 avec les communes de Grand Poitiers, les partenaires associatifs et institutionnels, les services de la collectivité.

La ville de Poitiers assure la communication (à travers la diffusion des affiches et programmes), la coordination et l'appui logistique sur cette manifestation.

Un moment convivial avait été organisé sur la place Leclerc lors de l'édition précédente, et la demande est renouvelée pour le mercredi 7 juin 2017.

Un partenariat avec le TAP est également envisagé le jeudi 8 juin 2017 avec la mise en place d'une soirée culturelle.

Une note a été présentée le 20 juin 2016 au Bureau municipal. Une note au Bureau communautaire sera présentée le 1<sup>er</sup> septembre.

## LES OBJECTIFS

Rappel des objectifs de la semaine :

- Valoriser les multiples initiatives portées par les acteurs locaux tout au long de l'année,
- Impliquer les habitants, les usagers,
- Faire se rencontrer différents publics.

### **↳ FAIRE CHANGER LES REGARDS (Dédramatiser)**

D'autres objectifs exprimés, propres à chaque animation :

- Faire découvrir une activité,
- Permettre à des personnes handicapées souvent isolées de partager un moment de convivialité,
- Présenter un autre regard sur le handicap par l'intermédiaire de réalisations artistiques,
- Produire un spectacle de qualité devant tout public en priorité non sensibilisé au handicap et découvrir les autres spectacles,
- Sensibiliser le grand public au handicap (aux difficultés induites),
- Mixer les publics,
- Favoriser la solidarité,
- Partager nos différences.

## LES ACTIONS ET LES CRITERES

**Toutes les actions sont les bienvenues, qu'elles proviennent des communes de Grand Poitiers, des partenaires associatifs ou institutionnels. Elles peuvent prendre diverses formes et répondre aux critères suivants.**

Lors du festival, **deux axes transversaux** seront mis en valeur :

- ✚ dédramatiser et sensibiliser autour des différents handicaps pour faire changer les regards
- ✚ favoriser la mixité des publics et lutter contre les discriminations.

Il pourra s'illustrer à travers **cinq thématiques** :

- ✓ vie sociale, vie quotidienne, cadre de vie et citoyenneté
- ✓ enfance et jeunesse
- ✓ santé et bien-être
- ✓ insertion professionnelle et formation
- ✓ pratiques culturelles et artistiques, sport et loisirs.

Les actions seront à destination de tout public, favoriser le travail en réseau des partenaires, seront innovantes, grâce à l'appui de supports ou d'outils accessibles à tous. Elles devront avoir lieu sur le territoire de Grand Poitiers (sauf cas particulier).

Comme pour les précédentes éditions, les « Accessifs », devront contribuer à :

- banaliser les handicaps (en parler pour faire tomber les a priori ; dédramatiser)
- impliquer chacun dans la prise en compte des handicaps (sensibiliser, responsabiliser)
- valoriser les actions portées par les différents acteurs locaux tout au long de l'année
- favoriser les collaborations entre intervenants locaux.

Cet événement doit être une proposition originale, une manière plaisante d'aborder le handicap. A travers cette dominante festive et ludique, les actions devront favoriser les rencontres entre les publics. Aussi, les actions pourront être poétiques, ludiques, inventives, récréatives, festives, humoristiques, etc.

## L'ORGANISATION

Une rencontre avec les partenaires sera nécessaire pour cibler les actions envisagées et établir la programmation (contact avec la mission handicap).

Différents groupes de travail seront mis en place selon les thématiques des actions proposées (actions sportives, actions culturelles, santé/social, emploi...).

**Pour 2017, la ville de Poitiers continue à assurer la communication (à travers la diffusion des affiches et programmes), la coordination et l'appui logistique sur cette manifestation, dans la limite des disponibilités des services.**

Les fiches actions des partenaires (format word) seront à transmettre impérativement par mail à la mission handicap.

Une information sera faite lors de la Foire de Poitiers du 20 au 28 mai 2017 au Parc des Expositions.

## LES ANNEES INTERMEDIAIRES : EXPOSITION RETROSPECTIVE DE L'EDITION PRECEDENTE FORUM « LES EMPLOIS ACCESSIFS »

Les années intermédiaires sans « Accessifs », il est mis en place une **exposition** avec photos, vidéos... qui relate les actions des partenaires sur la saison précédente. Elle se déroulera du **14 au 18 novembre 2016** au Centre d'animation de Beaulieu, lors de la **semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées**, avec des actions de sensibilisation et d'échanges autour de l'emploi et de la formation le lundi 14 novembre.

Cette opération est reconduite tous les deux ans et de façon itinérante sur les communes de Grand Poitiers.

Le principe est d'avoir une banque de données de photos et de vidéos relatant les actions des partenaires, qui serait à la disposition de la ville et des partenaires.

Pour cela, il faut collecter les photos exploitables (300dpi) et les vidéos des partenaires. La sélection se fera conjointement (groupe de travail constitué).

Un **forum « Les emplois Accessifs »** sera également mis en place le **lundi 14 novembre 2016 après-midi** au Centre d'animation de Beaulieu :

- table ronde sous forme d'émission de radio autour de l'emploi et de la formation entre 12 h 00 et 14 h 00
- ateliers de sensibilisation sur l'après-midi « partager la vie » et « aventures sensorielles »
- vernissage de l'exposition à 17 h 00 en présence de M. le Maire Alain CLAEYS
- avant soirée vidéos, rétrospective Accessifs.

L'information pourra être relayée lors de la Foire d'automne de Poitiers du 7 au 9 octobre 2016 au Parc des Expositions.